



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 MARS 2019

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Service du Conseil municipal, des Actes et du Pré-contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
SM/MB/SC

Le VENDREDI 29 MARS 2019 à 15h00, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22 mars 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

APPEL NOMINAL par Monsieur le Maire

Présents :

M. Jean LEONETTI, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOUÏ, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, Mme Marguerite BLAZY, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations :

M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI,
Mme Angèle MURATORI à Mme Marina LONVIS,
M. Marc FOSSOUD à M. Yves DAHAN,
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Serge AMAR,
Mme Françoise THOMEL à Mme Anne-Marie BOUSQUET,
M. Alain CHAUSSARD à M. Hassan EL JAZOULI,
M. Michel GASTALDI à M. Henri CHIALVA,
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB,
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO,
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE,
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Eric PAUGET,
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN,
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI,
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents :

M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, M. Louis LO FARO

Présents : 31 / procurations : 14 / absent : 4

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme BORCHIO-FONTIMP ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. LEONETTI :

Alors, les procurations sont données. Le quorum est atteint. On passe donc à l'ordre du jour.

MONSIEUR JEAN LEONETTI

00-1 - CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2018 - PROCÈS VERBAL - ADOPTION

M. LEONETTI :

Tout le monde l'a lu. Personne n'est contre ni ne s'abstient. Délibération adoptée.

Adopté à l'unanimité.

00-2 - CONSEIL MUNICIPAL - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - DECISIONS - COMPTE-RENDU

M. LEONETTI :

La Gauche Unie, Solidaire et Ecologique, et le Front de Gauche.

La Gauche Unie, Madame MURATORE.

Mme MURATORE :

Merci, Monsieur le Maire.

Alors, première... une question au moins sur la SAS COLAS : le prix de location de ces locaux nous paraît très, très en dessous du prix du marché.

En ce qui concerne la Société COTE TERROIR, nous découvrons cette convention d'occupation du domaine privé communal qui n'a jamais été présentée en Commission Domaine Public. Un appel à concurrence a-t-il été publié ?

Nous rappelons que le projet d'aménagement de la gare routière devait nous être présenté ; cela n'a jamais été fait.

Sur le composteur, ce n'est pas un composteur de proximité qui devrait être installé, mais un plan devrait être établi pour en installer dans tous les quartiers de la ville. Le PLU (Plan Local d'Urbanisme), nous y reviendrons tout à l'heure, devrait prévoir une obligation, pour toutes les constructions de logements collectifs, d'un local à composteur. Nous avons lu que ce composteur fonctionnerait sur inscription. Cela signifie que seules les personnes inscrites pourront y jeter leurs déchets fermentescibles. Ce n'est pas normal. Il faut inciter tous les habitants de la commune et les touristes à utiliser le compostage.

D'autre part, nous rappelons que nous sommes très réservés de toute collaboration avec UNIVALOM. La Ville se dessaisit d'une totale liberté sur tout projet, puisqu'une convention avec UNIVALOM est nécessaire. Le rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de ce syndicat ne nous incite vraiment pas à collaborer avec lui. À noter que ce rapport n'a jamais été présenté, ni en Conseil municipal, ni en Conseil communautaire, ni en Commission Déchets de la CASA, mais la présidente a été décorée de l'Ordre national du mérite. En effet, quel mérite : obtenir un tel rapport de la Chambre régionale des comptes ! Il serait intéressant de connaître l'avis des communes membres de ce syndicat sur ce rapport.

Sur les aires de jeux, nous rappelons l'avis de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du travail) d'appliquer le principe de précaution et de ne pas utiliser de matériaux recyclés pour les aires de jeux pour enfants tant que des études complémentaires n'auront pas été réalisées. Pourtant, dans ce marché, il y a encore des matériaux recyclés.

Sur les décisions d'ester en justice, nous retrouvons de nouveau Antibes Land contre, cette fois-ci, le référé de l'été 2018. Qu'en est-il des années précédentes puisqu'il y a toujours ces litiges en cours ? Et cet été, il serait nécessaire de prendre un arrêté plus tôt dans la saison, car l'exploitant termine tranquillement sa saison.

Et pour le port Gallice, mais nous y reviendrons aussi tout à l'heure, nous souhaitons avoir des informations sur les litiges avec l'ancien délégataire.

Merci.

M. LEONETTI :

Il y a une... Oui, il y a de l'UNIVALOM aussi chez Madame DUMAS, donc j'écoute tout et je répondrai globalement.

Mme DUMAS :

Je vais être assez rapide.

Simplement, d'abord, sur la décision 14, vous nous présentez une nouvelle fois l'adhésion à l'association ANDES (Association Nationale des Elus en charge du Sport) en disant que cela représente un intérêt local certain pour la Commune. Je n'en doute pas, mais ce serait encore plus crédible si on nous présentait le bilan du représentant de notre Ville. On pourra alors en juger. On pourra alors juger par nous-mêmes de l'intérêt pour la Commune.

Et sur la décision 27, moi, je trouve que c'est un projet intéressant. Simplement, j'entends aussi les usagers du centre de compostage des Semboules dire que ce type de lieu a besoin d'organisation, d'entretien et donc de personnel pour éviter les sacs d'ordures en dehors des composteurs, et je ne vois pas la volonté d'UNIVALOM d'aller dans ce sens-là.

M. LEONETTI :

Alors d'abord, sur l'application du domaine public, on applique partout le même tarif. Voilà. Alors, on pourrait changer de tarif et on se ferait retoquer très rapidement : quand les associations occupent le domaine public, c'est effectivement qu'il y a un intérêt général. Si c'est un intérêt particulier, il n'y a qu'une différence dans l'intérêt général particulier : c'est la rentabilité. S'il y a une manifestation qui se fait et qu'elle est rentable et qu'elle est commerciale, il est logique qu'il y ait une redevance différente. Donc, on applique les règles de la redevance. Voilà. Donc si vous voulez qu'on les change, faites-moi des propositions, mais après il ne faudra pas s'étonner de voir qu'il y a un certain nombre de manifestations qui peuvent avoir un intérêt touristique et commercial qui se trouvent impossibles à mettre en œuvre à cause d'une tarification élevée. Et d'ailleurs, je ne peux pas appliquer autre chose que les tarifs que nous avons votés.

En ce qui concerne le composteur, on le met sur la volonté des riverains. Je suis contre, moi. C'est peut-être une des différences que nous avons : moi, je suis pour une écologie positive et vous, vous êtes pour une écologie punitive. Voilà. Donc, on va obliger tout le monde à avoir, à composter parce que, etc. Nous, on trouve que cela ne marche pas si mal que cela quand on informe le citoyen, qu'on le rend responsable et qu'il fonctionne ainsi. C'est donc la raison pour laquelle effectivement il y a cet endroit pour le compostage pour ceux qui veulent. Voilà. Et on lance en ce moment une opération « Zéro déchet » et c'est à la volonté des citoyens. Cela marche bien mieux quand on fait appel à l'intelligence plutôt que quand on fait appel à la peur.

Le troisième point, c'est le problème des matériaux de l'UNIVALOM. Franchement, heureusement qu'il y a l'UNIVALOM parce que si les Antibois, aujourd'hui, ont une usine aux normes qui leur permet d'avoir le recyclage des déchets associé au fait qu'on produit 10 000 équivalents d'habitants en termes d'électricité, franchement ce n'est pas grâce à tous ceux qui tournaient autour de l'ancienne usine en disant qu'il fallait tout arrêter et tout replanter d'herbe. Aujourd'hui, on aurait tout replanté d'herbe et on ferait comme Cannes ou comme Grasse : on ne saurait pas où mettre nos déchets. Donc, il me semble que le choix qui a été fait, c'est un choix moderne, technique et écologique. Voilà. Et donc l'UNIVALOM, aujourd'hui, non seulement il a fait le choix écologique de récupération d'énergie, mais il a fait aussi le choix financier (écologie positive) : c'est qu'on a fait effectivement une organisation et une construction qui permettent aux Antibois de payer un tout petit peu moins cher leur taxe d'enlèvement des ordures ménagères que les villes de Cannes ou de Grasse. Vous n'avez qu'à les comparer.

Le troisième point, c'est le principe de précaution. Les matériaux qui sont utilisés, qui sont recyclés, sont tous aux normes européennes. Alors, on peut faire au-delà de la norme.

Je rappelle que sur ce projet, la norme qui a été choisie, on a une note sur la protection de l'environnement : 10/10. Alors, on peut faire du 11/10, on peut faire du 12/10, mais on répond exactement à tous les critères. Et la note finale est de 9,5/10 en tenant compte de la valeur technique, de la note qualité et de la note prix. Donc, il y a un moment où je ne sais pas quels critères supplémentaires je pourrais mettre en dehors des critères qui sont actuellement en vigueur dans les normes les plus sévères qui sont les normes européennes en matière de recyclage.

Enfin, vous m'avez posé une question sur pourquoi on adhère à l'ANDES ? On adhère. Cela coûte 840 € et on s'en sert parce que c'est un réseau qui sert à développer et à inciter l'État à financer, et quand on a refait les terrains de football à la suite des inondations de 2015, et bien c'est par l'intermédiaire de l'ANDES qu'on a obtenu quelques centaines de milliers d'euros pour refaire ces terrains. Donc effectivement, c'est un réseau. Ça n'a pas d'élément particulier.

Quant au rapport de la Chambre régionale des comptes sur l'UNIVALOM, merci de signaler qu'effectivement ce rapport est positif. Merci aussi de rappeler, puisque c'est la loi, qu'un syndicat mixte rend compte de la Chambre régionale des comptes à l'intérieur de son syndicat, et il ne rend pas compte ni au niveau des Communautés d'agglomération, ni au niveau des Villes concernées, parce que ça n'est pas la règle. Donc, si vous voulez, je vous le fais transmettre et vous serez édifiée de voir que finalement les choix qui ont été faits et qui étaient, il me semble, contestés par une partie de la gauche, en tout cas à cette époque-là, c'étaient les choix judicieux parce que c'étaient des choix d'innovation, c'étaient des choix écologiques et c'étaient des choix économiques qui font que les Antibois payent le ramassage de leurs ordures ménagères à un prix très inférieur aux autres.

En espérant avoir répondu à vos attentes on peut passer maintenant à la délibération concernant le 00-3.

00-3 - PERSONNEL MUNICIPAL - SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL DES ELEVES DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES - DESIGNATION D'INTERVENANTS VACATAIRES

M. LEONETTI :

J'ai la Gauche Unie, Solidaire et Ecologique, et le Front de Gauche.

Mme MURATORE :

Merci, Monsieur le Maire.

Alors, cette délibération nous pose problème.

D'une part, dans le texte de loi ou dans la délibération qui nous est proposée, nulle part les qualités attendues des personnes qui vont assurer cette garde, ne sont indiquées. Il est simplement indiqué, je cite : « Le Maire veille à ce que les personnes possèdent les qualités nécessaires pour accueillir et encadrer des enfants », ce qui ne donne aucune précision.

Pour nous, c'est un service qui est proposé aux parents au même titre que tous les accueils en dehors des heures d'enseignement. Ce service, s'il est mis en place, doit être assuré de la même manière avec du personnel compétent et qualifié.

D'autre part, nous n'approuvons pas cette loi sur le service d'accueil minimum qui, pour nous, correspond à une casse du droit de grève. Aussi, nous voterons contre. Merci.

M. LEONETTI :

Madame DUMAS.

Mme DUMAS :

Oui. Donc, je ne voterai pas non plus cette délibération.

Tout d'abord, je trouve que la coïncidence de cette délibération dans une période de mobilisation sociale importante (les agents d'Envinet la semaine dernière, les agents des crèches et les agents des finances publiques hier, les enseignants le 19 mars) est une provocation.

Une délibération qui arrive au moment du débat de la loi BLANQUER qui est très contestée et au moment de la loi DUSSOPT qui voudrait porter un nouveau très mauvais coup à la fonction publique, au moment aussi d'un rapport sulfureux sorti d'une vieille poubelle libérale qui cherche encore à salir les agents du service public, n'est vraiment pas très habile. Cette délibération est une attaque au droit de grève sponsorisée par l'État !

Vous voulez désigner, faire une liste de personnes à mettre à l'accueil des enfants des écoles de notre commune les jours de grève, une liste de personnes en veillant à ce qu'elles détiennent des qualités indispensables. Voilà ce que dit la délibération. Mais qui va évaluer ces qualités ? Quelles qualités demandez-vous ? Tout cela est quand même sacrément plus aléatoire qu'un concours de la fonction publique. Il serait préférable de soutenir le maintien des services publics de proximité plutôt que d'inventer des usines à gaz de ce type.

M. LEONETTI :

Est-ce qu'appliquer la loi dans ce pays est un élément de provocation ? Est-ce que c'est la loi ? C'est la loi. Le texte prévoit que le Maire, conformément à l'article 133-7 du Code de l'éducation, doit établir un vivier d'intervenants composé de personnes susceptibles d'assurer l'accueil des élèves en cas de grève. Donc ce n'est pas quelque chose qui casse la grève : c'est tout simplement un accueil. Voilà.

Moi, j'écoute tout ce que vous dites, mais est-ce que ce n'est pas aussi un trouble à l'ordre public de dire que le matin, quand c'est décidé quelquefois uniquement la veille, le matin même on se retrouve dans une situation dans laquelle on n'accueille aucun enfant sur l'ensemble de la commune ? Voilà.

Donc, vous ne me verrez jamais en train de casser une grève, mais vous ne me verrez jamais en train de prôner la grève comme une pression sur l'ensemble des familles pour faire en sorte que certaines revendications soient utilisées.

Aujourd'hui, la loi nous le demande. J'applique la loi.

Au passage, on ne peut pas réquisitionner les agents municipaux. J'ai moi-même participé, en tant que fonctionnaire public dans les hôpitaux, à des grèves, mais forcément le directeur de l'hôpital réquisitionnait une partie du personnel et donc dans ces conditions-là la continuité du service public pouvait s'effectuer.

Si vous estimez que ce n'est pas du service public, l'accueil des enfants, OK. Mais alors il ne faut pas venir ensuite m'expliquer que lorsqu'on aide des crèches familiales ici ou là, il faut surtout que ce soit du service public. Si c'est du service public, on pourrait imaginer qu'il y ait une réquisition.

La loi ne prévoit pas de réquisition dans ces situations-là, donc ça veut dire que du jour au lendemain, des familles, des hommes et des femmes qui vont travailler se retrouvent avec l'impossibilité de faire garder leurs enfants. Et bien moi, je pense que ce service minimum, qui est dans ma philosophie, est un service que l'on doit rendre aux parents sans pour autant se substituer aux enseignants et aux éducateurs.

La question de Madame MURATORE, je l'entends, et j'ai pris effectivement toutes les précautions pour que les personnels prévus soient du personnel, soit municipal, soit des parents d'élèves qui apportent tous les éléments qui peuvent permettre de penser que les enfants, en leur compagnie, n'ont aucun risque. Je rappelle que c'est un gardiennage ; que ce n'est pas du tout un élément éducatif.

Yves DAHAN veut rajouter quelque chose. Je lui donne la parole.

M. DAHAN :

Oui, merci Monsieur le Maire.

Effectivement, d'abord comme on l'a dit, c'est la loi, mais c'est surtout une possibilité supplémentaire de celles que nous appliquons, c'est-à-dire que c'est se donner la possibilité, dans le cas éventuel, de pouvoir faire appel aux parents, ce qui se pratique dans une grande majorité de villes, simplement...

M. LEONETTI :

On applique la loi et donc on n'est pas dans la provocation quand on applique la loi.

Et ne me mettez pas sur le dos les projets de loi du Gouvernement actuel : cela n'a rien à voir, ce n'est pas lui qui a décidé de cette loi et elle a été appliquée quand la Gauche était au Gouvernement.

Donc, on passe au vote. Qui est contre ? trois. S'abstient ? Voté.

Adopté à la majorité par 42 voix POUR sur 45 (3 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme DUMAS).

00-4 - CREATION D'UNE ESPLANADE "SIMONE VEIL" - APPROBATION

M. LEONETTI :

Mes chers collègues, on peut parler 5 heures de Simone VEIL. J'ai le souvenir ému d'une esplanade à Bruxelles que j'ai inaugurée lorsque j'étais au Gouvernement, aux Affaires européennes, en sa présence et en présence de l'ensemble de la délégation européenne. À ce moment-là, chacun s'accordait à dire que cette femme incarnait une histoire très particulière, une histoire française et une histoire d'une femme qui avait, au-delà du destin plutôt favorable qu'elle avait dans son enfance ou son adolescence, traversé l'enfer, et l'avait traversé sans retenir une once de haine vis-à-vis de quiconque.

Ensuite, on lui a confié des missions importantes sur le social. Elle a pris la cause des femmes dans une situation que j'ai connue en tant que médecin, qui était les interruptions volontaires de grossesse de manière clandestine qui aboutissaient à la mort de femmes et à la mort de jeunes femmes. Et la loi qu'elle a faite est une loi d'équilibre et une loi à la fois de compassion et de respect de la personne, de la dignité de la personne.

Et puis ensuite, elle a eu des grandes fonctions dans des Gouvernements successifs, mais aussi au niveau européen : elle a été la première femme Présidente de l'Assemblée européenne et je me souviens regarder les images de ce moment important où elle monte à la tribune et qu'elle est applaudie par tous les pays d'Europe, y compris les pays qui l'avaient persécutée au nom de ses origines.

Je pense donc qu'aujourd'hui, et dans un contexte un peu particulier dans lequel le mélange des genres et des revendications fait que quelquefois la violence fait aboutir un certain nombre de personnes à des insultes racistes ou à des remises en cause des figures de notre histoire commune qui est l'histoire de la France, je pensais qu'il était nécessaire de faire en sorte que, en accord avec sa famille, on puisse avoir une esplanade « Simone VEIL ».

Pour éviter toute polémique potentielle, cette inauguration se fera après les élections européennes parce que le nom de Simone VEIL mérite mieux qu'une récupération politicienne dans un contexte particulier.

C'est la raison pour laquelle je vous propose cette délibération, en sachant que bien sûr je vais contacter ses fils pour voir s'ils accepteraient, comme ils l'ont fait à Bruxelles, de venir ce jour-là et de faire en sorte que l'esplanade de Saint-Roch puisse désormais s'intituler « Esplanade Simone VEIL ».

Pas d'intervention ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

*Départ de M. Lionel TIVOLI – la procuration de Mme Anne CHEVALIER s'annule
Présents : 30 / procurations : 13 / absents : 6*

00-5 - SERVICE PUBLIC PORTUAIRE DE PLAISANCE MARITIME DE COMPÉTENCE COMMUNALE DU PORT VAUBAN - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - AVENANT N°1 AVEC LA SOCIETE VAUBAN 21 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI :

Service public portuaire de plaisance maritime de compétence communale du port Vauban et du port Gallice. Peut-être que les deux interventions seront couplées ? Elles seront couplées.

Madame MURATORE ?

Alors, permettez-moi de présenter de manière globale.

La Ville d'Antibes a pris une décision et cette décision était de suspendre la délégation actuelle 5 ans avant les échéances. Dans ce contexte, il y avait deux éléments. Un élément qui était le port de grande plaisance dans lequel on a résilié purement et simplement le contrat dans la mesure où il n'y avait pas d'amodiatrice, et une négociation qui s'est entamée pour respecter les droits des personnes existantes jusqu'à l'échéance des 50 ans de l'amodiation qui avait été initialement envisagée, mais de renégocier l'ensemble du contrat.

Dans ce contexte, il est évident que le résultat final, qui peut être un résultat un peu brutal, si on le limite au problème financier, est que la Ville encaisse maintenant 18 millions quand elle encaissait antérieurement 500 000 €.

Cette situation nécessitait aussi, compte tenu des 5 ans qui restaient, de faire une évaluation qui n'avait pas pu être faite au moment de la délégation de service public et qui était prévue dans les textes, à savoir quels travaux auraient dû être faits pendant les 5 ans et quelles dispositions auraient dû être faites pendant les 5 ans, que nous devrions à la fois aux amodiateurs qui ont gardé leurs tarifs jusqu'à la fin de leurs concessions, à la fois sur les places d'intérêt général, et à la fois sur l'organisation des travaux à effectuer.

La Ville avait mis de côté, si vous m'excusez cette expression, 3,6 millions, et la première expertise qui a été effectuée de la part de la Chambre de commerce et d'industrie de Nice Côte d'Azur réclamait 13,9 millions. La négociation s'est terminée à 3,6 millions.

Le deuxième élément était de savoir comment on pouvait faire en sorte qu'on garantisse de manière prolongée des places d'intérêt général et le mouvement associatif de manière pérenne. Les places d'intérêt général – je le rappelle parce que souvent je lis ou j'entends des choses qui sont fausses – augmentent progressivement pendant 7 ans pour atteindre à terme et pour toujours - 30 % que le tarif normal. Après consultation juridique, le - 30 % est un élément acceptable. Au-delà, nous nous serions trouvés dans une situation dans laquelle on n'aurait pas eu d'égalité des citoyens devant un service et donc par conséquent on se serait trouvés dans une situation d'illégalité.

Le troisième point : la Chambre de Commerce et d'Industrie a collecté l'ensemble des locations, et ce ne sont plus les associations qui perçoivent directement ces finances, et cela permet une clarification et une transparence que personnellement j'approuve et qui me semblent effectivement nécessaires.

Nous nous sommes rapprochés des deux associations pour faire en sorte qu'elles soient compensées, en termes financiers, des possibles inconvénients qui pouvaient découler de l'application nouvelle de la réglementation, nouvelle et légale. Dans ce contexte, vous avez pu le voir et vous le verrez, l'association en particulier de l'APPA (Les Pêcheurs Plaisanciers d'Antibes) bénéficie de 15 000 € de subvention dont elle ne bénéficiait pas antérieurement.

Nous avons obtenu dans cet avenant que si les espaces dédiés à ces associations devaient, dans un projet du port du III^e millénaire avec la promenade du port, être démolis, ils seraient construits, reconstruits avec les mêmes mètres carrés et même plus de mètres carrés, et aucun loyer ne serait demandé aux associations pendant les 25 ans.

Enfin, il existe une tarification sur laquelle nous n'avons pas d'influence particulière, mais nous avons obtenu que l'heure gratuite, sans compensation de la part de la Ville, soit mise en place sur le port Vauban et que parallèlement un tarif de soirée soit mis en place à 3 € pour 4 heures de stationnement.

Sur le deuxième élément, qui est l'élément du remboursement de la caution, nous avons estimé que la caution était – et c'est d'ailleurs cela qui est écrit dans les textes – un élément qui permet de vérifier que le délégataire accomplit bien ses missions, et elle est restituée au fur et à mesure que les missions sont remplies. Une partie de cette caution est une partie qui consiste à vérifier que les versements sont effectués et qui, en même temps, vérifie que les tarifications en vigueur sont aussi respectées. Cet élément-là est un élément qui ne rentre pas en considération puisqu'effectivement, depuis le début de la mise en place de la Chambre de Commerce et d'Industrie dans la gestion du port, c'est 71 millions qui ont été versés à la Ville.

Dans ces conditions, un deuxième élément est venu accélérer la proposition, que je vous fais aujourd'hui, d'accélérer le remboursement. Le remboursement de cette caution est un remboursement qui était envisagé l'année précédant de quatre, ce qui a été effectué, cette année de quatre. Mais comme les services fiscaux considèrent que cela n'est pas une avance de surveillance mais une dette, et souhaitant accélérer le désendettement de la Ville, comme on l'a fait sur la dette de la Commune, n'ayant aucune possibilité supplémentaire, malgré la bonne santé financière de la Ville, de renégocier les prêts en les remboursant par anticipation sous peine de voir des pénalités excessives appliquées, nous avons choisi de rembourser 4 millions de plus avant la fin de l'année au port Vauban sur la caution dont je rappelle qu'elle pose à la fin un problème financier qui est qu'on ne peut pas avoir d'enrichissement sans cause, et que si nous n'accélérons pas le remboursement, nous pourrions nous trouver dans une situation dans laquelle on utiliserait cet argent non pas pour vérifier que les choses se passent, se déroulent normalement, mais comme un bien utilisé au profit de la Ville sans élément de compensation.

C'est la raison pour laquelle vous avez par ailleurs, et en dehors des éléments que je viens d'évoquer, la possibilité de rembourser 8 millions cette année, ce qui diminuera donc ce que les services fiscaux considèrent comme de la dette de manière plus rapide.

Le troisième point est qu'un certain nombre d'éléments sont venus perturber la gestion du port Vauban, qui est de la gestion des cyclomoteurs en passant par la possibilité d'aller admirer le quai dit des milliardaires ou en passant par le fait d'application d'une tarification de demi-tarifs sur les personnes en parking pour les personnes qui avaient des places d'intérêt public.

Dans ce contexte, j'ai obtenu – je vais demander à ce qu'elle vous soit distribuée –, non pas dans le cadre de cette convention, un certain nombre d'engagements de la CCI pour faire en sorte que ces éléments ne viennent pas perturber le bon fonctionnement du port et permettre aussi... - pas de souci ? Il y a un souci ? C'est Monsieur le Directeur qui appelle dans mon dos, donc... D'accord. J'ai cru qu'il y avait le feu et que personne n'osait le dire - donc, faire en sorte que ces points-là soient l'objet, avant décision de la part de la CCI, d'une concertation avec la Ville et les associations pour avoir une fluidité plus efficace.

Je suis heureux de présenter aujourd'hui ces éléments parce qu'ils mettent fin, d'abord, à une situation que nous connaissions : on savait qu'il faudrait, à un moment donné, négocier en particulier sur le montant des travaux à effectuer, et je me réjouis que ce soit le montant des travaux proposé par la Ville qui soit retenu et pas celui initialement proposé par le délégataire.

Par ailleurs, nous avons essayé, dans cet avenant, de régler un certain nombre de problèmes, et ceux qui ne pouvaient pas être réglés dans l'avenant, de faire en sorte qu'il y ait une concertation permanente pour y arriver.

Cette délibération met fin aussi à la rumeur. Je ne cesse d'entendre : « La CCI va partir, le *Dilbar* ne viendra plus, ils sont en cessation de paiement et la Ville a fait une très mauvaise affaire ». La Ville a fait effectivement une très mauvaise affaire puisqu'elle a encaissé 71 millions et qu'elle continue à encaisser 18 millions par an. Et donc dans ce contexte, je pense que la délibération d'aujourd'hui met fin aux petites rumeurs de ceux qui auraient bien voulu que ça ne marche pas et qui sont désolés de voir que ça marche.

La parole est à la Gauche et au Front de Gauche.

Mme MURATORE :

Merci.

M. LEONETTI :

Pour une seule intervention sur les deux, Madame MURATORE ?

Mme MURATORE :

Je peux sans problème, oui.

M. LEONETTI :

D'accord. Merci.

Mme MURATORE :

Alors sur le port Vauban, il est indiqué, et je cite : « Le modèle économique mis en œuvre est essentiellement porté par la grande plaisance et préserve ainsi au mieux la petite plaisance ». Nous aurions envie de demander : de qui se moque-t-on ? Vous savez bien que ce n'est pas le cas ; que les petits plaisanciers sont touchés par les mesures prises par le nouveau délégataire. Il semblerait au contraire que le souhait de Vauban 21 soit de se débarrasser des petits plaisanciers : il n'y a qu'à voir leur publicité, tout en anglais et tout sur des très gros bateaux.

Depuis que le port Vauban est géré par la CCI, nous sommes régulièrement interpellés sur des problèmes par les usagers.

Vous avez transigé à 3,6 millions, soit le montant des provisions constituées par la SAEM, provisions qui normalement auraient dû revenir à la Ville puisque le contrat de la SAEM prévoyait la remise à la Ville des infrastructures en bon état.

Vous avez décidé aussi de rallonger d'un an la délégation. Certes, la mise à disposition des terrains n'a pas été possible au 30 décembre 2016, mais la Ville savait très bien que la concession de l'État n'était pas validée : elle ne l'a été que le 12 juin 2018, effectivement très en retard.

Dans ce que vous nous proposez, rien sur l'amélioration des services rendus aux usagers. Les tarifs appliqués ont augmenté. Tous les services qui précédemment étaient compris dans la place sont maintenant payants en supplément et même des services qui relevaient de la responsabilité du délégataire. Les charges demandées aux amodiataires augmentent et ne sont pas justifiées. La fermeture de l'accès au chantier naval par des entreprises, la fermeture des quais aux promeneurs, les associations installées sur le port qui vont disposer d'une salle commune et d'un espace personnel, mais cela n'était pas prévu. Les associations devaient garder leurs locaux. Alors effectivement, la Ville compense par une subvention.

La diminution des places d'intérêt général, plus aucune place pour la prud'homie des pêcheurs. Des places auraient dû être conservées pour l'éventuel développement des associations. Nous renouvelons notre demande d'attribution d'une place d'intérêt général à l'association Pointus d'Antibes, ce qui économiserait une subvention pour la Ville.

Vous avez aussi décidé de rembourser par anticipation la caution : 8 millions par an au lieu de 4, ce qui revient à faire une avance de trésorerie à Vauban 21.

Et en ce qui concerne la garantie d'usage, la convention indiquait : « Le délégataire n'entend pas mettre en place de garantie d'usage. Cependant, si les conditions devaient être réunies, le délégataire pourrait proposer de telles garanties d'usage. » Nous ne savons pas quelles sont les conditions qui ont changé entre décembre 2016 et aujourd'hui pour que le délégataire propose maintenant des garanties d'usage.

Plus spécifiquement sur le port Gallice, nous étions intervenus pour demander que ces deux ports soient gérés en complémentarité. Ce n'est pas le cas : ils sont en concurrence puisque pour Gallice aussi la grande plaisance est mise en avant, et là aussi la délégation est rallongée d'un an. Toutefois, l'état du port remis à Gallice 21 semble en moins mauvais état que le port Vauban. Nous avons toujours dit que la SA Port Gallice avait une bonne gestion en père de famille préservant le bien. Les mêmes problèmes avec la parcelle appartenant au domaine public maritime de l'État : là encore, la Ville savait que la concession de l'État à la Ville n'était pas validée. Tout cela nous conforte dans notre position : la Ville aurait dû garder ses ports en gestion communale. Merci.

M. LEONETTI :

Ha ! ha !

Madame DUMAS, cela me permet de me calmer.

Mme DUMAS :

Je ne suis pas sûre de vous calmer jusqu'au bout.

M. LEONETTI :

Non, mais entendre qu'on aurait dû laisser les choses en l'état, je dois dire que... Voilà.

Mme DUMAS :

Je ne dirai pas cela. Mais je ne sais pas, par contre, si ce premier avenant, après deux ans de délégation de service public, va faire taire la population antiboise sur la gestion du port.

Moi, je trouve que dans cet avenant, la Ville concède pas mal de choses favorables au délégataire. Je ne vois pas ce qui justifie un remboursement. J'ai entendu vos arguments. Je ne vois pas ce qui justifie un remboursement anticipé de la caution ou en tous les cas il faudrait quand même que les propriétaires de logements s'en inspirent, donc... On nous a déjà expliqué qu'il n'y aurait pas de redevance variable et en plus on double le remboursement annuel de la caution.

Les places d'intérêt général font en effet beaucoup de bruit dans la ville, mais elles semblent augmenter quand même fortement, et malgré les 30 % dont vous nous avez parlé. Je ne parle pas des interdictions de promenade aux habitants, la suppression des locaux associatifs et en plus les travaux après un an et demi d'expertise, ce qui me paraît quand même assez long, et qui font l'objet de négociations qui, à mon avis, vont revenir régulièrement dans ce Conseil municipal.

Je constate aussi dans cet avenant que la part fixe n'est fixe que les 4 premières années, et elle baisse ensuite de plus d'un million d'euros pour Vauban 21, et je n'ai pas noté le montant pour Gallice 21.

Donc, je ne voterai pas cet avenant parce que je le trouve un peu trop favorable au gestionnaire.

M. LEONETTI :

C'est assez cocasse finalement, de temps en temps, en politique, de voir que finalement le fait d'avoir pris de l'argent, contrairement à ce que vous dites, aux quais de grande plaisance, c'est-à-dire à ceux que vous appelez, avec un certain mépris et quelquefois un peu de haine, les riches, sans le prendre dans la poche des contribuables Antibois, vous gêne profondément.

D'abord, dire que c'est la petite plaisance qui participe aux 18 millions de redevance annuelle qui sont versés à la Ville d'Antibes, ne le dites pas, Madame MURATORE, parce que vous allez apparaître vite ridicule. Voilà. Si vous regardez simplement ce que rapportent le quai dit des milliardaires et les bateaux de grande plaisance qui sont un peu au-delà du quai des milliardaires, c'est cela qui rapporte les 18 millions. Le reste est une situation tarifaire qui est assez comparable à l'ensemble des autres ports.

Vous nous reprochez de faire en sorte que les 3,6 millions soient versés. C'est ce que nous avons proposé et on était dans un contradictoire. Et pourquoi ce n'était pas évalué et fixé de manière définitive ? Parce qu'il a fallu faire des plongées pour voir exactement l'état de la situation et voir quels travaux on aurait dû faire pour rendre le port en état si on était allés au bout des 5 ans.

Sur les mises à disposition des terrains par l'État, je veux bien porter les responsabilités, mais porter la responsabilité des retards de l'État sur la mise à disposition ou sur les décisions qui le concernent, cela me paraît un petit peu difficile de ma part ou bien alors vous me prêtez beaucoup plus de pouvoir que ce que j'en ai.

Sur l'association, contrairement à ce que vous dites toutes les deux, il n'y a pas de suppression des locaux, mais il est envisagé, s'il y a une suppression des locaux, des locaux plus importants pour chacun et une salle associative beaucoup plus grande que ce qu'elle est aujourd'hui, donc, et sans redevance.

Je rappelle que ces bâtiments, contrairement à ce que je lis aussi, ont été payés à 80 % par la Ville d'Antibes-Juans-les-Pins et que j'entends, de temps en temps, que c'est les associations qui les ont construits à leurs frais. Donc il faut arrêter là, je veux dire. Il faut arrêter de dire n'importe quoi. Et le port Vauban et le Vieil Antibes, de temps en temps, il y a des petites rumeurs qui se répandent avec une facilité, surtout quand elles sont négatives.

Le troisième point, c'est qu'il y a peu de places pour les pêcheurs parce qu'initialement, il y a 50 ans, il y avait 99 places de pêcheurs. Si vous me trouvez 99 pêcheurs sur la ville d'Antibes-Juans-les-Pins, j'aurais été capable de défendre dans le contrat initial qu'il fallait 99 places. Vous savez comment les choses se sont gérées ? Puisqu'il faut dire la vérité. Elles se sont gérées par une indemnisation de l'ensemble des pêcheurs pour la perte d'un certain nombre de places qu'ils auraient pu garder pendant 5 ans et qu'ils n'ont pas gardées parce qu'ils ne sont plus 99, si tant est qu'ils l'aient été à un moment donné.

Or, ces places, puisqu'il faut dire la vérité et vous la savez, c'est que ces places étaient sous-louées et que cela n'est pas légal, et que certaines associations sous-louaient les places et que cela n'est pas légal. Et qu'aujourd'hui, vous ne me trouverez pas du côté de l'association de manière démagogique pour dire que la Chambre de Commerce et d'Industrie a tort de faire, de rentrer dans la légalité à la fin d'un contrat qui, bien entendu, était un contrat d'il y a 50 ans et que je ne critique pas. Mais au moment où on rentre dans une gestion, je dirais, actualisée, difficile d'expliquer qu'il y a 99 pêcheurs sur la ville d'Antibes et difficile d'expliquer aussi que les pêcheurs plaisanciers doivent ne rien payer, ni en stationnement, ni en places de port, il me semble. Et que la logique a été de défendre qu'ils ne paieront jamais leurs locaux et que leurs locaux, éventuellement démolis, seront reconstruits à neuf et sans qu'ils n'aient jamais, dans les 25 ans, le moindre loyer à payer.

Et comme on m'explique qu'il y a peut-être un manque à gagner sur la location, qui est contestable, directe d'une association sur un port qui le vend, pour des périodes courtes, à des plaisanciers touristes et que cette manne supplémentaire est perdue, je vais jusqu'à dire : combien manquerait-il ? Et on le compense financièrement. Et franchement, dire qu'on donne 15 000 € à une association quand on en touche 18 millions de l'autre côté, je pense que c'est une mesure d'apaisement, à condition qu'on dise bien la vérité et toute la vérité. Donc, voilà la situation.

Les garanties d'usage, lorsqu'on a mené la négociation, la Chambre de Commerce a dit : « Je n'en ai pas besoin ». Ils n'en avaient pas besoin. Ensuite, ils nous l'ont demandée parce que si le *Dilbar*, qui au passage avait définitivement quitté le port Vauban et c'était pour cela que tout allait couler dans la Méditerranée, à la fois le contrat de la Ville d'Antibes et à la fois la possibilité de survie de la CCI, si le *Dilbar* a mis des contrats avec la CCI de longue durée, bravo ! Bravo à la CCI et tant mieux qu'ils aient fait cette négociation parce que c'est de là que vient l'argent des 18 millions qui sont donnés annuellement à la Ville ! Et donc quand il y a une garantie d'usage, il est même prévu qu'il y ait une redevance supplémentaire à la Commune. Donc au départ, on nous a dit : « Il n'y en a pas besoin ». Ensuite on nous a dit : « Est-ce que vous êtes d'accord pour ? » En quoi la Ville avait intérêt à empêcher des contrats longue durée de location qui entraînaient une augmentation de redevance à la Ville ?

Après alors franchement, je n'ai pas le nez dans les comptes permanents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, mais le fait d'avoir en même temps obtenu le port Gallice et le port Vauban de la part de la CCI et s'ingénier, comme vous le supposez, à ce qu'ils se fassent de la concurrence l'un avec l'autre, alors là chapeau parce que si on arrive à se faire de la concurrence quand on est le même gestionnaire, c'est que vraiment on a une petite difficulté ! J'ai un peu tendance à penser que la Chambre de Commerce et d'Industrie est une meilleure gestionnaire sur le plan économique et commercial que les élus que vous êtes.

Ensuite, sur le problème...

Mme DUMAS :

On n'a pas l'habitude de gérer tant de millions !

M. LEONETTI :

Oui. C'est pour cela que vous n'arrivez pas à dire oui.

Ensuite, la population antiboise qui serait effectivement outrée de cette situation, rappelez-leur simplement que les 18 millions, c'est à peu près la différence qu'il y a entre les impôts locaux qu'ils payent à Antibes et ceux qu'ils payent à Cannes ou ceux qu'ils payent à Nice. Et vous allez voir que, à mon avis, l'ensemble de la population va assez vite comprendre qu'on a raison de faire payer le *Dilbar* et que le *Dilbar*, dans les années précédentes – et je ne critique pas le contrat antérieur : il était un contrat – aujourd'hui, à lui seul, rapporte plus que l'ensemble du port de l'époque et que peut-être nous avons bien fait non pas de prendre, comme vous en avez l'habitude et comme vous m'y incitez, l'argent dans la poche des contribuables en augmentant les impôts, mais plutôt en le prenant là où il y a une activité économique qui est effectivement rentable et, cela devrait vous faire plaisir, sur des riches étrangers.

Donc, il me semble que dans cette négociation, on a plutôt la population qui, incrédule encore grâce aux rumeurs, dit : « C'est bien vrai qu'on est passés d'un demi-million à 18 millions ? ».

Aujourd'hui, nous constatons que c'est bien vrai, que la Chambre de Commerce ne dépose pas le bilan, qu'elle continue à trouver la rentabilité qu'il fallait, qu'elle rentre dans la légalité, quelquefois avec des difficultés puisque ces situations étaient des situations qui étaient pérennes dans le premier contrat et qui duraient 50 ans, et que le remboursement de la caution est un remboursement d'une somme qui n'est pas à nous. C'est une caution de sécurité. Voilà.

Cette caution de sécurité, comme on nous la considère comme une dette et que peut-être, peut-être parce que cette Ville est bien gérée, nous avons des excédents importants, peut-être qu'il vaut mieux rembourser cette partie-là de dette pour laquelle il n'y a pas de pénalités, alors que toutes les autres dettes, et André-Luc SEITHER peut en témoigner, toutes les autres dettes que nous avons, quand on est venus en disant : « On va rembourser par anticipation la dette », on nous a dit : « Ah ! oui. Alors, vous allez payer tant de pourcentage en plus ». C'est pour cela qu'on choisit effectivement de rembourser spécifiquement celle-là alors que vous l'avez vu ou vous le verrez dans le compte administratif : il n'y a pas d'emprunt supplémentaire contracté dans l'année précédente, et que le budget qu'on va vous présenter, il n'y a pas d'emprunt ou de dette contracté supplémentaire alors qu'on a un pic d'investissement sur l'année qui vient de se passer et l'année qui va venir.

Voilà. Je pense que vous auriez bien mieux négocié certainement, mais voilà : nous, on n'a obtenu que 18 millions et 150 millions d'investissement sur le port du troisième millénaire. On s'en excuse un peu, mais on va quand même essayer de voter cet avenant.

Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à la **majorité par 40 voix POUR sur 43** (3 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS).

00-6 - SERVICE PUBLIC PORTUAIRE DE PLAISANCE MARITIME DE COMPÉTENCE COMMUNALE DU PORT GALLICE - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - AVENANT N°1 AVEC LA SOCIÉTÉ GALLICE 21 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI :

Maintenant nous allons passer... Retour sur le vote. Le vote est pour le 5. Même vote pour le 6 ? Même vote pour le 6.

Adopté à la **majorité par 40 voix POUR sur 43** (3 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS).

M. LEONETTI :

Nous passons maintenant à Simone TORRES-FORET-DODELIN : le Fort Carré.

MADAME SIMONE TORRES-FORET-DODELIN

02-1 - FORT CARRÉ - « LE FORT CARRÉ D'ANTIBES » ET DE TIRAGES NUMERIQUES D'ESTAMPES - CONVENTION DE DEPOT VENTE AVEC MONSIEUR ALAIN GOUDOT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme TORRES-FORET-DODELIN :

Oui. Monsieur le Maire, il s'agit simplement d'une convention de dépôt-vente avec Monsieur Alain GOUDOT à la fois pour son ouvrage et puis pour ses estampes.

M. LEONETTI :

Il n'y a pas d'intervention. Pas de votes contre, pas d'abstentions ? Délibération adoptée.

Adopté à l'**unanimité**.

02-2 - MUSEE PICASSO - LIBRAIRIE BOUTIQUE DU MUSEE PICASSO - ETAT DES STOCKS - ETAT DES CONDITIONS DE VENTE DES PRODUITS – APPROBATION

Mme TORRES-FORET-DODELIN :

Il est régulièrement procédé à l'inventaire annuel de cette librairie boutique, et on peut noter d'ailleurs une augmentation des recettes de pratiquement 7 %, mes chers collègues. Donc, vous verrez qu'il y a énormément de produits dérivés, pour le bonheur des visiteurs.

L'annexe 1 correspond à l'état des stocks pour la période du 16 janvier 2018 au 16 janvier 2019, avec une valorisation du stock à hauteur de 350 000 € sur la base du prix d'achat et l'annexe 2 propose les prix de vente publics pour l'année 2019, hors les futures commandes d'ouvrages.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. LEONETTI :

Intervention : la Gauche Unie, Solidaire et Ecologique.

Mme MURATORE :

C'est juste un problème de présentation, mais il ne nous paraît pas normal d'avoir dans la même délibération l'inventaire et les modifications des prix à compter donc du 1^{er} janvier 2019.

Nous avons signalé en Commission et cela n'a pas été modifié : on nous a dit qu'on ne modifierait pas, mais nous demandons dorénavant que cela fasse l'objet de deux délibérations distinctes puisqu'il s'agit de deux éléments complètement différents. Merci.

M. LEONETTI :

Pas obligé, Madame MURATORE. Ce n'est pas obligé. Vous pouvez très bien dire : il y a l'état des stocks, c'est une information du Conseil municipal, et puis il y a une délibération sur les conditions de vente.

Mme MURATORE :

(Intervention inaudible.)

M. LEONETTI :

Dans une délibération...

Mme MURATORE :

Compter le stock, c'est une information, et d'un autre côté, les modifications de prix, cela ne devrait pas être... Ce n'est pas une information, donc cela pose un souci.

M. LEONETTI :

Madame...

Mme MURATORE :

On va voter tout, il n'y a pas de souci, mais c'est sur la forme.

M. LEONETTI :

C'est ce que j'allais vous dire. Voilà. Honnêtement, est-ce que c'est un problème de fond ou est-ce que c'est un problème de forme ? C'est un problème de forme.

Le Conseil municipal devrait plutôt s'attacher à des problèmes de fond, si je peux me permettre, d'autant plus que cette délibération ne va pas être attaquée devant le Conseil constitutionnel, je suppose.

Donc, on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Délibération adoptée.

Adopté à l'unanimité.

02-3 - MUSEE PICASSO - CONVENTION DE DEPOT-VENTE AVEC LES EDITIONS DACO VERLAG - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme TORRES-FORET-DODELIN :

Une délibération différente et distincte pour mettre en vente les reproductions, sérigraphies ou lithographies d'œuvres de Pablo PICASSO afin d'offrir un choix de qualité aux visiteurs et aux clients, étant précisé que la recette pour le prestataire est de 60 % et la Commune 40 %.

M. LEONETTI :

Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention. Délibération adoptée.

Adopté à l'unanimité.

MONSIEUR PATRICK DULBECCO

04-1 - EMBELLISSEMENT DU SECTEUR VIEILLE VILLE-RAVALEMENT DE FAÇADE-ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES SUR LE SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE-17 RUE ANDREOSSY (1ERE PARTIE) -17 RUE ANDREOSSY (2EME PARTIE)-6 RUE DE L'ISLE-17 RUE DE LA TOURRAQUE-AUTORISATION

M. DULBECCO :

Monsieur le Maire, il s'agit d'une délibération habituelle concernant les ravalements. Donc, c'est une subvention qui est accordée à :

- Monsieur Denis IBERTI, 17 rue Andréossy, pour une première partie pour une somme de 3 085 € ;
- pour une deuxième partie pour une somme de 3 914 € ;
- pour la Croix-Rouge Française, 6 rue de l'Isle, pour une somme de 6 120 € ;
- et pour Madame Jacqueline AUBRY PERROD, 17 rue de la Tourraque, pour une somme de 2 375 €.

M. LEONETTI :

Pas d'intervention ? Pas de vote contre. Pas d'abstention. Délibération adoptée.

Adopté à l'unanimité.

04-2 - SECTEUR MARENDA LACAN - RUE DE LA RÉPUBLIQUE - PLACE NATIONALE - RAVALEMENT ET RESTAURATION DES DEVANTURES COMMERCIALES - MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE ET DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS - APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. DULBECCO :

Chers confères, vous savez qu'en décembre 2017, la politique d'aide au ravalement dans le secteur de la vieille ville avait été renouvelée avec une extension de l'ensemble des îlots bâtis de l'espace Marena-Lacan jusqu'au 31 décembre 2020. Rappelons au passage qu'en 16 ans, c'est 530 000 € qui ont été distribués en subventions. Afin de poursuivre la valorisation de ce patrimoine, cette délibération propose d'étendre ce périmètre en y intégrant les façades commerciales donnant sur la Place Nationale et sur l'intégralité de la rue de la République afin d'être en cohérence avec l'achèvement de Marena-Lacan.

M. LEONETTI :

Front de Gauche. Pas d'intervention.

Pas d'intervention ? Qui s'abstient ? Vote contre ? Délibération adoptée.

Adopté à l'unanimité.

04-3 - PLAN LOCAL D'URBANISME D'ANTIBES-JUAN-LES-PINS – REVISION - APPROBATION

M. DULBECCO :

Monsieur le Maire, mes chers confères, vous savez qu'Antibes, depuis sa création par les Phocéens... a été maintes fois remaniée...

M. LEONETTI :

« collègues », Docteur.

M. DULBECCO :

Collègues.

M. LEONETTI :

« confrères », c'était le Docteur.

M. DULBECCO :

Oui, c'est vrai. Tout d'abord, dans l'espace restreint de la cité médiévale, puis à l'intérieur de ses remparts dont la place forte fut achevée à la fin du XVIII^e siècle, poursuivie à la fin du XIX^e siècle lorsqu'elle commence à s'étendre à l'intérieur des terres avec le démantèlement de ses remparts, proposant malgré tout une architecture de type haussmannien avec, il faut le souligner, une réelle harmonie malgré l'absence de règles d'urbanisme à cette époque. Son essor prit de l'importance à la fin de la Première Guerre mondiale et encore plus ces cinquante dernières années.

L'augmentation de sa population a nécessité une urbanisation accrue avec parfois des dérives excessives. Consciente de ces difficultés, la ville d'Antibes, bien avant, mais surtout à partir de décembre 2002, s'est engagée dans l'élaboration d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui fut arrêté en 2006, mais qui ne fut approuvé qu'en 2011 du fait de l'intégration du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation), de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager), des lois Grenelle 1, le SCOT (Schéma de COhérence Territorial), le PDU (Plan de Déplacement Urbain), etc.

Cependant, des contraintes furent imposées par l'État et qui ont permis encore trop de constructibilité, et c'est bien cet équilibre-là entre le patrimoine et le développement qui a prévalu pour l'élaboration de ce nouveau PLU. En effet, notre volonté politique est de préserver la qualité de vie de nos concitoyens dans une ville paisible et aérée favorisant la qualité des rapports humains. Pour autant, et parce qu'il est nécessaire de répondre à la forte demande des jeunes souhaitant rester à Antibes et aux futurs habitants, nous avons choisi d'organiser ce développement de façon à ce qu'il soit à proximité des services, des commerces et des principaux axes de déplacement. C'est donc à la fois un document respectueux du patrimoine, de l'environnement et tourné vers l'avenir.

J'en profite pour remercier tout le travail effectué par les différents services et je vais maintenant passer la parole à Isaline BOUVIER-BARBERIS et Cécile NEGRIER qui vont vous le présenter sous forme de...

M. LEONETTI :

Diapositives, slides.

M. DULBECCO :

Voilà.

Mme BOUVIER-BARBERIS, Responsable du Service Planification spatiale, Direction de l'Urbanisme, au sein de la DGA Aménagement Développement Durable du Territoire :

Merci, Monsieur DULBECCO. Bonjour à tous.

Alors, dernier acte pour ce plan local d'urbanisme révisé puisqu'il vous est proposé d'approuver le document.

Comme vous le voyez sur cette frise, l'élaboration du plan local d'urbanisme, cette révision, s'est inscrite dans la durée et elle a été jalonnée par de nombreuses étapes. On ne les a pas toutes faites figurer ici : seules quelques-unes qui ont structuré le document vous sont présentées.

On a commencé, comme vous le savez, en 2012 avec la prescription du document pour pouvoir intégrer notamment les dispositions de la loi Engagement National pour l'Environnement, dite loi Grenelle du 12 juillet 2010, qui impose aux PLU de gérer modérément leur espace, de faire attention à leur espace, et intégrer les principes du développement durable, limiter le développement urbain et densifier aux axes structurants.

Nous avons aussi prescrit ce document pour pouvoir être compatible avec le plan local de l'habitat réalisé, élaboré par la CASA, 2012-2017, qui a été prorogé, comme vous le savez, de deux ans et qui arrive à son terme, là, à la fin de l'année.

Également aussi, nous en avons profité pour réintroduire, pour reprendre les secteurs à enjeux qui avaient déjà été identifiés dans le PLU de 2011 et inscrire d'autres secteurs à enjeux, en l'occurrence les hauts d'Antibes à vocation commerciale et Marena-Lacan dont la première pierre a été posée d'ailleurs hier.

Deux ans après, nous avons réalisé un diagnostic territorial ainsi qu'un diagnostic socio-économique qui identifie clairement ce qui se passe sur le territoire tant au niveau du logement que des flux de mobilité, des perspectives d'évolution démographique que d'identification des équipements structurants sur le territoire.

Nous avons également intégré un état initial de l'environnement puisqu'en tant que commune limitrophe et impactée par le site Natura 2000, nous sommes dans l'obligation de réaliser une évaluation environnementale, c'est-à-dire de porter au public une information sur l'impact du projet urbain dans l'environnement. Donc, ce diagnostic a fait l'objet de réunions et d'expositions.

Par la suite, nous avons débattu ici même, au Conseil municipal, en 2015, un projet d'aménagement et de développement durable qui identifiait six grands axes, six grandes orientations : le logement, le patrimoine, l'économie, l'environnement également. Et dans ces grands axes, nous déclinions des objectifs.

Ce PADD a fait l'objet d'une modification deux ans après, j'en parlerai par la suite, et s'est axé sur un développement plus harmonieux de la ville, comme le disait Monsieur DULBECCO, au vu des réalisations qui ont vu le jour sur la base du PLU de 2011 et sur la base de la loi ALUR.

L'année dernière, le 6 juillet 2018, vous avez voté l'arrêt du document d'urbanisme. Après ça, nous avons organisé une enquête publique à la fin de l'année et Monsieur le commissaire-enquêteur a donné un avis favorable sur ce projet de PLU révisé et nous vous en parlerons plus en détail par la suite.

Alors, ce projet urbain est éco construit. L'élaboration du document s'est appuyée sur une concertation avec les habitants, les associations. On a vraiment travaillé en étroite collaboration avec la société civile dans une démarche itérative, et un constat a été dressé et partagé par le plus grand nombre, comme quoi les espaces à urbaniser sur les territoires sont déjà consommés, il n'y a quasiment plus de dents creuses, et de ce fait le développement doit s'inscrire dans l'enveloppe constituée sans consommer d'espaces naturels, d'espaces boisés qui font la renommée et la valeur du territoire antibois.

Comme le disait aussi Monsieur DULBECCO, on a vraiment eu le recul, notamment en 2015, 2016, 2017, des réalisations qui ont pu marquer dans certains quartiers, qui ont pu rentrer en rupture avec un environnement assez apaisé, des constructions peut-être trop imposantes sur des axes qui n'étaient peut-être pas forcément calibrés pour les recevoir, qui ont généré des dysfonctionnements structurels en termes de circulation, de stationnement. Donc, on a revu le projet urbain avec notamment, donc, l'élaboration du deuxième projet d'aménagement et de développement durable.

Ce projet urbain, pour faire simple, pour synthétiser, s'articule sur deux axes.

Un premier axe : un développement, donc comme je vous le disais, plus harmonieux de la ville, adapté au contexte urbain. La ville doit continuer à se développer, la ville doit continuer à produire du commerce, de l'activité, du logement particulièrement, à répondre aux besoins de la population, même si on sait que la population stagne. Ce sont les derniers chiffres de l'INSEE qui le montrent. On doit quand même continuer à produire du logement pour renouveler le parc, pour répondre à la problématique de desserrement des ménages qui est très importante sur le territoire.

Et ce diagnostic, ce constat a été également repris dans le cadre du PLH 3 (Programme Local de l'Habitat) qui est actuellement en cours de révision, comme vous le savez, et qui va être approuvé à la fin de l'année.

Donc on développe d'un côté, on préserve de l'autre. On préserve les espaces verts, on préserve les espaces boisés et on rentre vraiment dans les objectifs de cette loi Grenelle qui nous impose de limiter l'étalement urbain et de lutter contre l'artificialisation des sols.

Alors développer, on a pris le parti de développer l'urbain en fonction du contexte. Bien évidemment que nous allons poursuivre le développement dans les centralités (centre-ville d'Antibes, centre-ville de Juan-les-Pins et plus au nord à la Fontonne). On est sur un secteur dense, le secteur UB, en front bâti sur des axes structurants avec des hauteurs importantes pouvant aller, en UBa, jusqu'à 24 mètres avec le dernier étage en retrait. Donc, le renouvellement de la ville continue sur ce secteur-là.

Bien évidemment, comme je le disais, les dents creuses se faisant rares, ce n'est pas là que va porter l'essentiel du développement. Alors où il va être ? Dans les secteurs à enjeux et au droit des axes structurants, dans ce qu'on appelle les secteurs et les axes stratégiques.

Les secteurs à enjeux, vous les connaissez maintenant. Ce sont eux qui vont supporter la plus grande majorité de la production en logements et en logements sociaux puisqu'à horizon 2030, nous tablons sur un peu plus de 3 600 logements. Brièvement, je vais les décliner les uns à la suite des autres.

Vous avez les Trois Moulins, donc sur la partie nord-ouest du territoire, qui vont être desservis par le TCSP (Transport Collectif en Site Propre) qui figure là en pointillés. Ce secteur des Trois Moulins est... comment dire... le foncier de ce secteur est possédé par le public, par la Ville. La partie nord de ce secteur va faire l'objet de production de logements et la partie sud, qui va être à dominante plus tertiaire, va accueillir notamment le projet Ecotone. Vous avez dû entendre parler de ce projet porté par le cabinet Jean NOUVEL. Cela va être un projet qui va marquer l'entrée de Sophia et qui va être à la lisière, comme ça, de la technopole.

Quand on redescend, on retrouve le secteur des Combes qui est un secteur de transition entre la partie économique au nord et la partie plus pavillonnaire à l'est.

Plus sur l'est, vous retrouvez le secteur des 4 Chemins qui fait l'objet d'une OAP, une Orientation d'Aménagement et de Programmation. On va structurer au droit de ce carrefour en conservant la qualité paysagère.

On redescend Jules Grec, pour arriver sur le secteur Jules Grec Anthéa à vocation plus culturelle.

Enfin, le secteur Gare-Pétrolier, secteur d'entrée de ville, important puisqu'il est en lisière du Fort Carré et du port Vauban.

Et Marena-Lacan, j'en parlais tout à l'heure, qui est un secteur stratégique, mais là qui avance bien, donc on n'a même plus besoin de parler de secteur stratégique.

Le long des axes structurants, on va densifier également puisque nous avons une bande de constructibilité de 23 mètres qui permet de supporter des hauteurs et des densités importantes avec une emprise au sol qui n'est pas réglementée. On a modifié légèrement cette règle puisqu'au vu de quelques réalisations qui ont pu aussi parfois choquer avec des constructions trop importantes, sur des axes qui n'étaient pas forcément calibrés pour les recevoir, on a identifié des axes, en majorité, de plus de 12 m² pouvant générer cette bande de constructibilité.

Pour autant, le long de ces axes, on a quand même retravaillé, réajusté les bâtis. On a diminué les hauteurs, surtout en deuxième rideau, et on a augmenté les prospects, c'est-à-dire l'implantation du bâtiment par rapport à la voie principale et par rapport aux voisins.

Alors, on développe d'un côté et on maîtrise le tissu urbain de l'autre dans les quartiers mixtes... Ce sont les secteurs qui sont représentés en orange où cohabitent des petites villas, des maisons, avec des collectifs plus ou moins importants.

Là, il y a eu un vrai travail de réalisé où on a, encore une fois, travaillé sur les prospects qui ont été augmentés, les hauteurs diminuées avec maximum un R+4, donc on fixe un plafond et quand on est à R+4, le dernier étage doit être obligatoirement en retrait. Et sur certains secteurs aussi, les emprises au sol ont été diminuées.

Dans les quartiers pavillonnaires, donc qui figurent en jaune, on retrouve des quartiers intéressants en termes paysagers avec des bâtis diffus, fortement perceptibles du domaine public. Vous voyez le Cap, une partie des Semboules, Pimeau. Là aussi, on a maintenu un corps de règles très restrictif et on a préservé l'équilibre minéral-végétal.

Alors on développe d'un côté, on protège et on préserve le patrimoine de l'autre, patrimoine paysager et patrimoine bâti, en voulant affirmer le caractère de la ville-parc et redonner un peu plus d'espace et de respiration et plus de vert au sol. On a ajouté 30 hectares de protection verte : 20 hectares d'espaces boisés classés qui est la protection la plus forte, 8 hectares d'unités de paysage. Nous avons supprimé la prise en compte des toitures terrasses dans les coefficients d'espaces verts, ce qui oblige en fait à remettre du vert au sol. Nous avons obligé le traitement paysager des places de stationnement extérieures et tout cela, voilà, nous avons, comme je le disais précédemment, augmenté les espaces libres entre les bâtis pour favoriser la végétalisation.

C'était une obligation aussi de cette loi de 2012 : définir une trame verte et bleue, donc à connotation fortement écologique, pour permettre aux espèces de se déplacer, de se reproduire. Cette trame verte et bleue n'est que l'agrégat des espaces boisés classés et des unités de paysage et des zones N du territoire.

Protéger le patrimoine bâti : peu d'évolution dans ce PLU révisé par rapport à ce qui existait déjà en 2011. On a les mêmes monuments historiques classés et inscrits qu'il convient de protéger, les bâtiments remarquables qui étaient déjà protégés dans le PLU de 2011. Nous avons juste mis à jour cette liste. Et bien évidemment que nous avons intégré le site patrimonial remarquable, anciennement dénommé AVAP, qui est une servitude d'utilité publique et qui a été approuvé l'année dernière au mois de mai.

Mme NEGRIER, Directrice Urbanisme, Direction de l'Urbanisme, au sein de la DGA Aménagement Développement Durable du Territoire :

Alors ça, c'était le document tel qu'il vous a été présenté au moment de l'arrêt du PLU et suite à cet arrêt, donc, il y a eu une forte concertation qui a été mise en place auprès de la population et auprès des personnes publiques associées. Les partenaires institutionnels ont donc été consultés sur le document et nous avons recueilli 14 avis favorables.

4 d'entre eux ont été assortis de quelques recommandations que le commissaire-enquêteur nous a demandé de suivre par la suite.

La Commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers s'est également prononcée favorablement sur le document.

Et enfin l'autorité environnementale a émis quelques recommandations, dont la plupart peuvent être prises en compte dès maintenant et les autres seront prises en compte un petit peu plus tard.

L'enquête publique s'est tenue et elle a eu un véritable succès puisqu'avant qu'elle puisse se tenir, des réunions publiques se sont tenues, mobilisant ainsi la population auprès de ce document.

Le commissaire-enquêteur, qui a tenu quatre permanences entre le 22 octobre et le 23 novembre, a pu recueillir ainsi les avis et les observations des administrés.

Les autres jours de permanence ont été assurés par la Direction de l'urbanisme et c'est au total plus de 600 personnes qui ont été accueillies dans ce cadre. Ces 600 personnes ont émis 321 dires et ont exprimé plus de 1 000 observations, puisque chaque dire peut recueillir une ou plusieurs observations en son sein.

Ces dires ont eu plusieurs natures. Certains sont favorables au projet, ont même fait des remarques afin de le faire évoluer avec quelques prescriptions allant dans l'intérêt général, permettant souvent de clarifier le document réglementaire.

Certains nous ont interrogé, nous ont saisis sur des problématiques ne relevant pas exclusivement du PLU, ce qui a permis quand même de faire remonter auprès des services certaines problématiques. D'autres nous ont demandé des informations sur le projet ou nous ont interrogés sur des parcelles spécifiquement pour savoir quel était l'impact du projet sur leur parcelle. Et enfin d'autres se sont prononcés en défaveur de ce document, la plupart du temps parce que cela allait à l'encontre de leurs intérêts, mais leurs intérêts n'allant pas forcément dans le sens du projet urbain global.

Suite à cette enquête publique, le commissaire-enquêteur s'est prononcé avec un avis favorable sans réserve, ce qui est quand même une très belle chose sur un document pour une commune de cette taille. Il nous a toutefois recommandé de prendre en compte ses avis favorables lorsqu'il a pu émettre des avis favorables sur les demandes du public. Il nous a demandé de ré-analyser certaines règles de notre document toujours dans le sens de l'intérêt général et de l'intention qui était portée par celui-ci. Et enfin, il nous a demandé, et j'en reviens à l'avis de l'autorité environnementale, de prendre en compte autant que possible les recommandations de l'autorité environnementale sur notre document.

Parmi les adaptations qui ont été faites pour améliorer la forme urbaine, nous rappelons que par rapport au document précédent, un étage a été supprimé totalement et c'est pour ça qu'on demande maintenant aux bâtiments de se tenir à R+3 et éventuellement, s'il y a un 4^e étage, que celui-ci se tienne en retrait. Il est maintenant question d'améliorer les pleins et les vides et la qualité, l'espace de façade à façade entre deux bâtiments bordant une voie, même une voie d'importance. Les bâtiments ne doivent pas être trop rapprochés de la voie et doivent permettre la vie et l'espace de façade à façade. C'est pour cela que même avec cette règle-là, il y a une règle de retrait calculée : soit c'est 6 mètres ; soit, au-delà d'une certaine hauteur, il faut se reculer encore plus pour avoir une proportionnalité entre la taille du bâtiment et son rapport à l'espace public.

De la même façon, en UB, certains bâtiments pouvaient, sur des petites parcelles, aller jusqu'au bout de la parcelle. La règle de constructibilité permettait cela. Ce n'est désormais plus possible. Il est demandé, sur des petites parcelles, sur les parcelles peu profondes, de se tenir minimum à 4 mètres. L'UB est une zone dense certes. Pour autant, il ne faut pas qu'elle soit étouffante pour les voisins.

Certains bâtiments ont pu être contestés parce que la règle générait une forme qui n'était pas souhaitable. C'est pour cela que pour répondre à cette question, on n'autorise plus les surfaces de plancher au-delà de l'égout du toit. Je crois qu'en voyant ce bâtiment, tout le monde a un petit peu une idée de ce qui a généré la règle.

Enfin, le commissaire-enquêteur nous a enjoins, et il n'était pas possible d'y répondre tout de suite, à prendre en compte des observations portant sur deux thématiques :

- La thématique risque : en effet, le PPRI est en cours de révision, comme vous le savez. Il sera très certainement approuvé avant la fin de l'année. Lorsque celui-ci sera approuvé, en fonction des éléments qu'il y aura, nous serons peut-être amenés à faire remonter dans le document d'urbanisme certaines de ses prescriptions.
- Et enfin, il nous a demandé de renforcer les protections, la mise en valeur du patrimoine paysager et bâti. Et c'est pour cela que nous avons, à la demande de Monsieur le Maire, de Monsieur DULBECCO, immédiatement engagé une étude concernant ce patrimoine paysager et bâti, en particulier sur les éléments de patrimoine isolé tels que les arbres isolés ou le petit patrimoine vernaculaire qui n'a pas été référencé, répertorié dans d'autres études qui existent pourtant sur la commune. Nous nous y attachons dès maintenant avec nos collègues des Espaces Verts.

Voilà. Et donc tout cela fera très certainement l'objet d'une procédure très prochainement. Merci.

M. LEONETTI :

Très bien ! La parole est donc à Madame MURATORE.

Mme MURATORE :

Merci.

De façon globale, pour nous, ce document n'est pas un document d'urbanisme qui devrait définir le projet de territoire, et ensuite les règles de constructibilité mettent en œuvre ce projet. Or, on n'a pas le projet de territoire et ce sont les règles qui vont définir la forme de la ville.

Il n'y a pas de nouveau quartier à vivre avec les services publics, les commerces de proximité, les espaces verts, les déplacements dans ces quartiers et entre le centre-ville et ces quartiers. Et de ce fait, la concertation ne peut porter que sur les règles et beaucoup de demandes ont été très personnelles. C'est très logique.

Alors effectivement le projet a été validé, mais de nombreuses remarques et recommandations ont été émises. Beaucoup de ces recommandations correspondent aux points que nous énoncions dans notre courrier au commissaire-enquêteur. Quelques-unes ont été prises en compte, mais pour autant ce PLU ne répond pas aux problèmes du territoire.

Le manque de logements sociaux : le commissaire-enquêteur demande que soient développés les éléments portant sur la production de logements. Vous avez rappelé le mode de calcul, mais aucun argument sur le logement social. Et même si nous ne rêvons pas de 25 % de logements sociaux, ce PLU ne permettra pas de rattraper le retard de la Commune et il y aura toujours plus de 3 000 demandes en attente.

D'autre part, la superficie de 1 000 m² pose problème. Nous vous avons plusieurs fois alertés sur ce point : elle est trop facilement contournable par les promoteurs. Nous voyons régulièrement des demandes de permis pour 990 m² de construction et ainsi éviter les logements sociaux. De plus, il suffit de présenter un modificatif qui permet de dépasser les 1 000 m² sans avoir à réaliser des logements sociaux. Ce modificatif intervenant très souvent à la fin de la construction, les logements sont alors occupés, vendus ou loués, et ajouter des logements sociaux devient impossible. Il serait nécessaire d'abaisser cette limite à 800 m², comme dans beaucoup de villes.

Sur les mobilités, aucune indication sur de nouveaux axes de déplacement qui seraient créés avec ce PLU. D'ailleurs, le Conseil départemental nous rejoint : ses remarques montrent l'incohérence entre les projets d'urbanisation et les voies de desserte. Il dénonce le manque d'emplacements réservés pour créer de nouvelles voies, un problème de cohérence entre urbanisme et transports. Il manque l'analyse de l'impact du maintien ou de la suppression du projet d'échangeur de Biot et le nouveau schéma de desserte du secteur. Alors, vous êtes en attente d'informations de l'État, mais ce PLU est pour le moyen terme et il serait nécessaire qu'il prévoie les modalités de déplacement dans ces situations. Il ne suffit pas de dire que nous n'avons pas d'informations. Mais surtout, les données de trafic datent de 2004 pour l'A8 et devraient être actualisées. Là encore, rien d'autre à proposer.

Sur les déplacements doux - vélos et piétons - là aussi, le Conseil départemental nous rejoint. Pour lui, l'offre de stationnement vélos est le préalable au développement de la multimodalité et un moyen de parvenir à la cohésion du territoire. Des stationnements vélos seraient intégrés dans les espaces et bâtiments publics et les commerces. Les cheminements cyclables devraient figurer sur les schémas. Seules quelques voies piétonnes sont annoncées, mais tous les projets de construction devraient prendre en compte les anciens cheminements piétons. Et cela, ce n'est pas indiqué dans ce PLU.

La qualité de l'air : la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de PACA insiste sur la mobilité, la qualité de l'air, les nuisances sonores et la pollution des sols. Ces éléments ne sont que très peu pris en compte dans ce PLU. Une zone logistique en périphérie de la ville aurait dû être intégrée à ce PLU pour éviter les gros camions en ville et donc de la pollution atmosphérique. Il manque là un emplacement réservé. Aucun objectif de réduction des gaz à effet de serre sur la durée de ce PLU.

Les espaces verts : là encore, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale émet des recommandations sur la qualité de la démarche environnementale, la prise en compte de l'environnement, des impacts de ce PLU particulièrement sur les espèces protégées, et demande une meilleure prise en compte des continuités écologiques des zones humides et des ripisylves des cours d'eau. Pour nous, « éviter, réduire, compenser » n'est pas une politique environnementale. Nous préférons préserver et il aurait été logique d'intégrer l'objectif « zéro artificialisation nette des sols ».

De son côté, le commissaire-enquêteur demande à veiller à la protection et la mise en valeur du patrimoine paysager, bâti, vernaculaire, archéologique, agreste et forestier de la commune. Il est fait référence à l'AVAP devenue « Site patrimonial remarquable », mais des bâtiments et des arbres remarquables se trouvent en dehors de la zone AVAP et doivent être protégés. Maintenant, on nous annonce une étude sur la commune. Il aurait été nécessaire que cette étude soit réalisée avant de définir ce PLU.

Sur les commerces : la Chambre de Commerce et d'Industrie s'inquiète de la concurrence entre les secteurs à vocation commerciale proches entre Gare-Pétrolier et Marena-Lacan, et la nécessité de tenir compte aussi du développement des commerces en périphérie de ville. Elle demande le renforcement du tissu productif, notamment l'industrie légère, sur la zone des Trois Moulins. Pas de réponse à la Chambre de commerce en termes de commerces de proximité et de centre-ville, surtout, sur l'impact des projets des centres commerciaux importants en périphérie de la commune. Et pas de réponse sur le développement d'un artisanat de proximité et donc de zones réservées à l'artisanat.

Ville-jardin : non. Les nouveaux jardins seront privés et à l'intérieur des unités foncières. Les villas sur le toit ne vont pas aérer la ville. De plus, c'est un bonus pour les promoteurs puisque selon les zones, la hauteur est portée de 18 à 24 mètres ou de 18 à 21 mètres maintenant si le dernier étage est en retrait, et ces appartements vont se vendre beaucoup plus cher. Et dans ce PLU, la partie maritime est comptée dans les surfaces naturelles urbaines. Certes, on ne va pas construire sur la mer.

En ce qui concerne l'agriculture, c'est bien de dire que les zones agricoles ne seront pas ouvertes à l'urbanisation, sauf qu'il n'y a plus, depuis le PLU précédent, de zones agricoles sur la commune, et les jardins familiaux ne peuvent pas être assimilés à des zones agricoles. Toutes les études préconisent une ceinture agricole autour des villes et le développement de l'agriculture en ville.

En matière de transition écologique, les panneaux solaires sont interdits si non intégrés aux toits alors qu'ils devraient être obligatoires, ainsi que les composteurs, dont nous parlions tout à l'heure, en pied d'immeuble. Et aucune obligation en termes de matériaux, aucune étude de l'impact sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

Alors sur beaucoup de points aussi, ce PLU est un copier-coller du PLU de 2011.

Quelques points ont été actualisés, mais ce travail d'actualisation reste à faire. On ne peut pas définir l'évolution de la ville pour les cinq prochaines années si on ne part pas d'un diagnostic exact.

Merci.

M. LEONETTI :

Madame DUMAS.

Mme DUMAS :

Oui. Je commencerai d'abord mon intervention par dire que je regrette que nous n'ayons pas eu un exemplaire papier des documents, en particulier des plans qui sont, pour nous, des documents certes qu'on archive mais qu'on montre aussi. Donc si c'est encore possible des documents en papier plans. Autant le document à lire, il n'y a pas de problème sur l'ordinateur, cela passe bien, mais les plans, c'est compliqué. Voilà. Donc, je ne veux pas semer le trouble.

M. LEONETTI :

Bon.

Mme DUMAS :

On en reparlera peut-être après.

M. LEONETTI :

Vous l'avez tout de suite.

Mme DUMAS :

Ah OK, super ! Donc...

M. LEONETTI :

Mais c'était consultable, je veux dire...

Mme DUMAS :

Oui, oui ! Mais le problème, c'est que je travaille à des heures où je ne vais pas imposer ces heures-là aux fonctionnaires. Voilà.

Donc, cette révision du PLU n'a rien d'un grand changement et je trouve d'ailleurs surprenant qu'elle se base sur des diagnostics et des chiffres qui datent de 2014 et même de 2013 pour le nombre de demandes en attente de logement social. D'ailleurs, c'est une remarque dans l'avis du Conseil départemental qui demande de mettre à jour les données concernant le trafic.

Je ne comprends pas bien la cohérence des idées exposées dans cette révision du PLU qui veut réduire la constructibilité de 30 %, qui demande de réduire la hauteur des bâtiments, qui constate une réelle difficulté pour disposer de nouveaux espaces fonciers, qui fait croire que les espaces naturels vont être conservés, qui expose son besoin de nouveaux logements et qui continue à réserver des espaces pour les zones commerciales au nord de la ville. Je ne comprends pas non plus la cohérence entre l'idée de soutenir le commerce de proximité et continuer à vouloir construire des grandes zones commerciales en périphérie de la ville. Beaucoup des...

M. LEONETTI :

À quel endroit ?

Mme DUMAS :

Au nord de la ville.

M. LEONETTI :

Précisez à quel endroit.

Mme DUMAS :

Au-dessus d'Olympie, par exemple, il y a des grandes surfaces qui sont vides et qui viennent de se construire.

M. LEONETTI :

Ah oui ! D'accord. Pas au-delà de l'autoroute bien sûr ?!

Mme DUMAS :

Comment ?

M. LEONETTI :

Pas au-delà de l'autoroute ?

Mme DUMAS :

Non, je ne parle pas de l'Open Sky. Vous voulez parler de cela ? Non !

M. LEONETTI :

J'avais cru comprendre...

Mme DUMAS :

Vous nous avez dit que c'était la commune de Valbonne.

M. LEONETTI :

... que cela inquiétait la gauche, donc...

Mme DUMAS :

Donc, on...

M. LEONETTI :

Voilà.

Mme DUMAS :

...interpelle...

M. LEONETTI :

Si cela inquiète la gauche, Open Sky, il faut qu'ils le disent. Voilà.

Mme DUMAS :

On interpelle le Maire de Valbonne.

M. LEONETTI :

Et en particulier Madame MURATORE, il faut qu'elle le dise à son collègue.

Mme DUMAS :

Voilà.

Donc, ce n'est pas très cohérent tout cela et si le foncier manque, construisons, je pense, plus haut et évitons les zones commerciales à moitié vides et dévoreuses de foncier.

Je constate que votre ambition pour le logement social n'est vraiment pas à la hauteur puisque vous annoncez que dans 5 ans, on devrait être à 13,5 % de logements sociaux. Cela veut dire qu'après 25 ans de loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), la Ville d'Antibes sera à la moitié de ses obligations. C'est très inquiétant pour l'accès à notre ville et en effet le renouvellement de population. Pourtant, dans le dossier de diagnostic, la cherté de l'immobilier est bien signalée comme un facteur de manque d'attractivité mais rien n'est fait. C'est pour vous un constat et presque une fatalité.

Finalement, cette révision du PLU est avant tout faite pour parler des zones à enjeux qui sont les Trois Moulins, les 4 Chemins, Jules Grec Anthéa et les Pétroliers qui reviennent, mais tout cela sans trop de détails ni délais. En revanche, plus rien n'est signalé au sujet des terrains Mauro. Que devient cet espace ? À moins qu'il ne soit intégré dans cette zone Gare-Pétrolier.

Cette révision permet aussi de revenir sur le feuillet du TCSP où on annonce le lien gare SNCF d'Antibes à la gare routière de Sophia en 2023, et d'ici là, des milliers de véhicules en plus sur les routes, donc rien de nouveau.

Une dernière remarque : je trouve cette révision extrêmement légère sur les risques d'inondations, mais vous avez signalé, à la fin, la révision du PPRI, et sur la qualité de l'air et les sols pollués. C'est d'ailleurs remarqué par l'institution environnementale.

J'attendais un peu plus d'ambition pour cette révision du PLU pour l'aménagement du territoire et je voterai contre cette révision.

M. LEONETTI :

Je ne suis pas étonné de vos interventions. D'abord, parce que je pense que vous pensez qu'il faut faire beaucoup plus de logements sociaux. Voilà. Nous, on s'en est tenu à un PLH, un Plan Local de l'Habitat. On l'a délibéré et voté à l'unanimité à la Communauté d'agglomération et je l'ai présenté en Conseil municipal alors que ce n'était pas obligatoire. Et ce PLH a été approuvé par les services de l'État, donc peut-être que l'État est le garant quand même de la révision de la loi et des PLU. Le PLU s'inscrit donc dans une démarche qui respecte le PLH.

Donc après, qu'on ait une vision différente entre vous deux et moi-même et la majorité sur le nombre de logements sociaux, nous, on pense qu'on doit les faire de grande qualité, qu'on doit les faire de manière harmonieuse, et si on est passés de 4 % à 10 %, ça peut paraître peu important. C'est quand même des centaines de logements sociaux qui se sont faits et qui ont été parfaitement intégrés dans la ville.

Je répète une chose qui me paraît une évidence : il n'y a pas de partie particulière de la ville qui soit une zone dite sensible parce que justement il y a eu cette précaution, et on aurait pu penser, en faisant des centaines de logements sociaux, qu'un quartier aurait pu basculer. Il y a des quartiers qui ont basculé à Cannes. Il y a des quartiers qui ont basculé à Vallauris. Il y a des quartiers qui ont basculé à Nice.

Il y a même des quartiers qui basculent à Cagnes-sur-Mer. Ici, ce n'est pas le cas. C'est une ville importante, mais c'est une ville dans laquelle il y a une cohésion sociale qui fait que oui il n'y a pas de zones particulières, de cités, comme on le dit, ou de zones dans lesquelles il y a des zones de non-droit. Et donc la progression, effectivement, j'assume totalement qu'on passera de 10 à 13,5 % de logements sociaux.

Madame MURATORE a eu une parole de sagesse : elle a dit qu'elle ne voulait pas atteindre...Donc effectivement 25 %, c'est totalement disproportionné par rapport aux capacités de la ville.

Vous essayez, Madame MURATORE, de m'expliquer un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) alors qu'on est déjà au stade du PLU. Le PADD, on définit des grands espaces et des grandes orientations. Cela a été fait. Vous étiez d'ailleurs conseillère municipale à cette époque-là. Et puis aujourd'hui, on est dans le PLU après enquête publique.

Sur les transports, vous nous reprochez de ne pas prendre des voies supplémentaires. Je m'y refuse. Je me refuse à prendre des voies supplémentaires sur les bâtiments existants et de détruire de l'habitation pour faire un passage du transport en commun en site propre, d'autant plus que le problème du transport en commun en site propre est réglé par un schéma et aussi par un projet qui est validé au niveau de la Communauté d'agglomération. Donc effectivement, Madame DUMAS, vous me dites : « Ce n'est pas suffisant ». Regardez la perturbation que crée la zone sur Saint-Claude. Je me vois mal avec toute la ville traversée par ce chantier, et on le fera étape par étape, ce qui me paraît être logique, en faisant en sorte qu'on attaque les points noirs plus particulièrement précocement.

En ce qui concerne les espaces verts, désolé, il y en a plus qu'avant : il y en a plus sur le toit, ils sont en périphérie, il y en a plus dans les reculs, il y en a plus dans les espaces préservés, il y en a plus dans les jardins remarquables, donc il y en a plus. Voilà. Après, on peut le dire en long, en large, en travers, mais il y en a plus. Et s'il y en a plus, c'est parce qu'il y a moins de constructibilité, ce qu'on assume totalement.

J'ai vu, dans les trois, quatre dernières années, une situation qui est sur le PLU existant : la loi ALUR a fait un massacre pour une bonne et simple raison, et comprenez-le tous, c'est que quand vous supprimez le coefficient d'occupation des sols sur une villa et que vous avez quatre villas qui se suivent, vous pouvez très bien faire un immeuble qui comprend tout, puisque vous n'avez plus de zone dans laquelle vous n'avez pas de zone non aedificandi Et donc effectivement on a vu, ça et là, des bâtiments qui sont architecturalement acceptables, mais qui créent à la fois une densité, une proximité vis-à-vis du voisin ou vis-à-vis de la voie qui, à mes yeux, ne l'est pas. Voilà. Et c'est la raison pour laquelle il y a ces mesures restrictives.

Donc, nous assumons dans la majorité, effectivement, que ce PLU est un PLU protecteur de l'environnement, des espaces verts et limitateur de l'ensemble des constructions.

Ensuite, vous me dites : comment vous faites pour faire du logement ? Oui, il y a des espaces à enjeux, sur ces espaces il y a du logement et c'est pour cela que ce n'est pas la peine d'aller densifier à l'intérieur de l'espace actuel de la ville parce que, oui, il y a des zones qui sont, aussi bien le nord des Trois Moulins, aussi bien la partie des Péroliers, aussi bien l'espace Bunoz, aussi bien les Combes. On a des zones dans lesquelles il n'y a pas d'aménagement et donc on peut envisager dans ces endroits effectivement, et l'engagement que nous avons c'est de faire 40 % de logements sociaux dans ces endroits, pour faire en sorte que l'habitat soit pour tous, mais en même temps qu'il ne soit quand même pas dans des barres ou dans des tours.

Je rappelle quand même au passage que si on n'a pas compris que si l'on construit massivement du logement social et qu'on n'y abrite que des personnes de condition modeste, voire très modeste, on crée des situations de tension entre l'intérieur de la ville alors que si on développe, comme le fait Marguerite BLAZY à la CASA ou sur la Ville d'Antibes, on a une situation qui est apaisée.

En ce qui concerne le commerce de centre-ville, ça ne tombe pas bien parce que le commerce de centre-ville, s'il y a une ville, et on a la chance d'avoir l'espace pour le faire, qui développe le commerce de centre-ville, c'est bien la Ville d'Antibes. La Ville de Cannes développe des cinémas, et elle a raison, c'est la ville du cinéma : elle le fait en périphérie. Nous, on le fait en centre-ville.

Et l'ensemble de la zone commerciale de centre-ville, 500 plus, j'espère, peut-être une partie d'autres bâtiments, va faire en sorte qu'on va se retrouver avec un cœur de ville commercialement rénové et avec de l'habitat de proximité et dans une zone piétonne qui donc devrait correspondre à vos vœux.

Je rappelle quand même que cela fait 8 ans qu'on concerte sur Marena-Lacan et que la population adhère plutôt, malgré la lourdeur du chantier, à ce projet.

Les zones agricoles, elles existent en périphérie des villes, comme vous l'avez dit, c'est-à-dire que la CASA y a développé en périphérie de la ville d'Antibes et surtout autour de la ville parce que là il y a des grands espaces et que sur ces grands espaces on peut développer autre chose que des jardins familiaux.

Les panneaux solaires obligatoires, allez un petit coup d'écologie obligatoire là : je te pénalise et puis je te mets en conflit avec l'Architecte des Bâtiments de France. Et c'est facile comme cela. Quand j'en mets un petit morceau sur un toit qui est à proximité de la zone des « Sites patrimoniaux remarquables », immédiatement, comme un aigle sur une proie, l'Architecte des Bâtiments de France vient stigmatiser l'endroit.

Au fait, ils sont produits où ces panneaux solaires ? Ils sont produits en Chine. Dans quelles conditions écologiques ? Dans quelles conditions sociales ? Moi, je suis assez pour le fait de trouver quand même des solutions autres que de mettre du verre sur l'ensemble de la vieille ville et je partage l'avis de l'ABF dans ces circonstances-là.

Mais penser, avoir une pensée qui dit : « On va mettre des panneaux solaires obligatoires », c'est encore une vision qui n'est pas du tout la vision que je peux avoir sur la ville. Ceux qui veulent les mettre à un certain endroit, ils les mettent. S'ils veulent chauffer leur piscine avec du solaire, ils le font. S'ils veulent chauffer leur maison, ils le font. On fait un projet écologique à Marena-Lacan dans lequel, ce n'est pas très noble comme expression, mais enfin c'est quand même l'assainissement et la chaleur de l'assainissement qui permet une zone écologique. Mais voilà, ayez confiance en l'innovation plutôt que toujours aller pénaliser les uns et les autres.

Donc le vélo : on vous donnera le plan vélo de la Ville d'Antibes, voilà, et le plan vélo de la Communauté d'agglomération.

Quant à l'échangeur de Biot, c'est l'État qui le maintient, mais je crois que cela ne va pas durer longtemps. Et si cela peut vous rassurer, je vois assez mal l'échangeur de Biot être validé. Le document officiel, je n'ai pas à le donner aujourd'hui, mais je peux vous rassurer sur ce point : l'échangeur de Biot ne verra jamais le jour, voilà. Donc cela peut être un élément de consensus.

Donc pour résumer, le PLU qu'a porté Patrick DULBECCO et toute l'équipe, c'est un PLU qui effectivement se verdit et qui veut une ville-parc et cela, c'est la vision globale. Ensuite, on ne veut pas non plus une ville dans laquelle il ne se construit rien et on sait très bien qu'il y a des centralités et qu'il y a des axes structurants, et il n'est pas illogique de penser que sur l'axe structurant d'un bus-tram sur lequel on fait des travaux, il peut y avoir des immeubles, des petits immeubles qui se posent les uns à côté des autres. Donc, il me semble que ce PLU est extrêmement cohérent.

Il n'y a aucun avis d'une association contre. Il y a un commissaire-enquêteur qui donne un avis favorable sans réserve. Il nous fait des recommandations et on les suit. Il dit : « Allez voir s'il n'y a pas un chêne de 300 ans en haut d'une colline », on dit : « On va le faire ». « Allez voir s'il n'y a pas un moulin à blé dans un endroit particulier », on va le faire. Franchement, cela ne va pas nous gêner parce qu'on l'a déjà fait, voilà. Jusqu'à présent, on se tenait aux sites remarquables et à ce que disait l'ABF. On va élargir encore cette protection.

Donc, on est dans une démarche qui est une démarche, je dirais, concertée et terminons là-dessus. Il n'y a pas eu autant de concertation dans une ville sur un PLU que sur la ville d'Antibes. Pourquoi ? Parce que ce n'était pas obligatoire d'aller dire dans chaque quartier : regardez le PLU, allez faire des dires. Pardon à l'ensemble des services qui les ont subis parce que normalement dans un PLU, tu mets un papier, il y a 10 personnes qui viennent, ceux qui ont peur de ne pas construire ou ceux qui ont peur qu'on construise trop, et puis ils parlent de ce qu'il y a autour d'eux.

Là, pour une fois, dans tous les quartiers, on a fait cette démarche. Et non seulement on l'a faite dans tous les quartiers, mais on a mis un site à disposition de tous en disant : « Regardez où vous êtes et voilà l'élément qui va faire l'urbanisme de demain dans votre quartier ».

Il n'y a pas eu de concertation aussi poussée dans aucun PLU que j'ai connu dans cette ville ou autour, et il y a un commissaire-enquêteur qui a demandé un mois de plus tellement il y avait de dires et d'avis, voilà, et on les a pris en compte. Chaque fois que le commissaire-enquêteur a dit : « Vous devriez modifier cela », on l'a modifié. À chaque fois qu'il a dit : « Ne touchez pas à cela », on n'y a pas touché.

Après, je comprends que, oui, on ne fera pas 25 % de logements sociaux d'ici les 5 ans qui viennent et on l'assume assez fortement parce que ce n'est pas notre philosophie. On ne démolira pas de maisons pour élargir une voie pour faire la piste cyclable et on se mettra dans une situation dans laquelle on essaye de maintenir une ville-parc, une ville dans laquelle lorsqu'on pénètre, on voit bien sûr des immeubles, mais ils sont un peu éloignés de la voie et ils permettent aussi des espaces verts, de faire des coupures vertes, ce qui me permet, à mon avis, d'avoir une meilleure vie en commun.

On passe au vote. Qui est contre ? Contre ! Oh ! Pardon de dire ça, mais il y a un moment où cela commence à bien faire qu'on soit toujours à front renversé. La Ville d'Antibes a pratiquement interdit toutes les grandes surfaces en périphérie. Dans sa commune, elle n'a autorisé que des extensions antérieurement existantes de choses qui existaient auparavant. Je ne veux pas citer des marques, mais chacun a une grande marque de sport ou une grande marque qui a un contrat de confiance ou... Dans tout cela, on a été très protecteurs.

La CASA a une situation très particulière, c'est que les Villes, elles n'expliquent pas aux autres ce qu'elles doivent faire. Donc le projet de la Ville de Valbonne, on va le clarifier lundi prochain, mais si, Madame MURATORE, vous estimez que ce n'est pas un bon projet, il faut le dire. Mais vous le dites au Maire de Valbonne et vous le dites à l'ancien Maire de Valbonne. Comme cela, cela clarifie un peu les choses et cela permet de rendre à César ce qui est à César.

Alors contre ? Abstention(s) ? Il n'y en a pas.

Adopté à la **majorité par 40 voix POUR sur 43** (3 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS).

MADAME ANGELE MURATORI – question rapportée en son absence par Monsieur le Maire

06-1 - RUE DU MIGRAINIER - EFFACEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE A BASSE TENSION ET DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC - INTERVENTION DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DES ALPES-MARITIMES (SDEG)

M. LEONETTI :

Je pense que tout le monde est d'accord là-dessus. Je n'ai pas d'intervention. Personne n'est contre ni ne s'abstient. La délibération est adoptée.

Adopté à l'**unanimité**.

MONSIEUR AUDOUIN RAMBAUD

07-1 - CASINO LA SIESTA - DELÉGATION DE SERVICE PUBLIC - REDEVANCES ANNUELLES DU CASINO - REAFFECTATION DE LA CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE, CULTUREL ET SPORTIF

M. RAMBAUD :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous savez tous qu'au terme d'une procédure de délégation de service public, nous avons attribué l'autorisation d'exploiter un casino à La Siesta. Cette convention a été signée en 2011 pour une durée de 10 ans et 15 jours, donc elle s'achève le 31 octobre 2021.

Conformément à l'article 18.1 de cette convention, le délégataire verse à la collectivité plusieurs contributions : une de 15 % du produit des jeux à la Ville, une de 700 000 € pour soutenir une manifestation artistique de qualité à l'Office de Tourisme qui la reverse au théâtre Anthéa, et enfin une part fixe, si on peut dire, puisqu'elle est revalorisée de 1 % chaque année, de 100 000 € par an versée à la Ville qui la reversait à l'Office de tourisme pour sa promotion touristique.

Le casino nous a indiqué son souhait de voir affecter cette somme au profit de l'OAJLP, du basket d'Antibes. Donc, il a proposé à la Commune de nouvelles actions d'intérêt général qu'il souhaite mettre en œuvre et souhaite obtenir de la Commune un subventionnement complémentaire à celui fixé dans le cadre de la convention de partenariat d'un montant identique. En d'autres termes, il s'agit de transformer cette redevance en subvention à l'OAJLP. Donc pour ce faire, il est donc nécessaire d'abroger la délibération du 16 novembre 2018 en précisant que les crédits relatifs aux manifestations auparavant financées par cette contribution seront inscrits au budget primitif 2019.

M. LEONETTI :

La gauche, Madame MURATORE.

Mme MURATORE :

À noter que cette délibération n'a été présentée ni en Commission Sports, ni en Commission Animation dont relèvent les casinos.

Accepter que La Siesta verse sa participation au développement touristique, culturel et sportif à la SASP Olympique Juan-les-Pins Côte d'Azur revient – c'est d'ailleurs ce qui a été dit clairement par l'Adjoint – à augmenter la subvention au club professionnel de 107 000 €. Cela revient aussi à ce que le casino La Siesta fasse sa publicité grâce au club de basket.

Pour rappel, le club de basket professionnel reçoit de la Ville 560 000 €, au titre du droit à l'image 360 000 €, de la CASA 194 000 €, et de plus sa dette a été étalée sur 10 ans, ce qui n'a pas été accordé aux clubs amateurs.

Nous ne sommes pas d'accord et nous voterons contre cette délibération. Le casino La Siesta ne doit pas se faire de la publicité avec des sommes qui devraient revenir dans le budget de la Ville. Merci.

M. LEONETTI :

Madame DUMAS.

Mme DUMAS :

Oui, en effet, la délibération explique que le délégataire de La Siesta verse à la collectivité une contribution financière au titre de sa participation à la politique touristique, culturelle ou sportive. Mais il n'est pas précisé que le casino décide de l'affectation.

Donc, la Commune doit rester décisionnelle. Si le casino veut sponsoriser l'équipe pro de basket, c'est son choix et cela ne nous regarde pas. Mais que la Commune décide une nouvelle aide, une nouvelle subvention au sport professionnel de 107 000 €, cela nous regarde et en effet je voterai contre.

M. LEONETTI :

Alors deux éléments.

Le premier, c'est que peut-être vous ne voyez jamais du sport, mais il me semble avoir vu quand même quelques maillots avec des sponsorings privés, il me semble. Donc, on ne peut pas avoir deux paroles : une parole qui consiste à dire : « On ne doit pas subventionner par des deniers publics l'activité sportive professionnelle » et puis ensuite dire : « Et on ne doit pas non plus l'alimenter par l'activité privée ».

Néanmoins, si vous avez bien regardé, le « sponsoring » d'un casino vis-à-vis d'un club sportif ne se fait que dans le cadre d'une politique éducative et sociale. Donc, il reste à définir dans quelle mesure vous, Madame DUMAS, qui me dites souvent qu'il faut aider les jeunes à aller gratuitement à la culture, au sport, etc., on va développer encore un peu plus cette politique-là. Voilà. Donc, cela me paraît assez logique qu'il y ait ce transfert des charges.

Après, j'aurais pu le refuser. C'est vrai. Mais avec la majorité, nous, on pense que dès l'instant où c'est dans le cadre de la politique sportive et éducative, le casino qui paye un feu d'artifice dans le ciel antibois qui, aujourd'hui, au passage, est payé en grande partie par le port Vauban ou le port Gallice, on pense que peut-être ce n'est pas trop mal de le faire dans le cadre d'une politique éducative et sportive envers les jeunes. Dans le cadre de, ce qui existe dans la plupart des villes, un club professionnel, qui est un club d'entraînement de la jeunesse dans la vision sportive aussi bien dans ce que cela peut comporter de cohésion sociale que de plaisir et de loisir. Voilà. Donc, ne vous inquiétez pas. Oui. Inquiétez-vous alors.

Je signale au passage que c'est passé en Commission des finances parce que c'est quand même... On ne va pas le passer en Commission des sports, cela, je veux dire. Voilà.

Donc personne... Qui est contre ? Trois. S'abstient ? Délibération adoptée.

Adopté à la majorité par 40 voix POUR sur 43 (3 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme DUMAS).

M. LEONETTI :

Je demande à Audouin RAMBAUD, s'il veut bien rapporter la délibération, qui est de même type, qui était portée par Marc FOSSOUD et qui correspondait à la conséquence de la précédente délibération. Et si, mes chers collègues, vous acceptez de faire qu'on bouleverse légèrement...

Proposition acceptée à l'unanimité.

MONSIEUR MARC FOSSOUD – Question rapportée en son absence par Monsieur Rambaud

14-1 - SPORTS - SOCIÉTÉ ANONYME SPORTIVE PROFESSIONNELLE « OAJLP COTE D'AZUR » - 2018-2028 AVENANT N°1 RELATIF A LA CONVENTION DE PARTENARIAT - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI :

La 14-1. Vous voulez réintervenir, Madame DUMAS ?

Mme DUMAS :

Non.

M. LEONETTI :

C'est bon.

Donc la 14-1, je la passe maintenant avec votre accord. Personne n'est contre ni ne s'abstient. Et je vous demande : même vote ? Même vote.

Adopté à la majorité par 40 voix POUR sur 43 (3 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme DUMAS).

Retour à l'ordre du jour

M. LEONETTI :

Nous passons maintenant à la délibération portée par Patrice COLOMB.

MONSIEUR PATRICE COLOMB

09-1 - DOMAINE PUBLIC - SECTEUR MARENDA LACAN - REDEVANCE D'OCCUPATION - EXONERATION

M. COLOMB :

Oui, merci, Monsieur le Maire et mes chers collègues.

Voilà, cette délibération porte sur l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public. Donc la Ville, bien évidemment, a commencé ses travaux sur Marendas-Lacan. La première pierre, du reste, a été posée hier par Monsieur le Maire en présence de Monsieur PAUGET. On ne peut que s'en féliciter. Et ces travaux, néanmoins, ont perturbé et perturbent encore l'activité commerciale.

C'est la raison pour laquelle le 29 mars 2018, une délibération avait été prise pour l'exonération pendant deux ans justement de cette occupation et il vous est donc demandé aujourd'hui, dans le souci bien évidemment d'accompagner en fait tous les acteurs économiques, de poursuivre en fait cette exonération sur 2020 étant donné que les travaux vont encore se poursuivre.

Merci.

M. LEONETTI :

Intervention : Gauche Unie, Madame MURATORE.

Mme MURATORE :

Oui, merci.

Alors, les travaux de la rue piétonne devraient être terminés pour la saison et nous sommes à fin 2019, c'est correct. Mais surtout, il y a un déséquilibre de traitement entre les différents secteurs de la ville en travaux, ce qui ne nous paraît pas normal. Il devrait nous être présentée une délibération pour l'ensemble de la commune indiquant les conditions d'exonération de la redevance pendant les travaux réalisés par la Commune ou la CASA d'ailleurs et non pas, là, dans ce quartier spécifiquement.

Aussi, nous nous abstenons. Merci.

M. LEONETTI :

Vous avez tort, Madame MURATORE, parce que quand on fait des travaux, par exemple, à Saint-Claude, il n'y a pas de terrasse. Donc, si on faisait des travaux qui suppriment une terrasse pendant une période longue, on aurait la même attitude. Mais très franchement, on voit bien que c'est un chantier qui est disproportionné par rapport à tous les chantiers de travaux qu'on fait habituellement. Donc, lorsqu'on est entre les saisons, comme on le fait sur Juan-les-Pins ou la Pinède, on n'a pas de raison d'exonérer. Au contraire, on donne des surfaces d'attractivité commerciale supplémentaires. Quand cela dure trois ans, on peut considérer qu'il y a une pénalisation des gens qui ont une partie de leurs gains sur le domaine public. Donc, cela me paraît au contraire équilibré.

Si vous voyez, dans la ville, des travaux qui sont faits et qui empêchent pendant toute une saison ou tout ou partie d'une saison estivale l'impossibilité de mettre en place une terrasse, vous transmettez à Patrice COLOMB et à moi-même et on aura la même attitude. Mais ce n'est pas le cas. Voilà.

Donc, on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Deux abstentions.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

MONSIEUR ANDRE-LUC SEITHER

11-1 - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL MUNICIPAL - EXERCICE 2018 - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET PALAIS DES CONGRES - BUDGET AZURARENA ANTIBES

M. LEONETTI :

Donc, sur le compte administratif, avant que je m'échappe, je voudrais dire que la stratégie financière qui est aujourd'hui dans le résultat de ce budget est inscrite alors depuis très longtemps. Cela fait très longtemps qu'on dit : « On n'augmentera pas les impôts » parce qu'il y a des ressources financières dans le patrimoine de la Ville qui sont d'abord, bien entendu, une redevance du port qui doit être augmentée. Je le rappelle au passage : c'est cela qui permet effectivement d'avoir ce compte administratif en équilibre.

Et puis le deuxième, c'est le fait de dire : il y a aussi quand même des terrains patrimoniaux qu'on veut mettre en valeur et Marendu-Lacan, c'est 28,5 millions qui arrivent. Donc, ça veut dire qu'on n'augmente pas la fiscalité et même sans augmenter la fiscalité, il y a une petite règle des 40, voilà.

On reporte 40 millions € dans le budget, dans ce compte administratif, sur l'année suivante. On se désendette au total de 40 millions d'euros et on a fait 40... 39 millions € pour être plus exact. On a fait 40 millions € d'investissement. Ces trois 40 montrent quand même une très bonne santé financière parce que si on se désendette, cela veut dire qu'on ne se réendette pas. Donc, arriver à faire au fond 120 millions sans toucher à l'emprunt, je rembourse 40, je reporte 40 et j'investis 40, il n'y a pas beaucoup de villes qui peuvent, aujourd'hui, apporter ce témoignage financier.

Bien sûr, on a respecté le pacte financier. J'ai beaucoup dit du mal de ce pacte financier, mais finalement, comme on a toujours géré en bon père de famille, ne pas augmenter de plus de 1 %, je trouve que l'État se mêle de ce qui ne le regarde pas, mais il nous dit : « N'augmente pas de 1 % les dépenses de l'année précédente ». Ce n'est pas grave, on le fait. Voilà. Donc, on a respecté le pacte financier.

Et dans ce contexte, effectivement, on se retrouve dans une stratégie que nous avons prévue et qui nous a empêchés effectivement d'augmenter notre fiscalité et de continuer à se désendetter.

Je cède la présidence de la séance à Madame Simone TORRES-FORET-DODELIN, Deuxième Adjoint, en l'absence du Premier Adjoint, et je vous laisse...

Alors, sur le compte de gestion du trésorier, c'est vrai que j'aurais dû vous faire voter, mais il n'y a pas d'intervention. Qui est contre ? S'abstient ? Délibération adoptée.

Adopté à l'**unanimité**.

M. LEONETTI :

Compte administratif, à tout à l'heure !

Sortie de Monsieur le Maire – La procuration de M. Jacques GENTE s'annule

Présents : 29 / procurations : 12 / absents : 8

La présidence est assurée par Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN

11-2 - COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2018 - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET PALAIS DES CONGRES - BUDGET AZURARENA ANTIBES

Mme TORRES-FORET-DODELIN :

Merci, Monsieur le Maire.

Le compte administratif est le document comptable et financier qui retrace toutes les écritures en recettes et en dépenses, en investissement et en fonctionnement, réalisées sur l'exercice 2018.

Il concerne quatre budgets qui doivent être présentés dans la même séance : le budget principal, le budget annexe de l'assainissement, le budget annexe Antibes Azurarena et le budget annexe du Palais des congrès.

Ces comptes administratifs 2018, pour les différents budgets, témoignent de la bonne exécution des budgets de la Commune avec un taux de réalisation des crédits votés de 94 % en dépenses de gestion et de 101 % en recettes de gestion tous budgets confondus.

Par ailleurs, les comptes administratifs des budgets Ville, assainissement et Azurarena enregistrent en 2018 des excédents dans leurs sections de fonctionnement et d'investissement. Ainsi, ces résultats sont le reflet d'une stratégie financière initiée il y a plusieurs années qui porte ses fruits et illustrent une situation financière saine pour la Commune. Quant au compte administratif du Palais des congrès, il retrace simplement les mouvements financiers entre la Commune, l'emphytéote et l'Office de Tourisme. Il ne présente donc ni excédent ni déficit.

Mes chers collègues, je vais passer la parole à Monsieur l'Adjoint aux Finances, Monsieur André-Luc SEITHER, qui va vous présenter davantage dans le détail ces différents comptes administratifs 2018.

M. SEITHER :

Merci, Madame la Présidente.

Donc, on va parler du compte administratif 2018 Ville, dont je vous présente aujourd'hui les caractéristiques financières, servira de base en section de fonctionnement au budget et aux comptes à venir. En effet, il intègre de façon pérenne la baisse des dotations de l'État, les redevances liées à l'exploitation en DSP des ports de plaisance et les contraintes fixées par l'État pour diminuer les dépenses publiques. Il traduit également la volonté de la Municipalité de ne pas augmenter les taux d'imposition de fiscalité locale et de financer un volume particulièrement important d'investissements sans recourir à l'emprunt.

En ce qui concerne la baisse des dotations de l'État, en 2018, la Commune a perçu 7 millions € de Dotation Globale de Fonctionnement alors qu'avant elle percevait 16 millions. Dans le même temps, le prélèvement effectué par l'État sur les impôts locaux par le biais du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) a atteint 2,5 millions € alors qu'il était en 2012, année de sa création, de 110 000 €. Au total, c'est près de 12 millions de dotation annuelle que la Commune a perdus.

Soucieuse de se constituer un socle financier, de financement pérenne et de ne pas dépendre trop fortement des réformes de l'État et des lois de finances, la Commune a cherché à obtenir des ressources propres en fonctionnement. C'est le cas des redevances fixes pour la gestion des ports de plaisance négociées à hauteur de 12,5 millions par an. Parallèlement, par une gestion active de sa dette et un désendettement renouvelé, elle a pu réduire de façon significative le montant des intérêts des emprunts qui est passé de 9 742 000 € au CA 2017 à 6 375 000 € au CA 2018, soit une économie de 3 367 000 €.

Alors, l'analyse de la section de fonctionnement de ce compte administratif permet de constater une stabilité des recettes, les baisses liées à des avantages accordés à la population (par exemple, heure gratuite de stationnement) étant compensées par des augmentations sur les taxes économiques telles que les droits de mutation (+ 1 million €).

Quant aux dépenses de fonctionnement, hors provisions et dépenses exceptionnelles, elles sont largement maîtrisées. La masse salariale n'augmente que de 0,8 % par rapport au CA 2017.

Les charges courantes et les subventions augmentent de 1 792 000 €, passant de 45,99 millions € à 46,897 millions €. Cette augmentation ne concerne que les secteurs prioritaires : propreté (+ 0,443), le CCAS (+ 0,244), en alimentation (+ 0,235) et au tourisme (+ 0,343), subventions aux associations (+ 0,211). Le reste des charges courantes est maintenu au niveau du CA 2017.

En ce qui concerne les charges exceptionnelles et les provisions, l'indemnité de résiliation anticipée due à la SAEM port Vauban, soit 3 millions, a été versée en 2018. Par ailleurs, 4 millions ont été provisionnés en 2018 au titre de divers risques, la réglementation imposant la constitution d'une provision dès l'apparition d'un risque.

En résumé, les charges courantes de fonctionnement passent de 140 719 000 € en 2017 à 139 832 000 € en 2018, soit une baisse de 0,887 million €, grâce à la maîtrise de la masse salariale et des dépenses courantes et aux économies générées par le désendettement.

La bonne tenue des recettes et la forte maîtrise des dépenses permettent à la section de fonctionnement de générer un résultat positif qui sert en partie à financer les investissements réalisés en 2018 et en partie à générer un excédent à affecter au budget 2019.

La Commune a réalisé près de 40 millions d'euros de dépenses d'équipement en 2018, financés sans recourir à l'emprunt. Le détail vous en a été donné par Madame la Présidente.

Vous avez pu disposer, mes chers collègues, d'éléments d'information sur ce compte administratif par la note jointe à la délibération, par l'organisation d'une réunion spéciale de présentation, et par l'intervention de Monsieur le Maire, de Madame Simone TORRES-FORET-DODELIN et de moi-même.

Je vous laisse à présent la parole, avant de passer au vote. Je vous demanderai alors de voter ce compte administratif globalement, la décomposition par chapitre étant jointe à la délibération.

Voilà, Madame la Présidente.

Mme TORRES-FORET-DODELIN :

Merci, Monsieur SEITHER.

Donc, j'ai l'intervention de Madame MURATORE.

Mme MURATORE :

Merci.

Alors sur le compte administratif, très peu de choses parce que c'est un constat.

Donc, la redevance perçue des ports Vauban et Gallice n'est pas à la hauteur du prévisionnel. Décidément, cette concession, globalement, n'est pas à la hauteur de votre optimisme.

La piste d'athlétisme du Fort Carré pose toujours problème. Les travaux devraient être couverts par la garantie décennale.

Et la dissolution de la SAEM Vauban coûte donc à la Ville plus de 3 millions, plus les provisions que la Ville aurait dû récupérer mais qui seront versées à Vauban 21. Il sera intéressant de faire le solde de la liquidation de la SAEM.

Le poste « contentieux » (plus de 4 millions) qui comprend le litige du port Gallice qui devait être pris par le nouveau concessionnaire.

Et le coût de la vidéosurveillance, encore cette année, pour 320 000 € et nous n'avons jamais le coût de fonctionnement de ce service qui est de plus en plus important compte tenu de l'augmentation du nombre de caméras.

Merci.

Mme TORRES-FORET-DODELIN :

Madame DUMAS.

Mme DUMAS :

Oui. Alors en effet, ce compte administratif est le constat que vous aviez annoncé : des recettes qui restent importantes malgré la baisse de la participation de l'État et le Fonds de péréquation, c'est-à-dire un fonds de solidarité nationale que vous contestez souvent.

C'est un excédent donc cumulé de 40 millions € qui permet en effet le financement d'investissements, et 11,7 millions € supplémentaires cette année en 2018. Il reste donc 27,7 millions €. Ces recettes ne sont pas une surprise : elles étaient annoncées. On en avait parlé au débat d'orientations budgétaires et bien avant. Elles viennent donc des ports, des cessions immobilières de Marendra-Lacan, des recettes fiscales, des stabilisations des recettes sur les casinos et droits de mutation, et d'un potentiel fiscal qui reste important pour notre ville.

Alors, vous nous annoncez des dépenses d'investissement exceptionnelles de 40 millions € sans emprunt. En effet, Monsieur le Maire l'a dit avant de quitter la salle, nous avons le luxe d'investir sans emprunter. C'est facile à faire, mais difficile à dire. Ce pic, comme vous l'appelez, est issu des trois projets lancés cette année avec le conservatoire, la base de voile et le stade nautique. Des projets que je ne conteste pas : je les ai votés et on commence à en voir déjà une belle partie.

En revanche, je ne comprends pas l'absence de volonté de redistribution de ces recettes sur les plus fragiles, sur les besoins du quotidien, et l'application de l'austérité budgétaire sur l'emploi du personnel.

Et ce n'est pas l'augmentation de 240 000 € de la subvention du CCAS par rapport à 2017 qui me fera dire le contraire. Il est évident que cela se voit moins. La vitrine de la vie quotidienne est moins brillante, mais il faut ouvrir les yeux sur la réalité de la société et la demande de justice sociale et de démocratie. J'y reviendrai au sujet du budget.

Quelques remarques plus précises :

Je constate une augmentation de 20 % de notre participation au fonctionnement des écoles privées. On approche le million d'euros. Je suis certaine que les écoles publiques seraient enchantées de voir une telle augmentation dans leur budget de fonctionnement.

Le TCSP, qui est cité dans tous les documents, dans tous les rapports, dans toutes les délibérations que l'on voit maintenant depuis de nombreuses années, comme un équipement structurant, et cela depuis longtemps, depuis cette qualification du moins de structurant, arrive depuis longtemps. Et il a bénéficié, sur cette année 2018, de 1,3 million € de financement. Cela représente environ 3 % des dépenses d'équipement. À cette lecture, c'est un petit peu moins structurant.

Alors, ce compte administratif est sans surprise, et pourtant le potentiel financier pourrait permettre de réelles surprises et de réelles innovations, et je regrette qu'il soit sans surprise.

Mme TORRES-FORET-DODELIN :

Merci, Madame DUMAS. Je voudrais passer la parole à Monsieur le Député Eric PAUGET.

M. PAUGET :

Merci, Madame la Présidente.

Un mot quand même pour... Prenez le temps de savourer ce compte administratif. Il n'y en aura pas des comme ça, de cette ampleur, de ce niveau. Il n'y a pas beaucoup de villes en France de la taille d'Antibes-Juan-les-Pins qui peuvent présenter des chiffres comme on vous les présente aujourd'hui. Il faut prendre le temps. Prenez-en conscience quand même. Je m'adresse et à l'opposition aussi, et à l'ensemble des élus de la majorité, parce que les chiffres qui vous sont représentés là, regardez dans le département des Alpes-Maritimes, regardez en région PACA, regardez en France, vous prenez les villes de même strate, comme on dit, et essayez de trouver ces mêmes ratios financiers, car un pic de 40 millions € d'investissement, on se désendette (l'État devrait prendre exemple sur la Ville d'Antibes), on maîtrise notre fonctionnement, et je voudrais saluer l'ensemble des élus délégués, l'ensemble des services municipaux parce que cela fait des années qu'on est engagés dans un processus de maîtrise de notre fonctionnement, et puis au final regardez les taux de fiscalité. Mais quelle ville de 75 000 habitants peut avoir 14,95 % de taux de taxe d'habitation et apporter les résultats qu'on apporte ?

Donc de temps en temps, il faut prendre le temps. Moi, j'écoute les arguments de l'opposition, je m'aperçois que c'est quand même faible comme arguments : vous grattez, vous cherchez, vous ne trouvez pas. Parce qu'on investit en équipements de prospective, on investit en équipements de proximité, on maintient un taux de service public important. Parce que ce serait très simple de se dire : on se désendette, on baisse les impôts et on n'apporte pas le même service public aux Antibois. Mais le service public aux Antibois et aux Juanais est de très haut niveau à Antibes.

Madame DUMAS, vous avez raison, la redistribution, mais vous savez que derrière le compte administratif, il y a un budget. Vous allez voir les propositions que l'on va faire en termes de redistribution sur les cantines, sur le transport, sur le handicap.

Donc, on devrait tous se satisfaire de ce compte administratif. Et puis, je pense qu'il est la parfaite illustration des engagements qu'on a pris en 2014 avec Jean LEONETTI. On savait que l'on utiliserait la valorisation de nos atouts et notre patrimoine. Oui, la Ville d'Antibes, c'est une ville exceptionnelle, on l'a toujours dit, et elle a un patrimoine et on valorise ce patrimoine.

On l'a dit, on l'a redit : le port. Franchement, Madame MURATORE, de dire que le choix de donner en gestion déléguée le port Vauban et le port Gallice n'est pas un bon choix, mais ce que l'on touche des ports, c'est ce qui nous permet d'afficher ces résultats.

Alors oui, il y a les 5 000 € par-ci, les 10 000 € par-là, le fait qu'ils font payer les deux-roues 15 € de la journée ou de l'heure, mais franchement est-ce que c'est à la hauteur de maintenir une fiscalité basse, de se désendetter, d'apporter aux Antibois les investissements qu'on apporte en termes de base de voile, de stade nautique, de conservatoire de musique, la rénovation des routes ? Je ne sais pas si vous avez vu dans ce compte administratif : le boulevard Albert 1^{er}, le boulevard Wilson, le boulevard Poincaré, la plupart de nos grands axes sont rénovés. Est-ce que cela se fait au détriment du service public que l'on apporte ? Non.

La Ville d'Antibes est citée en exemple dans tous les domaines et je peux vous dire que quand je siége à Paris et que je vous représente, quand on parle politique du handicap, souvent on est mis en avant. Quand on parle politique éducative dans le domaine du sport, on a été une des premières villes, il y a plus de 30 ans en arrière, à proposer une activité sportive aux enfants en temps scolaire. Le développement de la culture, nos cantines : on est une des rares villes à avoir notre propre service de restauration groupe scolaire par groupe scolaire. Donc de temps en temps, il faut regarder, il faut avoir l'honnêteté de regarder la réalité.

Ce compte administratif est exceptionnel. Il est la résultante de nos engagements que l'on avait pris en 2014 et il préserve l'avenir, parce que quand on dit qu'on se désendette de 14 millions € par an, ce sera 40 millions € sur les 3 années. Cela veut dire qu'on réduit la charge des intérêts. Cela veut dire qu'on se donne des moyens de fonctionner plus importants.

Donc très honnêtement... Il y a un jeu politique, mais de temps en temps, je pense qu'il faut prendre conscience que dans nos vies d'élus, on ne verra pas souvent des chiffres de cette ampleur et de ce niveau. C'est ce que je voulais rappeler à l'occasion de ce compte administratif.

(Applaudissements.)

Mme TORRES-FORET-DODELIN :

Merci, Monsieur le Député. Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Trois. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

COMPTE ADMINISTRATIF VILLE : Adopté à la majorité par 38 voix POUR sur 41 (3 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS)

Mme TORRES-FORET-DODELIN :

Je vais repasser la parole à Monsieur André-Luc SEITHER pour le compte administratif assainissement.

M. SEITHER :

Merci, Madame la Présidente.

Budget annexe de l'assainissement : mes chers collègues, le compte administratif 2018 du budget annexe de l'assainissement est excédentaire de 1 120 000 €, dont 0,94 en fonctionnement et 0,18 en investissement.

Les recettes de fonctionnement prévues ont été réalisées à hauteur de 88 %. Je vous rappelle que le taux de la redevance d'assainissement n'a pas changé en 2018.

La maîtrise des dépenses de gestion a permis de faire une économie de 24 % sur les dépenses budgétées. Ces économies se retrouvent dans l'excédent de fonctionnement de 0,94.

En investissement, 4,6 millions de travaux conformes au schéma directeur d'assainissement ont été réalisés, dont le renforcement de la capacité du collecteur du bassin-versant du Laval pour 3 millions, le renforcement des capacités du collecteur du bassin-versant de Fontmerle pour 200 000 €, le renforcement des capacités du collecteur de la Fontonne pour 900 000 € et 331 000 € de maintenance des stations de pompage.

Alors, mes chers collègues, je vais vous laisser la parole avant de passer au vote et je vous demanderai alors de voter ce compte administratif globalement, comme la décomposition par chapitre est jointe à la délibération.

Voilà, Madame la Présidente.

Mme TORRES-FORET-DODELIN :

Madame MURATORE, vous voulez reprendre la parole ? Non.

Madame DUMAS ?

Est-ce qu'on considère que c'est le même type de vote ? Même type de vote. Merci.

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT : Adopté à **la majorité par 38 voix POUR sur 41** (3 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS)

Mme TORRES-FORET-DODELIN :

Donc, je vais vous repasser la parole, Monsieur l'Adjoint aux Finances, en ce qui concerne donc le compte administratif du Palais des congrès.

M. SEITHER :

Merci.

Pour le Palais des congrès, mes chers collègues, le compte administratif du budget annexe du Palais des congrès ne présente ni excédent ni déficit puisqu'il est équilibré par deux participations du budget principal :

- Une participation à l'investissement de 454 988 € destinée à financer le loyer d'investissement ;
- Une participation au fonctionnement de 23 267 € destinée à financer les locations d'espaces effectuées par la Commune pour ses activités propres au sein du Palais.

L'exécution budgétaire correspond exactement au bail emphytéotique.

Je vous rappelle que les écritures reprises dans ce budget annexe ne font que retracer les mouvements financiers entre la Commune, l'emphytéote et l'EPIC pour la gestion du Palais des congrès.

Voilà, Madame la Présidente.

Mme TORRES-FORET-DODELIN :

Madame MURATORE ? Madame DUMAS ?

Même type de vote ?

Merci beaucoup.

COMPTE ADMINISTRATIF PALAIS DES CONGRES : Adopté à **la majorité par 38 voix POUR sur 41** (3 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS)

Mme TORRES-FORET-DODELIN :

Monsieur SEITHER pour le dernier compte administratif : Azurarena.

M. SEITHER :

C'est celui donc d'Antibes Azurarena.

Alors, ce compte administratif du budget annexe Azurarena présente un excédent de fonctionnement de 610 000 €. Cet excédent provient essentiellement de la reprise de l'excédent constaté fin 2017 d'un montant de 1 699 000 € qui a été utilisé en partie en 2018 pour constituer des provisions en lien avec le contentieux Vert Marine.

Les dépenses et les recettes inscrites sur ce budget annexe concernent la gestion de la salle Antibes AzurArena. Globalement, les dépenses augmentent avec l'accroissement de l'activité de la salle et des contraintes fortes, plus fortes en matière de sécurité et d'entretien lors des matches et manifestations qui y sont organisés.

Cette augmentation est atténuée par la baisse des intérêts de la dette, car le dernier emprunt arrive à son terme en 2019. Les recettes et notamment la participation du budget principal augmentent pour suivre l'accroissement de l'activité de la salle et les nouvelles contraintes en matière de sécurité.

Voilà. Je vous laisse la parole, Madame la Présidente.

Mme TORRES-FORET-DODELIN :

Merci, Monsieur SEITHER.

Madame MURATORE ?

Madame DUMAS ?

Même type de vote ? Merci beaucoup.

COMPTE ADMINISTRATIF AZURARENA ANTIBES : Adopté à **la majorité par 38 voix POUR sur 41** (3 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS)

Mme TORRES-FORET-DODELIN :

Nous allons demander à Monsieur le Maire de revenir, et voilà. Merci, Monsieur le Maire.

Retour de Monsieur le Maire – avec la procuration de M. Jacques GENTE

Présents : 30 / procurations : 13 / absents : 6

Reprise de la présidence par Monsieur le Maire.

M. LEONETTI :

Donc, le compte de gestion est fait. Le compte administratif est fait.

Budget principal. Donc, on va voir le budget principal de la Ville, le budget assainissement, Azurarena, taxe d'habitation, taxe foncière, budget primitif.

André-Luc SEITHER, budget principal de la Ville – Exercice 2018 – Affectation de résultat. C'est voté ? Non. Donc, on le fait voter.

11-3 - BUDGET PRINCIPAL VILLE - EXERCICE 2018 - AFFECTATION DU RESULTAT

M. LEONETTI :

Alors, affectation des résultats. Vous avez tous les chiffres en tête et sous les yeux.

Pas d'intervention. Même vote ? Même vote que le vote du compte administratif ? Voilà.

Adopté à **la majorité par 40 voix POUR sur 43** (3 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS).

11-4 - BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2018 - AFFECTATION DU RESULTAT

M. LEONETTI :

Sur le budget assainissement – Affectation de résultat, même vote ? Oui.

Adopté à **la majorité par 40 voix POUR sur 43** (3 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS).

11-5 - BUDGET AZURARENA ANTIBES - EXERCICE 2018 - AFFECTATION DU RESULTAT

M. LEONETTI :

Sur : budget AzurArena - Exercice 2018, même vote ?

Adopté à la majorité par 40 voix POUR sur 43 (3 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS)

11-6 - TAXES D'HABITATION ET FONCIERES - FIXATION DES TAUX 2019

M. LEONETTI :

Et sur les taxes habitation et taxes foncières - Fixation des taux 2019, on pose deux minutes ?

Deux minutes pour rappeler ce que c'est que les taux antibois.

Vous le présentez ou vous ne le présentez pas ?

Puisque ce n'est pas prêt, tout le monde sait ici que c'est inférieur aux taux de la moyenne départementale de 5 points et de la moyenne nationale de 5 points ; que c'est à 14,95 % en taxe d'habitation ; que c'est à 19,50 % à Cagnes-sur-Mer ; 27,88 % à Cannes ; 18,90 % à Grasse ; 17,97 % à Saint-Laurent et 21,10 % à Nice.

Voilà : quand je me regarde et quand je me compare, ce n'est quand même pas inutile.

Antibes, sur le foncier bâti, c'est 17,45 %, et là vous avez 17,50 % à Cannes, vous avez 19,45 % à Grasse, 17,80 % à Saint-Laurent et 21 % à Nice. Voilà. C'est toujours bon de se rappeler ces petites choses-là.

Et donc sur les taxes foncières, fixation des taux en 2019, vote contre ? Il n'y en a pas assez, il n'y a pas assez d'impôts ? Abstentions ? Deux. Voilà.

Adopté à la majorité par 40 voix POUR sur 43 (1 contre : Mme DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

Départ de Mme Agnès GAILLOT – procuration à Mme Vanessa LELLOUCHE

Présents : 29 / procurations : 14 / absents : 6

11-7 - BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

M. LEONETTI :

Donc maintenant on passe au budget primitif 2019. Sur ce budget primitif, que vous dire de plus qu'il est en continuité avec ce qui existe antérieurement ? Et que donc par conséquent, il comporte évidemment un taux d'investissement élevé, une stabilité des finances et de la fiscalité, et une situation, bien entendu, qui est maintenue en termes de services rendus au public.

Dans ce contexte, que rappeler ?

D'abord, les orientations budgétaires de notre commune s'inscrivent dans un climat qui est particulier dans notre pays, où à la fois on a un climat social qu'on ne peut pas dire qu'il n'est pas tendu, et on voit aussi qu'il y a une forme de révolte contre le pouvoir d'achat insuffisant d'une partie de la catégorie de nos concitoyens, et en même temps, une surcharge de la fiscalité qui atteint les sommets européens aussi. Dans un pays qui a, je le rappelle, le plus fort déficit de la zone euro, dans un pays qui se trouve avec un déficit budgétaire qui continue à s'aggraver et dans lequel les équilibres ont été obtenus au prix de plusieurs milliards d'impôts supplémentaires.

Pour nous, dans la Ville d'Antibes-Juan-les Pins, c'est d'abord faire en sorte que la proximité soit l'élément primordial. Nous savons que d'abord nous avons mis en place une démocratie de proximité avec la possibilité avec des adjoints de proximité ou avec les cœurs de ville, où Eric PAUGET et moi-même œuvrons dans le contact pour faire en sorte que nos concitoyens puissent décider non seulement d'un budget, mais de l'attribution de ce budget et de fixer les priorités.

J'étais hier soir à Juans-les-Pins et on a écouté l'ensemble des propositions qui étaient faites. On a demandé de les classer et on va y répondre. C'est cela, la vraie démocratie de proximité. Ce n'est pas de faire des meetings une fois de temps en temps en faisant tomber la chemise et en parlant aux gens qui sont...

Mme DUMAS :

La veste.

M. LEONETTI :

La veste.

Mme DUMAS :

Il ne tombe pas la chemise.

M. LEONETTI :

Ça va venir.

Donc nous, on fait des petits débats quotidiens plutôt qu'un grand débat parce qu'au moins nos petits débats quotidiens débouchent sur quelque chose. Et on a décidé de passer de 1 million le budget de la proximité à 2 millions, ce qui fait que nos concitoyens, au travers des conseils de quartier, pourront décider effectivement une situation qui correspond à leurs attentes.

Je ne reviens pas sur le fait qu'on a perdu 18 millions dans les rétentions de la part de l'État dans le mandat précédent et dans ce mandat, et qu'on les a récupérés au port. Voilà. Si on fait les choses de manière un petit peu caricaturale, on en a perdu 18, on en a gagné 18. On a serré les dents pendant la période et on a un taux de fiscalité qui est de 5 points pour la TH et de 4 points pour le foncier bâti par rapport aux moyennes nationales et aux moyennes régionales. Si, au passage, il y a une autre façon, je veux dire : je ne fais pas de la publicité comparative, mais si nous avions à Antibes la même fiscalité qu'à Nice, nous aurions 24 millions de plus par an. Honnêtement, je pense que c'est mieux pour les Antibois que les 18 millions aient été produits par une négociation avec le port Vauban et le port Gallice.

Les zones à enjeux Marendia-Lacan ont dégagé des excédents financiers : 28 millions, dont 18 millions ont été réinvestis dans les équipements de proximité et 10 millions affectés au financement des équipements structurants.

Pour 2019, les ressources financières dégagées sont complétées par la cession du terrain sur les Trois Moulins, Ecotone, dont je rappelle qu'il n'y a pas d'activité commerciale à Ecotone, au cas où ce ne serait pas bien entendu. Je vais être très répétitif pendant cette période-là parce que j'entends des choses qui sont fausses. Et cette opération se concrétise par l'encaissement de 4,4 millions qui ne représentent en fait que 10 % du solde de 40 millions supplémentaires qui sera fait lorsque le permis sera délivré.

Sur la Commune, le désendettement continue. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais plus de 13 millions par an, soit plus de 27 millions pour la période 2017-2018, et donc si on ajoute 13, forcément on arrive à 40. En conséquence, le ratio de désendettement est devenu extrêmement bas et très inférieur aux 12 annuités qui sont les critères qu'a donnés le Gouvernement pour considérer que c'est un endettement excessif.

On aurait pu penser qu'on était en diminution sur l'investissement : on a investi 39 millions de dépenses d'équipement et ce budget vous présente un budget d'investissement de 56 millions dont j'ai bien regardé qu'il serait exécuté, et effectivement la plupart sont des coûts déjà partis ou bien des situations qui ne peuvent pas être différées. Et donc des projets structurants pour 12 millions :

- plus de 5 millions de crédits inscrits pour le conservatoire,
- 5 millions à peu près pour la réhabilitation du stade nautique,

- la base de voile du Ponteil, 1,7 million,
- et l'aménagement urbain de la voirie est à 5 millions avec l'abord du Palais des congrès, la Place Nationale, Marena-Lacan, la Pinède de Juan-les-Pins, la démolition des bâtiments de la ZAE d'Antibes et l'accueil touristique de la gare Guynemer. Cet investissement, donc, correspond à l'ensemble de ces mesures.

Je rappelle au passage que sur Juan-les-Pins, rien que cette année, il sera investi donc 4,5 millions sur l'investissement des voiries et des espaces. Les plages coûteront 1,7 million pour les remettre en état, et pour l'ouest, 0,3 million.

Par ailleurs, on va donner une place prépondérante aux investissements sportifs et vous allez voir qu'on refait :

- le stade de foot Gilbert Auvergne,
- le terrain de foot synthétique des Trois Moulins,
- le gazon synthétique du Fort Carré,
- les terrains synthétiques de la Fontonne,
- et le vestiaire et les terrains de tennis du stade Charpin.

Donc, tout cela représente 4,6 millions. Jamais on n'a fait un effort aussi important sur les équipements sportifs qui ne tiennent pas compte, dans ces 4,6 millions bien sûr, de ce qui se fait sur la base de voile ou sur le stade nautique.

Les travaux dans le domaine de l'éducation sont de 2 millions alors qu'ils sont allés pratiquement au-delà du doublement puisqu'on démarre le groupe scolaire Jean Moulin, on rénove, comme on s'y était engagés, Jacques Prévert, et on travaille sur la reconstruction sur la Rostagne, du Ponteil.

En 2019, plus de 10 millions sur les travaux d'investissements courants :

- travaux de sécurité 1,5 million,
- 3,3 millions sur les travaux dans les équipements scolaires, petite enfance, sport, culturels, sociaux,
- 5,3 millions de travaux de voirie, signalisation, espaces urbains,
- avec un effort tout particulier pour la réfection des chaussées qui passe aujourd'hui à 2 millions € alors que là on est pratiquement à multiplier par quatre ce que l'on a fait sur les tapis routiers jusqu'à présent.

Enfin, 8,2 millions d'acquisitions foncières et j'ai le plaisir de vous annoncer qu'on a pratiquement résolu tout le problème de la partie 3 de Marena-Lacan qui est la partie destinée au scolaire et que pratiquement toutes les acquisitions foncières ont pu être effectuées.

Au total, 56 millions prévus en 2019, après 39 en 18.

Le pacte financier est respecté, je ne reviens pas dessus.

Par ailleurs, les ressources nouvelles sont utilisées pour maintenir un haut niveau de service offert à la population et ce 1 % n'entame pas les efforts que l'on fait en particulier sur les axes principaux qui sont toujours la sécurité et la solidarité, et sur la propreté, dont on a augmenté très significativement le budget l'année dernière, avec le fleurissement.

Pour les solidarités, nous avons déjà annoncé dans le débat d'orientations budgétaires que nous allons nous orienter vers les plus jeunes, vers les seniors et vers les gens en situation de handicap, et surtout essayer de trouver des moyens d'augmenter le pouvoir d'achat.

La première façon d'augmenter le pouvoir d'achat, c'est de baisser les tarifs et d'avoir des impôts qui sont bas. C'est une évidence, mais cela mérite peut-être que la réflexion parvienne au sommet.

Diminuer les impôts, qui sont déjà très bas, n'a pas une valeur très significative, et je dirais dans le même temps on constate que si on baissait la taxe d'habitation aujourd'hui, dès l'instant qu'il y a un projet gouvernemental pour s'y substituer, on ferait finalement non pas un cadeau à nos contribuables mais on ferait un cadeau à l'État. Donc, on a plutôt orienté notre action vers l'orientation de diminuer les tarifs.

Pour les plus jeunes, un effort supplémentaire est réalisé avec une baisse dégressive de 20 centimes à 50 centimes en fonction des tranches de revenus du tarif des repas de restauration scolaire et une baisse du tarif horaire des activités périscolaires. Et pour illustrer cette situation, un couple, une famille de deux enfants a donc une économie annuelle, dans ce contexte, qui varie entre 55 et 140 € selon le quotient familial pour la restauration et de 60 € pour les activités périscolaires. Cela peut représenter donc un gain total annuel de 200 €.

Par ailleurs, je vous rappelle que la politique du territoire de la CASA est favorablement orientée vers les jeunes et donc nous avons comme engagement de faire 20 manifestations gratuites pour les 16-25 dans le cadre de la carte LOL, et de le faire aussi en partenariat avec Cap Azur pour faire en sorte que l'ensemble de ces disponibilités puissent être effectuées dans le domaine sportif comme dans le domaine culturel.

Pour les seniors, la Commune a continué à apporter un soutien au CCAS et le CCAS est à 6,6 millions. Je rappelle qu'il était, au début de ce mandat, à 5,6 millions, donc cela veut dire qu'on a augmenté de 1 million de plus la subvention. C'est une hausse de 18 % sur la solidarité.

Nous avons aussi porté nos efforts sur des abonnements transports. Les transports sont gratuits pour les personnes de plus de 62 ans qui ne payent pas l'impôt et ils seront désormais gratuits pour toutes les personnes de plus de 75 ans. Et dans le même temps, on double l'aide au paiement des fluides :

- l'allocation chauffage passe de 60 à 120 € par an,
- et le ticket de l'eau de 20 à 40 € par an,

bien entendu pour les personnes qui en ont le besoin.

Afin de répondre aux personnes âgées et handicapées plus en difficulté, des aides seront allouées en matière de logement pour faire en sorte que tous les logements, des personnes âgées et en situation de dépendance, soient réhabilités avec une aide supplémentaire, soit pour la salle de bains, soit pour les personnes handicapées, soit pour les personnes en situation de dépendance, pour leur permettre d'avoir des équipements supplémentaires. Pour le handicap, c'est 0,8 million € qui sont programmés en accessibilité.

Et l'amélioration du pouvoir d'achat sera aussi dans des politiques plus avantageuses en termes de stationnement. Nous avons obtenu aujourd'hui une heure gratuite sur l'ensemble du réseau infra, que ce soit dans le domaine du public ou dans le domaine privé concédé. Le port Vauban s'est aligné sur cette situation. Et nous avons augmenté les places de stationnement gratuit en entrée de ville de 30, avec une navette gratuite toute l'année qui fera un mouvement pendulaire toutes les 10 minutes. Cette situation permettra à ceux qui veulent accéder à la ville d'avoir effectivement les moyens de n'avoir aucun frais (navette gratuite, parking gratuit) avec une rotation qui se fera entre les parkings et la Porte Marine, ce qui devrait apporter une aide supplémentaire.

Donc, nous passerons désormais à 360 places gratuites en entrée de ville avec une navette gratuite qui desservira la ville.

En ce qui concerne Juan-les-Pins, nous continuons à travailler avec le concessionnaire privé, enfin avec le privé du Palais des congrès, qui a cassé ses prix en les divisant par quatre et sur lesquels on est en négociation ou plutôt en pourparlers, parce qu'il n'y a rien à négocier, pour faire en sorte que dans la période d'été on continue cette politique attractive.

Je rappelle qu'on continue aussi à être ville smart city. Je rappelle au passage que nous avons été deux fois primés à des prix internationaux des 50 villes les plus smart du monde, et que cette distinction s'est faite aux Etats-Unis et que donc l'influence politique de la Ville d'Antibes dans ce contexte ne peut pas être mise en cause.

Toutes ces améliorations n'auront aucun effet si les fondements de propreté et de sécurité de la ville ne sont pas respectés. Donc, on reconduit pour un montant de 1 415 000 € les prestations de nettoyage sur Juan-les-Pins et une augmentation de 37 % des moyens alloués qui avaient été réalisés en 2018 sont reconduits en 2019. Hier soir, on a pu constater, avec Eric PAUGET, avec Marina LONVIS, que les Juanais s'étaient rendu compte de l'amélioration très significative qu'on avait apportée. C'est bien la moindre des choses quand on apporte une aide supplémentaire de ce niveau.

En matière de sécurité, je rappelle simplement que nous avons la plus forte chute de cambriolages de l'ensemble de la Côte d'Azur et que la chute de la délinquance en 20 ans sur notre territoire est à - 40 %. Cela veut dire que des situations que nous avons vécues, je ne dis pas que la sécurité est parfaite, mais je pense que ce qu'on a initié avec les Voisins Vigilants, avec plus de 220 référents, avec l'augmentation de la vidéo, avec 160 caméras, 20 ASVP de plus, une masse salariale de police municipale de 4 millions €, ce qui est probablement une des masses salariales proportionnelles à la population les plus élevées, elle permet d'avoir une ville qui est très améliorée sur le plan de la sécurité.

Je le dis très clairement : nous avons créé une brigade anti-incivilités. J'ai entendu hier, comme je l'ai entendu dans le cœur de ville d'Antibes et celui de Juan, qu'un renforcement de la répression devait être effectué sur des situations qui sont inadmissibles et donc les instructions sont données pour que nous puissions aller dans ce sens.

En conclusion, la stratégie financière, nous l'avons déjà dit en 2014, beaucoup de gens disaient : « Vous serez obligés d'augmenter les impôts parce que vos impôts sont trop bas », et la Chambre régionale venait nous dire régulièrement : « Vous devez augmenter vos impôts pour trouver les équilibres financiers ». Et nous, nous savions qu'il y avait des ressources financières qui pouvaient arriver : d'abord les casinos, bien sûr, qui continuaient à exister, puis ensuite une situation dans laquelle on pouvait tirer profit de la nouvelle négociation du port. Nous savions que nous avons un cœur de ville qu'il fallait valoriser mais que ce cœur de ville était très attractif et donc financièrement intéressant. Et si je suis honnête, je ne pensais pas que le terrain des Trois Moulins, dans sa partie proximale de l'autoroute, aurait été vendu plus de 44 millions alors qu'il était évalué à 8 millions par les Domaines.

Cela veut donc dire qu'on bénéficie aussi de la croissance forte et de l'attractivité de Sophia Antipolis qui, je le rappelle, crée 1 000 emplois de plus par an, qui a vu trois entreprises fermer et rouvrir dans l'année avec plus de salariés à la réouverture que ceux qui avaient été débauchés à la fermeture. C'est une dynamique que nous devons continuer et c'est une politique de la CASA que nous pouvons considérer comme positive. Comme dirait quelqu'un : si cela n'allait pas bien, je sais à qui on l'imputerait. Cela va plutôt bien et je pense qu'on peut partiellement l'imputer à ceux qui gèrent la Communauté d'agglomération.

Voilà les principaux points :

- priorité en fonctionnement ;
- propreté et sécurité ;
- pouvoir d'achat et social ;
- niveau des services publics, même niveau ou amélioré ;
- intégralité du programme d'investissement prévu et totalité de l'investissement, à la fin de cette année, prévu dans le mandat.

De temps en temps je nous relis. Quand je dis « je nous relis », cela ne veut pas dire qu'on se relie. On est unis dans la majorité. Je dis que je relis ce que la majorité a écrit en 2014 : il n'y a pas un point sur lequel ce que nous avons écrit, nous ne l'avons pas fait. Je dirais même qu'il y a beaucoup de points que nous n'avons pas écrits et que nous avons faits.

- Intégralité donc de ce programme d'investissement ;
- pour la troisième fois, troisième année, pas de recours à l'emprunt et un désendettement qui se poursuit.

Donc, je pense que les taux de fiscalité sont bien entendu maintenus au niveau le plus bas du département des Alpes-Maritimes. C'est une stratégie. Voilà. On peut la contester, on peut la critiquer, mais je pense que beaucoup de Villes envieraient la situation financière, les projets, le niveau de service public et le dévouement de ses fonctionnaires, et la qualité de service rendu à la population dans une démocratie que nous souhaitons participative, moderne et apaisée.

Budget primitif 2019, André-Luc SEITHER.

M. SEITHER :

Oui. Monsieur le Maire, mes chers collègues, il va y avoir des doublons par rapport à ce que vous avez dit tout à l'heure.

Le budget primitif dont je vous présente des éléments financiers aujourd'hui intègre, comme l'an dernier, les résultats du compte administratif que vous venez d'approuver et l'affectation du résultat de clôture. Ces résultats, ce sont 1 265 000 € d'excédent en section d'investissement et 39 520 000 € en section de fonctionnement. Vous venez d'affecter 11 764 000 € supplémentaires à l'investissement. Par cette décision, vous permettez à ce budget 2019 de respecter le premier axe de notre stratégie financière, c'est-à-dire continuer à investir sans recourir à l'emprunt. Cette année encore, l'investissement est une priorité : 70 millions € sont inscrits dans ce budget 2019, dont 46 millions d'investissements directs.

Monsieur le Maire vous a présenté le détail des opérations à financer sur cet exercice.

Pour ce qui est du financement de ces 70 millions sans emprunt :

- l'autofinancement et l'affectation des résultats 2018 apportent 37,4 millions,
- les ressources propres et les subventions apportent 21,4 millions,
- la mise en valeur de la zone à enjeux, c'est-à-dire des Trois Moulins, vous venez d'en parler, et des cessions apportent 47,4 millions.

Ce sont donc plus de 106 millions sans emprunt, j'insiste, qui financent 84 millions de dépenses d'équipement, 13 millions de remboursement de dette et 9 millions de remboursement de cautions.

Si la section de fonctionnement peut financer à hauteur de plus de 37 millions les dépenses d'investissement, c'est grâce encore, cette année, à une maîtrise renforcée des dépenses de gestion et une stabilité des recettes.

Le deuxième axe de notre stratégie financière est de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau de service offert à la population et en donnant la priorité aux actions en faveur des populations les plus fragilisées.

Le remboursement des intérêts de la dette continue de baisser, même si c'est dans une proportion moins spectaculaire qu'en 2018. Il est prévu une augmentation de 2,55 % de la masse salariale par rapport au BP 2018, ce qui traduit une maîtrise de sa progression. Les charges à caractère général sont maintenues au niveau du budget 2018. En revanche, les participations et les subventions augmentent notamment en faveur du CCAS, de l'Office du tourisme, du SDIS, du budget annexe Azurarena. Les subventions aux associations progressent, passant de 4,2 millions à 4,7 millions €, la Commune souhaitant maintenir son soutien aux associations locales.

Le deuxième axe de notre stratégie financière est de maintenir un niveau de recettes de fonctionnement qui permette de financer une partie des dépenses d'investissement sans augmenter les taux de fiscalité locale et les tarifs.

Je ne reviendrai pas sur la baisse de la dotation de fonctionnement, plus globalement des participations de l'État au budget communal, avec la suppression de la taxe d'habitation remplacée par une dotation de l'État. C'est un volume important de recettes sur lequel les Communes pouvaient agir qui disparaît.

Pour éviter de se trouver dans une trop grande dépendance vis-à-vis des dotations et des décisions de l'État, la Commune a mis en œuvre une stratégie de constitution de recettes certaines et pérennes en fonctionnement : les redevances sur les ports de plaisance, le soutien à l'économie locale par le biais des chantiers, les prestations confiées aux entreprises locales qui permettent de maintenir des bases fiscales fortes en font partie et compensent, comme vous le savez, les pertes de dotations de l'État.

Voilà, mes chers collègues, les principales caractéristiques financières du budget qui vous est proposé aujourd'hui. Le détail de ce budget vous a été présenté en réunion spéciale et sur la note jointe à la délibération.

Mais avant de vous laisser la parole, Monsieur le Maire, si vous permettez, de vous laisser la parole pour vos interventions, je voudrais, Monsieur le Maire, mes chers collègues, remercier une nouvelle retraitée que je comptais voir aujourd'hui mais qui n'est pas là. J'ai nommé Marielle TERZO qui, après 19 ans directrice du service des finances, a su, avant de partir, former et faire avancer les collaborateurs en interne au service jusqu'à notre nouvelle directrice, Madame Marion DELESALLE, qui nous a fait un brillant exposé lors de la Commission Finances sur le budget. On pouvait entendre la voix de Marielle à côté, on croyait que c'était elle ! Alors, merci Marielle.

Je lui souhaite, et je pense que l'ensemble des élus, une belle et longue carrière en disant également que j'ai été heureux de travailler avec elle pendant 19 ans, sans nuages, certes avec des discussions intenses, et vous connaissez le caractère de Marielle, ce n'est pas toujours facile, mais nous trouvons toujours des solutions.

Voilà, Monsieur le Maire.

(Applaudissements.)

M. LEONETTI :

Bien. Alors, l'opposition. Madame MURATORE.

Mme MURATORE :

Merci.

Moi aussi, je vais remercier Marielle et Marion qui a pris la suite avec la même efficacité et donc c'est vrai qu'on a toujours...

M. LEONETTI :

Merci de cette intervention. C'est terminé ?

(Rires)

Mme MURATORE :

En tant qu'élus, elle était vraiment à notre disposition tout le temps et Marion a pris la suite dans le même esprit, donc merci à Marielle et merci à Marion. Voilà.

Alors, sur le budget, lors du débat d'orientations budgétaires, nous avons fait un certain nombre de propositions. Nous constatons qu'aucune n'a été reprise dans ce budget. Pourtant, pour certaines, vous aviez semblé donner votre accord pour les étudier et même les mettre en œuvre en 2019. Donc, nous avons dû mal comprendre.

Nous ne revenons pas sur tout ce que vous aviez annoncé disons sur l'évolution des services publics. Nous relevons juste quelques points.

Donc, l'augmentation de la subvention à l'Office de Tourisme, là aussi, il faut voir le rapport de la Chambre régionale des comptes ; la diminution du budget de fonctionnement attribué à la culture après pourtant une augmentation en 2018. Nous avons signalé en 2017 une forte diminution et là on a encore pour 2019 une diminution. Et nous connaissons enfin le reversement à la SPL Antipolis Avenir sur l'accord Marenda, chose que nous demandions depuis plusieurs années.

L'aménagement de la gare routière nous semble très cher. Nous rappelons que ce projet devait être présenté en Conseil municipal. Cela n'a jamais été fait. Maintenant les travaux sont bientôt terminés.

Le jardin Pinède, comme vous dites, le jardin Pinède de Juan-les-Pins, là encore très cher pour en faire un jardin ordinaire alors qu'une étude avait été faite pour lui rendre son état naturel de pinède. Cet espace en pinède, c'est l'histoire et le patrimoine de Juan-les-Pins.

Nous nous étonnons de voir la rénovation de la fontaine des dauphins qui, me semble-t-il, devait être prise en charge par le port Vauban.

Les subventions aux écoles privées augmentent. Le nombre d'élèves accueillis augmenterait donc ? Est-ce lié à la scolarité obligatoire à 3 ans ? Quelles subventions attendues de l'État ? Il semblerait que l'État ne couvre que les frais supplémentaires liés à cette obligation. Antibes, subventionnant déjà les maternelles des écoles privées, ne toucherait donc rien.

Dans les travaux, il manque un plan vélo avec de vraies pistes cyclables sécurisées.

La loi LAURE (L'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie) prévoit pourtant cette obligation lors de tous les travaux de réfection de voirie. Comme vous nous l'aviez demandé, nous avons fait des propositions en Commission Déplacements.

Toujours de la vidéosurveillance : les caméras piétons pour la police municipale sont-elles comprises dans ce budget ? Dans la circulaire 2019 sur l'emploi du Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance, on ne trouve plus de vidéosurveillance mais des caméras piétons.

Et nous notons que la restauration du marché provençal est enfin programmée pour 2019. Ce marché, très fréquenté par les touristes, mérite un nettoyage et une remise en état.

Merci.

M. LEONETTI :

Je suis content quand même qu'on ait trouvé deux éléments de désaccord parce que j'ai eu l'impression que vous avez beaucoup cherché pour les trouver et que finalement il y a deux évidences. Nous, on est pour la sécurité et la vidéosurveillance et vous, vous êtes contre.

Et nous, on est pour que la pinède soit un jardin, et vous, vous êtes pour que ce soit des dunes. Au moins on a un élément concret pour dire qu'on n'est pas d'accord sur ce budget. Voilà.

Madame DUMAS.

Mme DUMAS :

Je vais essayer de vous en donner d'autres.

M. LEONETTI :

Oui, j'imagine que vous n'aurez pas besoin de chercher beaucoup.

Mme DUMAS :

Non.

D'abord, je veux me joindre à Monsieur SEITHER pour remercier les services finances qui, comme à leurs habitudes, nous gratifient d'une réunion quand même qui nous permet de travailler tranquillement. Et je souhaite bon courage à la nouvelle directrice. Comme quoi la retraite, ça existe encore, donc, puisqu'on a vu une jeune retraitée heureuse mercredi. Donc...

M. LEONETTI :

Je n'ai pas réussi à la retenir, voilà, parce que finalement quand on part à la retraite, on a toujours l'impression qu'on était totalement indispensable, et on s'aperçoit que Marion remplace Marielle et que ça se passe avec une belle continuité. Voilà. Donc, on remercie l'une et l'autre.

Mme DUMAS :

Et l'autre, en effet.

Donc ce budget est la suite logique, en effet, du compte administratif 2018 que nous avons étudié tout à l'heure. Les recettes sont annoncées assez similaires, les dépenses aussi : une nouvelle année sans emprunt, en mettant des provisions à plusieurs lignes, pour finir certainement un compte administratif 2019 qui aura un excédent de nouveau très important.

La seule nouveauté est le transfert de personnel dans des budgets annexes pour répondre aux exigences dogmatiques du Gouvernement MACRON-PHILIPPE de non-augmentation de la masse salariale. Je dois dire que c'est assez malin, mais ce n'est pas sûr que cela résiste à la réforme de la fonction publique annoncée qui, elle, va tailler dans les effectifs.

On nous annonce donc 60 millions € d'investissement alors qu'il y a quelques minutes on nous expliquait que les 40 millions du compte administratif 2018 étaient un pic quasi historique. Alors, permettez-moi de ne pas croire encore aux 60 millions d'investissement, mais on verra l'année prochaine.

À la lecture de ce budget prévisionnel, pardon, on a l'impression que rien ne se passe dans la société, qu'aucune colère n'arrive aux oreilles de la majorité, que tout va bien dans le meilleur des mondes et qu'il n'y a pas eu de débat sur les orientations budgétaires.

Cela fait des mois que des mouvements sociaux se multiplient. Cela fait des mois que l'on parle pouvoir d'achat, justice sociale, justice fiscale, réchauffement climatique, transition énergétique, besoin de services publics, et là, on vote un budget d'une ville riche sans nouveauté alors que notre potentiel est très important.

Nous avons besoin d'un budget plus solidaire, d'un budget qui réponde aux besoins de la population, et les discussions que j'ai pu avoir dans les rues, dans les quartiers, à ma permanence, le démontrent bien. Osons bousculer les lignes habituelles du budget. Osons une année de dépenses exceptionnelles au service de la population, des services publics de proximité.

Je réitère quelques-unes de mes propositions :

L'aménagement du haut de la poste, dont personne ne parle, pour un lieu d'animation, de culture pour les jeunes, et mettons les moyens pour faire initier ce projet par les jeunes eux-mêmes. Mettons un peu de moyens à une vraie démocratie participative en dehors des conseils de quartier.

Instaurer immédiatement un chèque culture-loisirs - j'ai bien entendu la carte LOL - loisirs aux familles de notre commune pour permettre l'accès, certes à des spectacles, au cinéma, mais aussi aux associations et aux clubs de sport. La mixité sociale et le vivre-ensemble, en souffrance dans notre pays, ne doivent pas simplement s'écrire mais aussi se provoquer et on sait bien que les lieux de culture, les lieux de spectacles, les lieux de sport en sont des éléments fondamentaux.

J'apprécie le programme de rénovation des écoles et des installations sportives, mais nous pouvons aller plus loin avec un effort particulier pour permettre l'accès à la cantine pour toutes et tous. Cela peut passer par la gratuité pour certains ou la baisse des tarifs pour d'autres.

Nous avons aussi besoin de prévoir des aides...

M. LEONETTI :

Cela peut ou ne peut pas ? Je n'ai pas... Pardon !

Mme DUMAS :

Pardon !

M. LEONETTI :

Cela ne peut pas que passer ou cela peut passer ?

Mme DUMAS :

Cela peut passer par la gratuité pour certains...

M. LEONETTI :

C'est le cas.

Mme DUMAS :

... et la baisse des tarifs pour tous. Non, ce n'est pas le cas, la gratuité.

M. LEONETTI :

Si.

Mme DUMAS :

Des cantines ?

M. LEONETTI :

Si.

Mme DUMAS :

La gratuité ?

M. LEONETTI :

Cela dépend qui, je veux dire.

Mme DUMAS :

Voilà. Non, mais on est d'accord.

M. LEONETTI :

Vos enfants payent. Je veux dire qu'avec les revenus majeurs que vous avez... Voilà.

Mme DUMAS :

Je ne sais pas où vous les trouvez ! Je vous rappelle que le point d'indice des fonctionnaires est bloqué depuis un certain temps.

M. LEONETTI :

Vous avez les tarifs les plus bas réglementaires : c'est 50 centimes le repas. Et quand les familles n'arrivent pas à payer, elles sont prises en charge par le CCAS.

Mme DUMAS :

D'accord.

M. LEONETTI :

Donc, la gratuité pour les...

Mme DUMAS :

D'accord.

M. LEONETTI :

... familles particulièrement démunies, elle existe à Antibes, et la baisse des tarifs, je viens de vous la montrer.

Mme DUMAS :

Vous venez de l'annoncer, en effet.

M. LEONETTI :

Voilà.

Mme DUMAS :

Nous avons aussi les moyens de prévoir des aides à l'acquisition de fournitures scolaires pour les jeunes en âge scolaire, en particulier à un moment où la Région parle de supprimer les aides aux lycéens.

Ces mesures sont toutes des aides au pouvoir d'achat des familles et montrent aussi la possibilité d'un partage de l'argent public.

Vous voulez consacrer un budget conséquent à la rénovation de la chaussée fortement dégradée, en effet, dans notre ville. Bien ! Mais il y a aussi des efforts à faire dans le parcours piéton. À beaucoup d'endroits, les trottoirs sont dégradés et la notion de partage de la voirie dans notre ville est parfois un petit peu compliquée à voir et à comprendre.

Je termine par deux mesures qui sont économiquement et écologiquement responsables.

La Commune aide au ravalement de façade au nom de l'embellissement de la ville, comme on l'a vu en début de séance. Très bien ! Mais on peut aussi lancer des aides pour la rénovation énergétique des bâtiments avec des critères sociaux, mais y consacrer une ligne budgétaire très importante.

Et puis dernier point : la gratuité des transports collectifs. Vous n'en parlez pas dans toutes les tranches d'âge, ni même sur toute la ville, alors que d'autres villes en parlent maintenant comme un sujet crucial.

Par contre, vous êtes satisfait de la gratuité de la ligne 100, que vous citez souvent. Eh bien, pour continuer, initiions une expérience à Antibes, sur la CASA, nous avons les moyens de le faire, et faisons le bilan l'année prochaine pour voir s'il y a moins d'embouteillages et plus d'usagers des transports publics.

Alors voilà quelques-unes des propositions qui iraient directement dans la vie quotidienne dont je parlais tout à l'heure sur le compte administratif, et je regrette que les potentiels financiers et le potentiel important de la Ville d'Antibes soit gâché depuis deux ans et ne ruisselle pas, comme certains de votre parti aiment l'indiquer.

M. LEONETTI :

Pas vous ! Vous n'allez pas me faire le coup du ruissellement quand même !

Mme DUMAS :

Ah ! non. Non, non !

M. LEONETTI :

Le point de désaccord : franchement si la poste, et j'incite les privés à la racheter, je pense que la poste devrait faire plutôt de l'activité économique et commerciale à l'endroit où elle se trouve dès l'instant où on a développé des activités pour les jeunes, en particulier à la Croix Rouge, où ils ont une salle, à la médiathèque, où ils ont une salle. Il me semble que cet endroit-là, c'est plus destiné à une dynamique économique et commerciale. On ne peut pas à la fois dire : je ne fais pas du commerce en périphérie et je ne fais pas du commerce dans le centre-ville. Donc si la poste devait être rachetée par le privé, ce qui me conviendrait, je les inciterais à y faire un peu de logements, bien sûr, puisqu'il y en a déjà, je les inciterais surtout à faire une activité commerciale. Donc sur ce point, on n'est pas d'accord.

Sur le reste, j'ai un peu l'impression qu'on ne s'est pas bien compris ou, que vous n'avez pas trop envie.

La cantine, franchement. Une cantine, cela coûte 7,20 € quand même. Le repas qu'on sert à un enfant, cela coûte 7 € en gros. D'ailleurs, vous n'avez qu'à voir que si vous allez dans le secteur privé, vous payez 7 €, ils vous font payer le prix exact. Quand vous avez des tarifs à 0,50 centime et que l'immense majorité paye entre 2 et 3 €, si ce n'est pas de l'aide au pouvoir d'achat, je ne sais pas ce que c'est. Et sur ces tarifs, qui sont des tarifs les plus bas que l'on puisse imaginer sur les communes, on fait encore une diminution qui va faire que chaque famille avec deux enfants va économiser 200 € à la fin de l'année. Ce n'est pas rien, 200 € à la fin de l'année, quand on n'est pas très riche.

Donc sur les cantines, je suis contre la gratuité totale pour tous et je suis pour qu'on ne refuse jamais à un enfant de pouvoir manger parce qu'il est dans une situation de précarité. Et parallèlement, le travail qui est fait, c'est qu'on est de plus en plus dans une économie de proximité, et de plus en plus dans une stratégie bio. Donc, on n'a pas dégradé non plus la qualité. Au contraire, la qualité augmente et le prix augmente et alors que le prix augmente, on continue à diminuer les tarifs.

Sur les trottoirs, vous avez raison. Mais le trottoir, c'est très proximité, c'est très quartier, donc quand on passe de 1 million à 2 millions pour les quartiers, il y a le mobilier urbain et puis il y a les trottoirs parce que c'est quand même la base des demandes qui arrivent dans nos quartiers. Donc si on met 2 millions sur les tapis routiers, si on met 2 millions là et qu'on met 2 millions sur la proximité, ça va laisser aux adjoints de proximité ou aux cœurs de ville la possibilité de rénover. Et puis quand même il y a quand même Marendal-Lacan, la Place Nationale, le cœur de ville, Poincaré, Wilson, etc. C'est aussi des rénovations qui sont beaucoup plus lourdes que la simple rénovation du trottoir, mais enfin tout ce qu'il y a autour du Palais des congrès, c'est quand même des trottoirs qu'on fait ; on ne fait pas uniquement la chaussée. Donc là-dessus, il me semble que c'est important.

Sur l'aide énergétique des bâtiments, c'est compliqué mais la CASA le fait. Demandez à « Antipolis... » la « SACEMA » quoi. Oui. On dit toujours la « SACEMA »... comme quoi, c'est dur de changer les habitudes. On peut comprendre. Mais je veux dire : il y a un budget qui est dédié à cela. Je ne vais pas rénover énergétiquement l'ensemble des bâtiments de la ville d'Antibes, mais en revanche, il y a une politique vis-à-vis du logement social qui est mise en place, qui se fait quelquefois avec difficulté parce que ce n'est pas facile et cela entraîne des travaux qui peuvent entraîner des inconvénients.

Mais c'est une politique qui est menée et qui est menée dans un contexte dans lequel les loyers ne sont pas augmentés et dans lequel on n'augmente pas les charges quand on a fini l'ensemble des travaux. Donc là aussi, vous devriez être satisfaite.

Sur la culture, sport et spectacles, je vous ferai l'inventaire. On va faire l'inventaire. Moi, il me semble qu'on a une offre culturelle pour les petits, les moyens, et de loisirs. Le musée Picasso est gratuit, une fois par an, une semaine entière, il est ouvert gratuitement à l'ensemble de la population. Il me semble que là aussi il y a une politique, enfin on ne va pas rentrer dans le détail, qui est très significativement orientée vers les jeunes et vers les jeunes 16-25 tels qu'on les envisage.

Sur l'argent, moi, je pense que quand on met de l'argent dans des équipements sportifs, culturels, là vous avez quand même une série d'équipements sportifs. Vous avez quand même une base de voile. Vous avez quand même des aides et des subventions aux associations qui font qu'il y a une politique solidaire. Enfin, je vois aujourd'hui, moi, Eric pourrait en témoigner aussi : quand un gamin va jouer au foot dans cette ville, il a l'équipement complet qui est donné par l'association. C'est quand même peut-être un peu parce que ces associations sont subventionnées. Il y a une solidarité dans les associations vis-à-vis des enfants qui ont le plus de difficultés. Ils le font, ils le savent. C'est méconnaître ou mettre des soupçons sur les associations. Les associations sont solidaires vis-à-vis de leurs adhérents et en particulier de leurs adhérents les plus jeunes. Donc, je ne vois pas trop finalement, là aussi, la difficulté.

Je ne peux pas augmenter de plus de 1 %, sinon je paye 4 millions € à l'État. Cela me ferait un peu de la peine. Vous me parlez ouverture culture, sport, spectacles pour les jeunes ; c'est fait. La gratuité de la cantine, quand c'est nécessaire, c'est fait. L'aide énergétique aux bâtiments, c'est fait. Les trottoirs et les tapis routiers, c'est fait.

Heureusement qu'il y a la poste. Voilà ! On a trouvé le clivage. Le Parti communiste est pour que la poste soit dédiée à des activités de jeunes et la majorité pense qu'il faut continuer à aider les jeunes dans des activités, mais que ce n'est pas à cet endroit-là qu'il faut le faire.

Pardon pour la caricature, mais vous m'avez tellement habitué à critiquer des choses en disant que cette Ville est riche : cela ne vous est jamais venu à l'esprit que cette Ville est riche parce qu'on a mis les moyens pour qu'elle le soit, non ?

Vous remerciez bien entendu les fonctionnaires qui sont de très grande qualité à la Ville d'Antibes et dont je remercie le dévouement. Vous pourriez regarder aussi qu'il y a un Adjoint aux Finances qui tient les bourses de la Ville et qui, avec l'aide de la majorité, fait en sorte qu'on n'est pas endettés, qu'on peut faire de l'investissement, on peut être solidaires.

Après, on va voir. Moi, je ne suis pas opposé à une réflexion plus importante sur les déplacements et les transports en commun. Aujourd'hui, je rappelle au passage que c'est 80 centimes d'euro le voyage ; que le tarif réduit, qui est pratiquement le tarif habituel, c'est 100 € par an. Là aussi, regardez un tout petit...

Pardon ?

Mme DUMAS :

Ce n'est pas très fiable côté horaire.

M. LEONETTI :

Ce n'est pas fiable parce qu'il n'y a pas un site propre. Mais quand le site propre sera en place... Oui, voilà !

Attendez, à votre avis, quelle est la raison ? C'est parce que les chauffeurs sont mauvais ? Non, voilà. Donc, si ce n'est pas la faute aux salariés et si ce n'est pas la faute aux bus, c'est la faute à l'embouteillage, et l'embouteillage est résolu par le problème d'un transport en site propre. On est d'accord là-dessus ?

Mme DUMAS :

Intervention hors micro inaudible

M. LEONETTI :

C'est vrai : on aurait dû démolir une grande partie des maisons le long de la route de Grasse pour faire en sorte qu'il y ait partout la montée, la descente, etc. Ce n'est pas ce qu'on a fait. Donc là aussi, on a trouvé un deuxième élément de clivage : vous, vous êtes prêts à démolir les maisons pour faire en sorte que le bus-tram passe par-dessus.

M. PAUGET :

Est-ce que je peux juste dire un mot ?

M. LEONETTI :

Eric PAUGET, Monsieur le Député.

M. PAUGET :

Je voudrais juste, en complément de ce que j'ai dit tout à l'heure sur le compte administratif : cette Ville est bien gérée. Je vous assure que cette Ville est bien gérée. Elle est gérée en bon père de famille avec une vision prospective qui ne se fait pas au détriment de la proximité, comme malheureusement cela se fait dans beaucoup d'endroits. Il y a une dimension solidaire importante, et Madame DUMAS, vous nous avez dit tout à l'heure, au moment du compte administratif : pourquoi est-ce qu'on ne redistribuerait pas de telle ou telle manière ? Mais est-ce que vous avez bien écouté les propositions qui viennent de vous être faites dans le cadre du budget ? Sur le prix des cantines ? Sur la gratuité pour les seniors en termes de transports ? Sur le fait d'accélérer le plan handicap ? Et j'en passe. Ce sont des éléments importants. Et en fin de compte, qu'est-ce qu'on constate ? C'est qu'il y a une opposition qui a du mal à trouver des arguments, et d'ailleurs, moi, ce que je constate aussi, c'est qu'il nous manque le groupe principal d'opposition...

M. LEONETTI :

Le terme « il nous manque » est peut-être un petit peu excessif !

M. PAUGET :

... qui n'est pas présent et qui n'est pas présent pour l'acte majeur de la vie de la cité. Et ça, je crois que c'est l'illustration du fait que l'opposition a peu d'arguments pour contrer la réalité de ce budget et de la gestion de cette Ville. Merci.

Mme MURATORE :

On ne peut pas entendre que l'absence d'un groupe – c'est leur problème –, ça veut dire que l'opposition a peu d'arguments par rapport à ce budget. Notre argument, c'est le débat d'orientations budgétaires. À partir du moment où dans le débat d'orientations budgétaires on fait des propositions et qu'on ne retrouve pas ces propositions dans le budget, automatiquement...

M. LEONETTI :

Madame MURATORE...

Mme MURATORE :

... qu'est-ce que vous voulez ?

M. LEONETTI :

... j'espère que pour la clarté de la vie politique en général et pour les orientations que nous avons tous sur le plan philosophique et politique, vous allez voter contre ce budget. On a trouvé deux ou trois éléments qui font que je ne vous ai pas écoutée dans le débat d'orientations budgétaires et puis qu'on n'est pas d'accord sur un certain nombre de points, et on n'est pas d'accord. Vous, vous voulez faire beaucoup plus de logements sociaux, beaucoup plus de bâtis, et moi non. Vous pensez que les caméras, il ne faut pas en mettre, et nous, oui. Voilà. Il y en a heureusement. Donc, ne vous sentez pas en difficulté.

Sauf que vous ne pouvez pas dire, comme l'a dit Monsieur PAUGET à l'instant, ou vous avez un peu de difficultés pour dire : cette Ville est endettée, cette Ville est mal gérée, cette Ville est en difficulté, la négociation avec le port ne servait à rien et Marena-Lacan, c'est une grosse bêtise. C'est un peu difficile à dire. OK. De temps en temps, on peut aussi être d'accord sur un certain nombre de choses. Voilà.

Et moi, il me semble que ce sur quoi on est d'accord, et on est tous d'accord au niveau antibois, est plus important que les éléments de désaccord que vous venez d'exprimer, et c'est ce que voulait exprimer, je suppose, Monsieur le Député avec un certain nombre d'évidences.

Le budget 2019, je suis désolé, mais on va encore comparer, ce n'est pas le même celui-là que celui que vous trouvez dans d'autres villes. Voilà, c'est tout.

Alors, on va passer au vote. Qui est contre ? Trois. S'abstient ? Merci.

Adopté à **la majorité par 40 voix POUR sur 43** (3 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS).

11-8 - BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

M. LEONETTI :

Alors, je vais passer rapidement et on va considérer... Peut-être que vous changez de vote sur les autres budgets ou c'est le même ? Même vote.

Alors, budget annexe assainissement. Un mot, Monsieur SEITHER. Non ? C'est votre dernier mot, Monsieur SEITHER ? Vous n'avez pas d'autre proposition ? Donc là, on ne me montre pas non plus le budget assainissement en projection. Non, on ne le montre pas. C'est à la 12. D'accord. On le fera plus tard.

Alors, même vote.

Adopté à **la majorité par 40 voix POUR sur 43** (3 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS).

11-9 - BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE AZURARENA ANTIBES

M. LEONETTI :

Même vote ? Pardon ! Allez-y, Madame.

Mme MURATORE :

Sur Azurarena, c'est juste une question. Il n'y a plus, dans le budget, de provisions pour le litige avec Vert Marine. Donc, doit-on penser que c'est définitivement perdu pour la Ville, que tout a été provisionné ? Ça, c'est le premier point. Et d'autre part, il y a des travaux qui sont programmés, qui semblent des travaux importants, et compte tenu de l'âge du bâtiment, nous pensons que ces travaux devraient relever de la garantie décennale. Donc c'est juste deux questions. Merci.

M. LEONETTI :

Alors, il y a des travaux complémentaires, mais qui sont, enfin, sans commune mesure avec ce qui existe aujourd'hui, pour une meilleure visibilité de l'ensemble et pour une meilleure capacité à récolter effectivement un public et des financements de la part de la Ville et de la part de l'équipe.

Et puis, la deuxième question : c'est non, on n'a pas renoncé. On est tellement sûrs qu'on va gagner que franchement... Le pire, c'est que si on ne gagne pas, on ne perd rien. Il faut quand même se rendre compte de cela. Voilà. On dit : il y a une délégation de service public, elle s'est interrompue. On l'a remplacée par une régie. Si on perd, il n'y a pas de provisions à mettre. Si on gagne, par contre, il y a des indemnités à recevoir. Donc, il n'y a pas besoin de provisions là-dessus.

Donc, même vote.

Adopté à **la majorité par 40 voix POUR sur 43** (3 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS).

11-10 - BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE PALAIS DES CONGRES

M. LEONETTI :

Même vote.

Adopté à la majorité par 40 voix POUR sur 43 (3 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS).

11-11 - DOMAINE PUBLIC - SINISTRES ET DEGATS - RECOUVREMENT AUPRES DES TIERS RESPONSABLES OU DE LEURS ASSUREURS

M. LEONETTI :

Même vote ? Non, pas même vote peut-être. Recouvrement auprès des tiers. Vous le votez cela ou pas ? Non plus ? C'est au choix.

Alors, je passe au vote pour la 11-11. Qui est contre ? S'abstient ? Adoptée.

Adopté à l'unanimité.

11-12 - SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - PART REGIE - FIXATION DE LA REDEVANCE COMMUNALE A COMPTER DU 1er JANVIER 2019

M. LEONETTI :

Une image. Voilà Madame HUGON qui vient à mon secours avec un sourire radieux. Alors il y a le SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif), et il y a l'assainissement collectif.

Ça, c'est le SPANC. C'est moi qui parle ? Parce que moi je veux bien.

Je veux dire : il y a quelqu'un qui parle maintenant. Tu veux parler ? C'est curieux ça : l'opposition veut parler et la majorité ne veut pas parler.

Vous ne voulez rien dire, Madame HUGON ? Non plus. Si. Allez-y alors, parlez.

Je donne la parole à Madame HUGON.

Mme HUGON, Directrice Assainissement collectif, au sein de la DGA Proximité :

Donc comme chaque année, on a fixé la redevance d'assainissement. Cela fait l'objet d'une délibération qui est habituelle, celle où on vous présente le prix, la décision relative à la part d'assainissement collectif, qui est cette année de 65 centimes et donc qui permet de maintenir le prix global de l'eau inférieur aux 1,50 € décidés. Donc cette année à 1,45 € puisqu'on applique, comme depuis quelques années, la subvention exceptionnelle qu'on a eue par l'Agence de l'eau concernant la construction et la mise à niveau de la STEP, de l'extension de la Station d'Épuration, et notamment de la partie qui est relative au traitement des quantités d'eaux pluviales excédentaires.

Donc là, je vous ai fait un petit comparatif des coûts de l'eau et de l'assainissement sur quelques communes des Alpes-Maritimes pour montrer que, bien qu'on maintienne un tarif correct, on arrive à faire des investissements et des investissements lourds. Donc l'année 2018 aura été marquée par quasiment la fin du programme pluriannuel, donc avec un budget d'investissement de l'ordre, en moyenne, de 4,2 millions par an, et qui permet en fait d'avoir mis à niveau le système de collecte et le système d'épuration de la ville.

Donc, vous voyez : le comparatif montre que quand même on arrive à faire des choses très, très importantes avec un tarif social, on va dire.

M. LEONETTI :

Oui. Ce qu'il y a sur cette diapositive, je suis un peu lourd, je suis désolé, mais quand on a dit que c'était 1,50 €, un certain nombre de gens ont dit : « Oui, mais si on consomme plus que 120 m³ effectivement à ce moment-là on finit par culminer vers 2 € - 2,20 € ».

Donc quand vous voyez la différence qu'il y a sur les 120 premiers mètres cubes dans les autres communes, vous vous dites que peut-être cela fait aussi partie du pouvoir d'achat. La Mairie ne peut pas diminuer le prix de l'électricité. Elle n'est pas capable non plus de diminuer le prix de l'essence à la pompe. Par contre, elle est capable de diminuer un seul service : c'est le service de l'eau et de l'assainissement. Et quand on fait payer 1,45 € les 120 premiers mètres cubes et dont, je le rappelle avec une certaine lourdeur, c'est le prix le plus bas de France, effectivement on rend un petit service à nos habitants parce qu'on leur amène obligatoirement un pouvoir d'achat augmenté.

Et si vous regardez la diapositive d'avant ou d'après, je ne me rappelle plus, le SPANC, c'est-à-dire ceux qui ont une fosse septique, pour dire les choses de manière un peu simple, vous vous rendez compte aussi que pour une première visite : « Bonjour Monsieur, bonjour Madame, je viens vérifier votre fosse septique », quand il s'en va et qu'il vous serre la main à Antibes, il vous prend 30 €, et quand il s'en va dans la Métropole, il vous prend 150 €. Cela aussi, cela fait partie du pouvoir d'achat.

Je sais bien que les gens qui ont des fosses septiques, c'est généralement des pavillonnaires et que donc ils peuvent avoir des revenus supplémentaires. Mais quelquefois, vous avez des vieilles personnes qui ont une vieille fosse septique et quand on vient la leur contrôler, à mon avis, ils préfèrent quand même que cela coûte 30 € que 150 €. Cela fait aussi partie du pouvoir d'achat. Donc, je le rappelle au passage : là, un peu difficile de baisser encore le prix, c'est le plus bas de France, mais la facture d'eau, tout le monde la paye.

Très bien ! Donc sur ce vote, Monsieur l'Adjoint rapporteur.

M. SEITHER :

Je voulais rajouter juste une chose : c'est concernant les tarifs binômes, que nous avons négociés avec le délégataire, qui permettent aux plus démunis de bénéficier d'une gratuité de leur eau consommée et assainie sur décision du CCAS de la Ville.

M. LEONETTI :

On ne coupe pas l'eau à Antibes parce qu'il y a un tel effort de solidarité qu'une personne qui est en difficulté ne voit pas sa facture d'eau impayée entraîner une coupure. Après si vous êtes de mauvaise humeur et que vous ne payez pas votre facture d'eau et que vous avez les moyens de la payer, on peut vous couper l'eau. Mais le CCAS a veillé, et dans la négociation on a veillé, à ce que cela existe dans cette forme.

Est-ce qu'il y a une intervention ? Je ne m'en rappelle plus. Non ?

On passe au vote. Même vote ? Abstentions ? Trois abstentions.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS).

11-13 - EMPRUNTS SOUSCRITS PAR LOGIS FAMILIAL - RENEGOCIATION AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - ADAPTATION DE LA GARANTIE ACCORDEE PAR LA COMMUNE

M. SEITHER :

Monsieur le Maire, il y a les deux délibérations.

M. LEONETTI :

La 14 est de même type, donc vous pouvez peut-être grouper.

M. SEITHER :

Un, c'est pour le Logis Familial et l'autre, c'est pour l'adaptation d'ERILIA. Donc, ils sollicitent la Commune d'Antibes en vue d'adapter les garanties accordées sur les prêts qui font l'objet d'un allongement de leur durée d'amortissement et de l'abaissement du taux délivré à + 0,60 % sur cette durée allongée en cas de marge initiale supérieure.

En conséquence, la Commune est appelée à délibérer en vue d'adapter la garantie initialement accordée et de renouveler sa garantie à hauteur de 100 % sur les deux délibérations.

M. LEONETTI :

Intervention : la Gauche Solidaire, Madame MURATORE.

Mme MURATORE :

Oui, merci.

Juste un rappel sur la situation des bailleurs sociaux : la baisse des agréments des nouveaux logements locatifs sociaux initiée déjà en 2017 (- 9 %) s'est prolongée en 2018 à hauteur de - 5 %. Le secteur est ainsi en passe de descendre à 100 00 agréments pour 2018 contre plus de 120 000 en 2016.

Dans le même temps, la demande de logement social augmente : elle s'élève à 2 057 000 ménages, soit + 9 % par rapport à 2015. Par ailleurs, en 2019 et 2020, l'indexation annoncée à 0,3 % des APL, bien loin de l'inflation projetée, pèsera sur les ménages aux revenus les plus modestes.

En 2018, la baisse de l'APL a représenté 800 millions € d'économies sur 11 mois tandis que la réduction du loyer de solidarité a coûté 830 millions € aux organismes HLM du fait du débord, donc la réduction du loyer de solidarité, supérieur à la baisse de l'APL. Au 1^{er} janvier 2018, le taux de TVA sur les organismes de logement social, hormis la rénovation thermique, est passé à 10 %. Par ailleurs, la durée de liquidation de la TVA a été réduite à 3 mois. Ces évolutions ont produit 700 millions € de recettes supplémentaires pour l'État en 2018 auprès des organismes de logement social.

Suite à l'examen des masses budgétaires présentées dans la loi de finances pour 2019, l'impact de ces mesures est estimé à 850 millions €. En contrepartie, l'État propose un allongement de dette par la Caisse des dépôts et consignations. Ce rallongement conduit à repousser les charges d'annuité d'une dizaine d'années, réduisant la charge à court terme mais l'alourdissant à terme. L'allègement financier annuel initial moyen est de 350 millions € pour un coût actuariel de plus de 800 millions €, donc cadeau empoisonné.

Nous voterons ces deux délibérations. On ne peut pas ne pas soutenir les bailleurs sociaux. Mais nous tenions à dénoncer l'attitude de l'État envers les bailleurs sociaux. Merci.

M. LEONETTI :

Voilà, on est d'accord. Je transmettrai à Monsieur le Député, qui est près de moi, les éléments de votre pétition, de votre réclamation, et il les transmettra au Président de la République, ancien Ministre de François HOLLANDE à l'Economie et aux Finances.

Donc sur ce sujet, on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Délibération adoptée.

Adopté à l'unanimité.

11-14 - EMPRUNTS SOUSCRITS PAR ERILIA - RENEGOCIATION AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - ADAPTATION DE LA GARANTIE ACCORDEE PAR LA COMMUNE

M. LEONETTI :

La deuxième, qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée.

Adopté à l'unanimité.

Départ de Monsieur Patrick DULBECCO – la procuration de Mme Cléa PUGNAIRE s'annule

Présents : 28 / procurations : 14 / absents : 7

13-1 - FLORALIES D'ANTIBES - 4EME EDITION - DU 3 AU 19 MAI 2019 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

M. LEONETTI :

Floralies d'Antibes. A qui je demande les Floralies ? Vous allez me le dire avec les fleurs et je suis sûr que Khera et Jeff MENETRIER vont le faire, mais je vais leur demander une synthèse très, très forte, voilà, pour que le Conseil municipal puisse garder suffisamment d'élus pour pouvoir... Voilà.

Cela se voit vite, Madame DUMAS : ou vous êtes là, ou vous n'êtes pas là. Cela, c'est assez simple. Dans une majorité ... Et je note que votre collègue n'a plus que 50 % de son effectif. Voilà, Madame MURATORE.

Mme DUMAS :

Vous n'êtes pas si loin...

M. LEONETTI :

On est encore au quorum avec la majorité. C'est pour ça que je demande gentiment à Khera d'accélérer. Voilà.

Mme BADAOU :

Oui. Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Je vais essayer d'être la plus brève possible.

Alors, pour cette 4^e édition des Floralies, c'est un programme très riche qui vous est proposé avec pas moins de 11 manifestations qui vont venir accompagner le printemps sur Antibes-Juan-les-Pins.

Six lieux : le Pré aux Pêcheurs, Juan-les-Pins, que ce soit la Pinède ou la Baigneuse, la Villa Thuret, la Villa Eilenroc, le parc Exflora et le pôle de formation Vert d'Azur.

De nombreux partenaires : l'INRA, l'Union nationale des entreprises du paysage, le pôle de formations Vert d'Azur, le lycée Jacques Dolle ainsi que de nombreuses associations.

Dès ce week-end, le Festival des jardins du Département propose, sur le site de la Pinède Gould, cinq jardins éphémères avec deux réalisations particulièrement importantes pour notre ville : tout d'abord, celle de nos services Espaces Verts et celle de l'UNEP en partenariat avec les élèves du pôle Vert d'Azur. Et cette manifestation se prolongera jusqu'à la mi-mai pour pouvoir accompagner nos Floralies.

Les seniors d'Antibes et de la CASA seront associés et à l'honneur par le biais de leurs CCAS pour le désormais traditionnel concours de bouquets.

La 9^e édition de « Senteurs au jardin » se tiendra le samedi 4 mai à la Villa Eilenroc et les remises de récompenses du concours « Balcons et jardins fleuris » auront lieu cette année à Juan-les-Pins également.

Partenaire privilégié des Floralies, la Villa Thuret ouvrira ses portes pour des visites guidées le mercredi 15 mai.

Alors, un moment pour les professionnels avec les Rencontres paysagères d'Antibes avec la participation du paysagiste Michel PÉNA.

Cette 4^e édition des Floralies se terminera le week-end du 17 mai avec le traditionnel « Salon des plantes, fleurs et jardins » qui avait rassemblé, l'année dernière, plus de 40 000 visiteurs.

Des nouveautés cette année, avec la présence du lycée Jacques Dolle et surtout, Monsieur le Maire, une arche fleurie sous la porte Thuret et une nocturne le samedi 18 mai.

La Villa Eilenroc sera ouverte le dimanche 19 mai avec une exposition de photographies.

Forts du succès de l'édition 2018, la Baigneuse de Juan-les-Pins sera également en fleurs.

Alors, l'ensemble de ces manifestations, c'est important, sont toutes gratuites, mais les Floralties, ce n'est pas que des manifestations : c'est aussi un fleurissement spécifique de la ville et pour cela, je laisse la parole à Monsieur MENETRIER.

M. LEONETTI :

J'ai eu peur que tu ne lui laisses rien : fleurissement spécifique des espaces verts communaux – entrée de ville, Jeff MENETRIER.

M. MENETRIER, Directeur Adjoint Environnement, Direction Santé Environnement Développement Durable, au sein de la DGA Proximité :

Alors en gros, juste pour vous préciser qu'on plante effectivement à cette occasion. En fait on va commencer le 15 avril jusqu'au 15 mai à peu près, on a un mois de plantation.

On plante entre 50 000 et 60 000 fleurs annuelles aussi bien sur nos parterres fleuris, dans nos ronds-points que sur les suspensions, et l'ensemble en fait est produit par la pépinière municipale en régie.

M. LEONETTI :

Bravo ! Quand je demande la synthèse des fleurs, on a rapidement le nectar qui est extrait assez facilement. L'élixir, comme dit Monsieur le Député. Donc merci. Ce n'était pas dans le programme de 2014, voilà, mais on ne regrette pas d'avoir fait cette manifestation qui est très populaire.

MONSIEUR MARC FOSSOUD – Question rapportée en son absence par Monsieur le Maire

14-2 - SPORTS - ANNEE 2019 - PROGRAMMATION DES TRAVAUX SUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS - STADE PAUL CHARPIN - STADE DU FORT CARRE - STADE GILBERT AUVERGNE - ZONE DES TROIS MOULINS - APPROBATION

M. LEONETTI :

Donc, nous passons à la délibération suivante qui est celle de Marc FOSSOUD, absent, que je reprends. Est-ce utile que je vous redétaille l'ensemble ? Non. Vous voyez quelle stratégie on développe dans ce domaine et donc je passe directement au vote.

Qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée.

Adopté à l'**unanimité**.

Départ de Monsieur Marc GERIOS

Présents : 27 / procurations : 14 / absents : 8

MADAME ANNE-MARIE DUMONT – Question rapportée en son absence par Monsieur le Maire

15-1 - STATIONNEMENT PAYANT SUR LES VOIES ET PARCS PUBLICS - SECTEUR DE STATIONNEMENT « PARKING COURBET » - MODIFICATION DES TARIFS ET HORAIRES - APPROBATION.

M. LEONETTI :

Stationnement payant. Je sors du corps de FOSSOUD et je rentre dans l'esprit d'Anne-Marie DUMONT. La vie politique fait quelquefois frôler les précipices verbaux, voilà ! Pour vous présenter une politique d'ajustement et une politique générale.

La stratégie politique qui est menée sur le stationnement est une stratégie qui est plus développée en faveur de l'ensemble des habitants qu'en faveur de l'activité touristique, et on essaye de concilier les deux. C'est dire qu'on a plusieurs catégories de parkings. On a des parkings qui sont concédés et dans ces parkings concédés, il y a l'heure gratuite. Il y a des parkings qui ne sont pas concédés : c'est les parkings de voirie.

Ceux-là, je rappelle que la tarification antiboise est la meilleure de la Côte d'Azur puisque la première heure est gratuite, mais la deuxième heure coûte 2 € et que trois heures coûtent 3 €, et que ce que j'appelle encore la sanction est à 15 €. C'est donc les tarifs les plus bas. Je rappelle aussi que les parcmètres ne sont pas ouverts à la tarification entre midi et deux et pas ouverts à partir de 18 heures et pas ouverts le samedi et le dimanche. Donc, on pourrait mettre sur des grands panneaux 4x3 : tarification de la Ville d'Antibes en voirie gratuite le week-end. Pas difficile. Donc, les Antibois et les Juanais le savent.

Ensuite, on a plusieurs autres types de parkings : des parkings concédés sur lesquels on a obtenu l'heure gratuite, des parkings qui ne sont pas concédés comme le port sur lequel il y a un effort particulier, et puis des tarifs qui sont sur des parkings qui sont en été payants et en hiver gratuits. Ce qui est la logique, surtout sur Juan-les-Pins, d'une situation qui fait qu'il y a une augmentation très significative des personnes et qu'il faut essayer de trouver une solution.

On a inventé deux choses particulières sur Antibes : c'est les parkings de dissuasion entièrement gratuits et qui, à partir du 1^{er} avril, vont être desservis par une navette gratuite. Donc ça, c'est la gratuité de la gratuité, c'est-à-dire que le parking est gratuit et la navette est gratuite. C'est ce qu'on évoquait tout à l'heure. Je pense que cela améliore aussi le pouvoir d'achat parce qu'on peut avoir une automobile et avoir des difficultés pour boucler la fin du mois.

Et puis enfin, il y a le parking Courbet qui est un parking qui est un peu mixte parce qu'à la fois il sert... Bien sûr, en hiver il est gratuit. En été, quand il devient payant, on a essayé de trouver une nouvelle tarification que va vous présenter Serge ALSONSO. Donc, je le laisse vous présenter l'ensemble et ensuite on arrivera sur la délibération.

M. ALSONSO, Directeur Adjoint, Direction des Infrastructures Routières et des Espaces Publics, au sein de la DGA Proximité :

Oui, bonjour. Donc, politique de stationnement et de déplacements.

Dans le cadre de la politique de stationnement et des déplacements de la Ville, trois thèmes principaux vont être abordés :

- en premier lieu, la classification du stationnement d'abord sur voirie, ensuite en parkings ;
- dans un second temps, la politique de tarification à travers le stationnement payant sur voirie, les parkings saisonniers, les parcs en délégation de service public et le stationnement pour les actifs et les résidents ;
- nous terminerons enfin avec la politique de déplacements en abordant la mise en place des navettes gratuites, la création de zones de stationnement sur le parcours du bus-tram, des déplacements des modes doux, et enfin le stationnement spécifique des vélos et des deux-roues.

Concernant la classification du stationnement, plusieurs objectifs :

- Améliorer la cohérence et la lisibilité de la politique de stationnement sur voirie en établissant des zones gratuites, d'autres payantes ;
- Définir les parkings en fonction de leur éloignement des hypercentres et de leurs fonctions ;
- Les parkings relais gratuits desservis par navette et/ou transport public, les parkings abonnés
- et enfin les parkings payants en hypercentre ou aux abords des pôles d'activité commerciale.

Globalement, en matière de stationnement sur voirie, on compte, dans un périmètre qui s'étend au sud de la voie ferrée, 4 157 places de stationnement : 1 791 sont gratuites, 1 913 payantes et enfin 453 places qui sont payantes uniquement en période estivale.

Sur la cartographie qui suit, les périmètres en orange du stationnement payant annuel au centre-ville, ainsi qu'en bleu pointillé les zones de stationnement payant saisonnier du secteur de la Salis et du Ponteil. Également sur Juan-les-Pins, avec en orange le stationnement payant annuel, en bleu pointillé le stationnement saisonnier qui se concentre exclusivement le long du littoral sur le boulevard Guillaumont, le boulevard Baudoin en direction du port Gallice.

En matière de stationnement, en parkings, on compte sur la commune d'Antibes 7 355 places de stationnement, dont 1 407 gratuites : dans le secteur centre-ville, le parking du Fort Carré, le parking Bouygues ; dans le secteur centre, l'espace Jean Buno, la Maison des associations chemin de Saint-Claude ; sur Juan-les-Pins, le boulevard des Nations ; plus excentré dans le secteur nord d'Antibes, le parking Azurarena ; et à l'est, dans le secteur de la Fontonne, le parking du Val Claret et le parking Prestinari.

3 027 places de stationnement sont situées dans des parkings payants, de gestion publique ou déléguée. En régie municipale, donc, nous avons le parking Chaudon et Châtaigniers. En gestion déléguée, EFFIA pour le parking de la médiathèque, Q-Park pour les parkings de la Poste, Olivier, Pré des Pêcheurs, Vauban 21 pour le port Vauban, et Gallice 21 pour le parking du port Gallice.

On trouve également sur la commune des parkings payants mais de gestion privée qui ne sont pas gérés dans le cadre d'une DSP. Cela représente 1 947 places sur l'ensemble du territoire, dont 880 à Juan-les-Pins. Il s'agit du parking Poirier, du parking de la gare d'Antibes, du parking de la gare de Juan-les-Pins, du parking Garden Beach, du Palais des congrès, de l'Hôtel Ambassadeur ainsi que du parking souterrain du secteur d'Antibes-les-Pins. À ce parking de gestion privée, on peut adjoindre le parking Anthéa.

Il y a également des parcs payants saisonniers : 636 places exactement gérées par la régie municipale : sur Antibes : le Ponteil, la Salis ; sur Juan-les-Pins : Estérel, Palmiers, Dulys 1 et 2.

Un certain nombre de parkings ont des statuts différents, car un peu plus éloignés du bord de mer et de l'hypercentre de Juan-les-Pins. Il s'agit du parking Courbet, du parking de la Pointe du Croûton et du parking du Graillon.

Il existe également deux parkings réservés aux abonnés en gestion publique : le parking Saint-Roch avec 237 places et le parking Ambassadeur avec 101 places.

Sur cette cartographie, vous voyez l'ensemble des parkings d'Antibes centre : en vert les abonnés, en bleu les saisonniers. C'est une carte globale. En orange les payants et en jaune les gratuits. Également la même cartographie pour Juan-les-Pins.

Nous abordons maintenant le deuxième volet de cette présentation qui concerne la politique de tarification. En la matière, la stratégie est d'uniformiser et de rendre plus lisible la politique tarifaire sur la voirie, d'encourager le commerce grâce à une politique tarifaire attractive, et de favoriser le stationnement des résidents et des actifs. On note donc la mise en place d'une tarification sur la voirie attractive avec un stationnement payant du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, une première heure gratuite, une deuxième heure à 1 €, trois heures de stationnement à 3 €, la gratuité entre 12 heures et 14 heures ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés.

Parallèlement à cette stratégie de stationnement payant, certains secteurs, comme on a pu l'énoncer dans le cadre de la cartographie précédente, sont saisonniers. On trouve là trois types de tarification :

- La première concerne les parcs saisonniers classiques situés près des hypercentres, avec comme tarif horaire 1 € de l'heure limité à 5 heures, payant de 9 heures à 19 heures tous les jours, du 1^{er} juin au 30 septembre ;
- La deuxième qui concerne le parking saisonnier Courbet, qui fait l'objet de la prochaine délibération, avec une heure gratuite une fois par jour, 1 € de l'heure, payant de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, gratuit entre 12 heures et 14 heures ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés, et cela du 1^{er} juin au 30 septembre ;
- Et enfin la tarification du parking Croûton, qui est un peu plus éloigné, avec un tarif forfaitaire qui est de 3 € pour 10 heures.

Ces dispositions s'inscrivent dans une stratégie de tarification qui varie en fonction de la proximité avec les hypercentres.

En ce qui concerne la politique de tarification dans les parcs en délégation de service public - pour mémoire donc EFFIA pour la médiathèque, Q-Park pour les parkings Pêcheurs, Poste, Olivier, et Vauban 21 avec le port Vauban - nous avons une généralisation de l'heure gratuite dans l'ensemble des parkings et une mise en place d'une tarification en basse et haute saison comme définie dans le tableau qui vous est présenté.

On peut noter également la mise en œuvre d'un forfait soirée sur le parking du port Vauban à 3 € pour 3 heures de stationnement de 20 heures à 23 heures auquel on peut adjoindre l'heure gratuite.

Enfin, on note l'ouverture de places de stationnement à destination des actifs et des résidents dans le secteur de cœurs de ville : le parking Saint-Roch avec 237 places à 30 € par mois ; à Juan-les-Pins, le parking Ambassadeur avec 100 places à 60 € par mois ou 50 € par mois pour les abonnements annuels. Parallèlement, des zones de stationnement sur voirie ont été définies afin de favoriser le stationnement des résidents à des tarifs préférentiels, en bleu sur Antibes, et en jaune sur Juan-les-Pins.

Le troisième volet concerne la politique de déplacements avec deux objectifs principaux :

- favoriser l'intermodalité grâce aux parcs relais et aux navettes gratuites, et grâce à l'aménagement de zones de stationnement sur le parcours du bus-tram,
- favoriser les modes doux en améliorant le maillage vélo et en proposant des solutions de stationnement spécifiques pour les vélos et les deux-roues.

Depuis quelque temps déjà existe une navette gratuite, en bleu sur le plan – dans la zone piétonne, rue de la République, Place Nationale, rue Aubernon et boulevard d'Aguillon. À partir du 1^{er} avril sera mise en place une deuxième navette gratuite qui assurera la jonction entre le cœur de ville et les parcs relais dits Bouygues et Fort Carré. Cette navette gratuite fonctionnera la semaine de 7 heures à 19 h 30 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9 h 30 à 19 h 30, cela dans le cadre d'une rotation toutes les 10 minutes ainsi que sur appel grâce à un numéro de téléphone dédié. Une signalisation spécifique sera mise en place afin d'améliorer la communication sur ce dispositif.

Ces deux navettes gratuites ont vocation à inciter les actifs à utiliser les parcs relais, sachant que la durée maximale de stationnement sur le parking Bouygues a été fixée à 72 heures pour éviter les voitures tampons et l'utilisation de ce parking à des fins de stationnement de très longue durée.

Toujours dans la stratégie qui vise à favoriser l'intermodalité sur le parcours du bus-tram, dont le tracé apparaît sur le plan en orange, avec à l'est la plateforme multimodale et au nord l'Azurarena.

Plusieurs poches de stationnement vont être aménagées. Certaines existent déjà, par exemple, le long de l'espace Jean Buno, au niveau de la salle des associations, au chemin de Saint-Claude, au niveau des Martyrs de la Résistance.

D'autres seront réalisées en relation avec les travaux du bus-tram autour de la future jonction entre la Sarrazine et la route de Grasse, tout le long de cette dernière, avec un certain nombre d'emplacements à créer et notamment au niveau de la Croix-Rouge avec l'aménagement d'un parc relais d'environ 150 places.

Le deuxième point concerne les déplacements des modes doux, essentiellement les vélos en vert. Vous avez donc les pistes cyclables aujourd'hui aménagées sur la ville d'Antibes : elles concernent essentiellement les grands axes structurants que sont la RD6098 et la RD35 Bis avec sa jonction à venir.

En bleu pointillé, les réalisations prévues à court terme au niveau des Eucalyptus et qui assureront la liaison entre le secteur des Semboules, la Croix-Rouge, puis Antibes-les-Pins et les plages de l'ouest.

D'autres sections concernent également la RD7004, Jean Michard-Pelissier et Jules Grec qui assurent la jonction depuis le secteur des 4 Chemins en direction de la plateforme multimodale et enfin tout le long du trajet du bus-tram.

Les itinéraires cyclables y seront utilisables dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet à la fois sur la route de Grasse mais aussi au niveau du chemin de Saint-Claude et au niveau de la zone d'activité des Trois Moulins. En orange également, les pistes cyclables envisagées à moyen et à long terme qui compléteront le maillage existant.

Enfin, la cartographie suivante fait apparaître des emplacements de stationnement pour les deux-roues motorisés. Actuellement, nous avons 450 emplacements existants. 110 sont à créer. Ainsi que le stationnement à destination des vélos projeté, le principe étant de dissocier les espaces réservés à ces deux modes de déplacement qui nécessitent chacun des stationnements adaptés.

La diapositive présentée indique le traitement des espaces deux-roues motorisés qui va être mis en place, c'est-à-dire avec l'abandon des arceaux, un marquage au sol qui permet un plus grand nombre de stationnements, de motos. Également le mobilier spécifique qui sera mis en œuvre sur les sites de stationnement dédiés aux vélos.

Je vous remercie de votre attention.

M. LEONETTI :

Bien, merci.

Ces documents sont à la disposition de tout le monde, je veux dire, et c'est important... J'ai voulu que sur le plan vélo, on montre ce qui existe, on montre ce qu'on va faire à court terme dans l'année ou dans les deux ans, et ce qu'on va faire à moyen terme au fur et à mesure que le bus-tram va se développer pour voir le maillage qui va arriver.

Donc sur les motos, vous savez que les motos se mettent à la place, enfin, des véhicules lorsque c'est nécessaire. J'ai voulu qu'on replace la délibération dans ce contexte. Et dans ce contexte, Courbet, c'est un parking qui à la fois est gratuit en hiver, et je passe souvent regarder et franchement il n'est pas plein en hiver, donc je ne vois pas pourquoi on le ferait payant. Il y a une demande d'une partie du quartier pour qu'il soit payant. Je pense qu'il vaut mieux le laisser gratuit. Par contre, quand on arrive dans la saison estivale, il y a deux utilisations : il y a une utilisation temporaire qui est les gens qui vont à proximité, dans Juan-les-Pins, pour y faire des courses ou autres, et puis il y a des utilisations qui sont des utilisations plage. Parce que jusqu'à présent, et on peut espérer que ce sera toujours pareil, les parkings Pont Dulys sont insuffisants pour répondre à la demande plage.

Donc dans ce contexte-là, le fait d'avoir un parking Courbet qui continue à s'étendre petit à petit, au fur et à mesure qu'on a les dernières acquisitions foncières, c'est quand même un parking de 150 places, si je me rappelle bien, et ce parking pose un problème : c'est que si tu poses ta voiture le matin et que tu vas à la plage et que tu reviens 5 heures après, tu payes 5 €. Donc, on a fait un système dans lequel de midi à deux, il est gratuit, et comme il y a l'heure gratuite, si vous arrivez le matin à 8 heures, vous pouvez récupérer votre voiture à 14 heures et vous payez 3 €, et vous pouvez aussi arriver à midi et récupérer votre voiture à 18 heures, à 19 heures, et vous payez aussi 3 €. Donc cela fait des demi-journées à 3 €, ce qui est beaucoup plus acceptable pour la desserte estivale des plages et de cette partie de Juan.

Donc, c'est ce que l'on vous propose sur cette modification des tarifs et d'horaires sur le parking Courbet et qui correspond à ce qui a été demandé dans le comité de quartier et relayé.

Intervention : la Gauche Unie, Solidaire et Ecologique.

Mme MURATORE :

C'était juste une question par rapport au parking Amirauté, qui est juste à côté, et qui du coup... On ne voyait pas bien sur le diaporama, mais est-ce que vous pouvez, Monsieur ALSONSO, merci, me donner la réponse sur le parking Amirauté ? Quelles sont ses conditions ?

Parce que ces deux parkings sont très proches, donc il ne nous paraît pas normal qu'ils n'aient pas la même tarification. Voilà. Donc si les deux ont la même tarification, il n'y a pas de souci. Sinon, il nous semblerait normal, il n'y a même pas 100 mètres entre les deux, qu'ils aient la même tarification. Ce serait logique.

M. ALSONSO :

Le parking de l'Amirauté – là, on est quand même à une échelle particulière qui est adaptée à un dessin qui peut être visible – est ici, au niveau de l'avenue de l'Estérel, si on voit ma flèche, oui. Alors que le parking Courbet est quand même beaucoup plus loin. Je veux dire : il y a quand même au moins 400-500 mètres, voire un petit peu plus.

Il se trouve au niveau de la voie ferrée, derrière la voie ferrée, de l'autre côté de la voie ferrée.

M. LEONETTI :

Vous avez raison, Madame MURATORE. Pourquoi on ne fait pas le même tarif ? On fait le même tarif : on fait la gratuité de midi à deux et comme cela, on a une zone de rotation qui existe. C'est le tout petit parking qu'il y a au milieu.

M. ALSONSO :

Tout à fait.

M. LEONETTI :

Mais effectivement il n'est pas très loin.

M. ALSONSO :

Il est plus proche du bord de mer, néanmoins.

M. LEONETTI :

Il est un peu plus proche des plages, c'est pour cela qu'on lui...

M. ALSONSO :

Oui, tout à fait.

M. LEONETTI :

... maintient un tarif.

M. ALSONSO :

Tout à fait.

M. LEONETTI :

Allez, est-ce que la majorité est d'accord si on prend l'amendement de Madame MURATORE ?

La majorité est fatiguée et bienveillante, voilà. Allez, donc le tarif Courbet, on ajoute dans cette délibération qu'elle comprend aussi, bien qu'il soit plus proche et que cela ne correspond pas au Pont Dulys, qu'on laisse au même tarif.

M. ALSONSO :

Tout à fait.

M. LEONETTI :

Par contre, celui-là, on le met au même tarif que Courbet avec la gratuité de midi à deux et la première heure gratuite.

M. ALSONSO :

D'accord. On aura la programmation, donc il n'y aura pas de souci.

M. LEONETTI :

D'accord.

Donc, est-ce que tout le monde a bien compris qu'on modifie sur table la délibération ?

Alors, on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

16-1 - LICENCE DE VENTE DE BOISSONS DE IV^{ème} CATÉGORIE - PROCÉDURE DE VENTE PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC

M. LEONETTI :

Ensuite, licence de vente de boissons. Mme BOUSQUET !

Mme BOUSQUET :

Voilà, Monsieur le Maire, lors de l'acquisition du fonds de commerce du Quay's qui est situé boulevard d'Aguillon, concerné par la phase 2 des travaux Marena-Lacan, donc la Ville a acquis le fonds de commerce et marchait avec une licence de boissons IV^{ème} catégorie qui a une valeur commerciale. Donc, il est proposé de la mettre en vente par appel public à la concurrence avec désignation des membres au prix de 27 000 €.

M. LEONETTI :

En base, j'espère que ça ira plus loin.

Alors, je dois désigner des titulaires sur cet appel public à la concurrence. Qui est volontaire ? Donc, je vais désigner quelques volontaires :

- Jacques GENTE, qui n'est pas là. Tant pis pour lui ;
- Anne-Marie BOUSQUET ;
- Marguerite BLAZY ;
- Patrick DULBECCO ;
- Et Audouin RAMBAUD ;
- Ensuite l'opposition : Madame MURATORE ? Madame DUMAS ? Non.
- Je suis obligé de désigner d'autres... Non.

Le Front national est absent.

Ensuite, donc, je vous propose la délibération. Qui est contre ? S'abstient ?

Et la désignation des noms que je viens de donner, personne n'est contre ? Pas d'abstention ?

Il n'y a pas d'autre candidat.

Adopté à l'unanimité.

16-2 - AVENUE BENOIT CARRIAT - PARCELLE BD 014 - ACQUISITION A L'EURO AUPRÈS DE MONSIEUR ET MADAME BONANSEA

M. LEONETTI :

Adopté à l'unanimité.

16-5 - ZAC MAREDA LACAN - 32 RUE VAUBAN - PARCELLE BO 43 - LOT 1 - ENSEIGNE « LE FRANCE » - FONDS DE COMMERCE - ACQUISITION AMIABLE AUPRES DE MONSIEUR HAMON

M. LEONETTI :

ZAC Marena Lacan – 32 rue Vauban – Parcelle BO 43 – Lot 1 – Enseigne « Le France » - Fonds de commerce - Acquisition amiable auprès de Monsieur HAMON, qui n'a rien à voir avec votre leader.

Madame MURATORE.

Mme BOUSQUET :

Pardon ? Ah ! oui, on est à Marena-Lacan, on a changé. Oui, donc voilà, il est proposé d'acquérir donc les murs de cette propriété pour toujours l'aménagement, au prix de 95 000 €, sachant qu'une négociation se poursuivra pour l'acquisition des murs et qu'elle est en cours suite au décès du propriétaire actuel.

M. LEONETTI :

Personne n'est contre, ni ne s'abstient. Délibération adoptée.

Adopté à l'unanimité.

**16-4 - ZAC MAREDA LACAN - RUE FONTVIEILLE - PARCELLE BO 280 -
DÉSFFECTATION/DÉCLASSEMENT D'UN TRANSFORMATEUR - APPROBATION**

M. LEONETTI :

J'ai oublié la 16-4...

Mme BOUSQUET :

Oui. C'est pour cela : je suis perdue.

M. LEONETTI :

... dans mon emportement. Et même la 16-3. Alors la 16-4 parce qu'elle est juste au-dessus. C'est Marena Lacan – Désaffectation – Approbation d'un transformateur. C'est le transformateur qu'on déplace.

Mme BOUSQUET :

Cela y est, c'est fait.

M. LEONETTI :

Personne n'est contre ni ne s'abstient. La délibération est adoptée.

Adopté à l'unanimité.

**16-3 - IMPASSE JUAN - PARCELLE CR 372 - ACQUISITION A L'EURO AUPRÈS LA COPROPRIÉTÉ «
LE CYBELE »**

M. LEONETTI :

Impasse Juan. Intervention : Madame MURATORE.

Mme BOUSQUET :

Je le dis ou ce n'est pas utile ?

M. LEONETTI :

Non. Pas d'intervention ? Si.

Mme MURATORE :

C'est toujours la question sur le devenir de l'impasse Juan. Là, on est impasse Juan.

M. LEONETTI :

Ce n'est plus une impasse. Elle permet de traverser. Elle est à sens unique. Elle permet de traverser. Est-ce que vous avez une image ? J'ai vu l'image là.

Mme MURATORE :

Non mais justement...

M. LEONETTI :

Madame MURATORE, regardez ce que c'est, cette impasse Juan.

Mme MURATORE :

Oui.

M. LEONETTI :

Tu as normalement deux voies de circulation et tu as des voitures qui stationnent de part et d'autre. Franchement, c'est l'anarchie la plus complète.

Mme MURATORE :

Non mais la question, c'est dans le fond l'ouverture à la circulation. Donc, nous tenons à rappeler que ce projet n'a absolument pas l'agrément des riverains, qu'il n'a jamais été présenté, voté en conseil de quartier, et nous avons vérifié tous les comptes rendus des réunions de conseil de quartier depuis 2009. Il y a une seule personne qui s'est emparée de ce projet, qui l'a présenté à la Ville en disant que c'était une demande du conseil de quartier, ce qui n'est pas le cas. Donc, nous vous demandons de surseoir au projet d'ouverture à la circulation...

M. LEONETTI :

Anne-Marie...

Mme MURATORE :

Les riverains demandaient une ouverture piétonne sur De Lattre de Tassigny, mais pas une ouverture à la circulation, donc on vous demande de surseoir de manière à réétudier le dossier.

M. LEONETTI :

Est-ce que vous avez un plan ?

À part cette image-là, vous avez un plan ? Un plan. Non, vous ne l'avez pas.

Mme BOUSQUET :

Monsieur le Maire, le projet actuellement était simplement de régulariser les emprises pour les intégrer dans le domaine public communal, puisque la Ville en assure déjà l'entretien. Étant donné la configuration des lieux actuellement, la circulation n'est pas sécurisée, les voitures sont stationnées pleine voie. Il y a normalement deux voies de circulation. Or là, il n'y en a qu'une possible étant donné la situation actuelle.

Dans un deuxième temps, une fois que les emprises auront été intégrées dans le domaine public, les services vont travailler sur la possibilité d'ouvrir cette voie sur De Lattre de Tassigny de façon à régulariser le stationnement, à sécuriser la circulation, à supprimer la dangerosité de la sortie de cette impasse sur le boulevard Wilson, puisque la circulation se fera dans l'autre sens. Et cela permettra également de pouvoir avoir une circulation apaisée et sécurisée avec, par la suite, une consultation avec les riverains. C'est prévu.

M. LEONETTI :

Donc aujourd'hui, on le rentre dans le domaine public. Cela me paraît une mesure de bon sens. Et moi, je ne tolérerai pas cette anarchie longtemps parce qu'un jour il va y avoir un accident, en dehors des rétroviseurs qui doivent exploser toute la journée. Un endroit à deux voies dans lequel on stationne de part et d'autre en pleine voie, c'est de l'enlèvement de véhicules. Donc, il faut quand même que les riverains comprennent qu'on ne tolérera pas que ce soit maintenu ainsi.

Aujourd'hui, la délibération que présente Madame BOUSQUET, c'est une délibération qui dit que cela rentre dans le domaine communal et Madame BOUSQUET ira discuter avec les riverains sur l'utilisation. Après, s'il apparaît quand même que c'est l'intérêt général que cela rentre dans le domaine communal. Après, on en discutera.

J'ai un peu peur, moi. Il me semble quand même, je n'ai pas trop mauvaise mémoire, que cela a quand même été au moins évoqué en conseil de quartier.

Mme MURATORE :

On a contrôlé tous les comptes rendus depuis 2009.

M. LEONETTI :

Alors les comptes rendus, c'est...

Mme MURATORE :

On a contrôlé : oui, il y a un Monsieur. Non, mais on est d'accord. Il y a un Monsieur qui a pris ce dossier, et je vous dirai en aparté le nom, pas la peine qu'il soit au PV, mais il y a un Monsieur qui a pris ce dossier, qui a dit : « Moi, je veux ouvrir ». Et...

M. LEONETTI :

Est-ce que vous êtes sûre que ce n'est pas un Monsieur...

Mme MURATORE :

Non.

M. LEONETTI :

... ou une dame qui vous a saisi et qui justement... ?

Mme MURATORE :

Non, non. Je sais. Et du coup, on a contrôlé tous les PV, tous les comptes rendus, depuis 2009.

M. LEONETTI :

Madame MURATORE....

Mme MURATORE :

Alors, ensuite il y a un autre souci...

M. LEONETTI :

Pardonnez-moi de dire cela, mais on s'en moque des PV. Est-ce que c'est l'intérêt général ou pas, voilà ?

Mme MURATORE :

Donc, il y a un autre souci : c'est sur l'avenue De Lattre de Tassigny qui est déjà très encombrée parce qu'il y a, ce que vous disiez, l'anarchie au niveau du stationnement, et si on ouvre et qu'on fait sortir en plus des voitures, c'est déjà le souk, avenue De Lattre de Tassigny, cela va être encore pire parce que là, il y a à faire...

M. LEONETTI :

Je ne pense pas que cela puisse être pire, là.

Mme MURATORE :

... il y a à faire sur le stationnement avenue De Lattre de Tassigny.

M. LEONETTI :

On vote le domaine public, cela rentre dans le domaine public. Ensuite, discussion et intérêt général prédominant sur l'intérêt particulier de tel ou tel riverain. On est d'accord là-dessus ?

Aujourd'hui, on ne vote qu'une chose : c'est l'introduction dans la parcelle l'acquisition à l'euro auprès de la copropriété « Le Cybèle ». Donc personne n'est contre, pas d'abstention. Et Madame BOUSQUET s'engage à aller discuter avec les riverains.

Adopté à l'unanimité.

16-6 - AVENUE JEAN MICHARD-PELLISSIER - PARCELLE EB 107 - PROTECTION ENVIRONNEMENTALE - RENATURALISATION JARDINS FAMILIAUX - ACQUISITION AUPRES DE LA SAFER

M. LEONETTI :

Sur la suite.

Mme BOUSQUET :

On a tout mélangé, donc... Je ne sais plus. Là, on en est à laquelle maintenant ? C'est la SAFER peut-être ?

M. LEONETTI :

16-4.

Mme BOUSQUET :

On a fait la 16-4.

M. LEONETTI :

Si tu veux faire la 16-5 avant, tu fais la 16-4 après, cela participe à l'ambiance.

Mme BOUSQUET :

On l'a déjà présentée : c'était l'acquisition...

M. LEONETTI :

16-4, Marena-Lacan, le transformateur, c'est voté.

16-5, l'enseigne « Le France », c'est voté.

Jean Michard-Pelissier – Parcelle EB 107 – Protection environnementale – Renaturalisation jardins familiaux – Acquisition auprès de la SAFER.

Mme BOUSQUET :

Voilà, c'est cela.

Donc, la SAFER nous a avisés qu'elle avait préempté un terrain de 4 800 m² situé au nord de l'avenue Michard-Pelissier en bordure d'autoroute et a donc proposé à la Ville d'en faire l'acquisition, puisque cela rentre dans le cadre du projet de création de jardins familiaux et de protection des espaces verts et de la naturalisation.

M. LEONETTI :

Alors, Madame MURATORE, vous n'êtes pas d'accord là-dessus ?

Mme MURATORE :

Si vous permettez.

Alors, vous savez que nous sommes pour la mise en place de jardins familiaux et/ou partagés sur la commune, mais pas n'importe où et à n'importe quelles conditions, conditions qui, nous semblait-il, avaient été actées par la Ville, donc ces jardins doivent être proches du domicile des personnes. S'il faut prendre sa voiture, le gain écologique est perdu. Ils seraient attribués à des personnes habitant un appartement – c'étaient les dernières discussions avec l'Adjointe en responsabilité – et priorité serait donnée aux personnes en logement social.

La situation géographique de ce terrain ne répond à aucun de ces critères. D'autre part, la superficie (4 890 m²) permettrait d'installer un maraîcher. La CASA, avec Terre de Liens, développe un programme de veille foncière pour installer des producteurs. Décider de saisir ce terrain en jardins familiaux ou partagés ne me paraît pas du tout cohérent avec la politique menée par la CASA. De plus, l'état de la terre est très mauvais : ce sont des remblais et seul un professionnel sait comment les rendre cultivables.

Donc OK pour l'achat de ce terrain, mais nous demandons de réfléchir à son usage et de voir avec la CASA et Terre de Liens comment le remettre en état d'abord parce qu'il est en très mauvais état, et éventuellement plutôt installer un producteur à cet endroit-là. Merci.

M. LEONETTI :

Et pourquoi pas les deux, Madame MURATORE ? Enfin quand même c'est un grand terrain. On peut très bien envisager les deux.

Moi, je trouve que celui qui habite en centre-ville dans un appartement, si on lui dit : « Il faut absolument que le jardin familial soit à proximité », il est foutu, il n'en aura jamais. Donc, il faut accepter aussi qu'il y ait la possibilité de déplacements.

Après, franchement, mettre un critère social supplémentaire là-dessus, il faut arrêter, je veux dire. Bientôt quand on achètera le pain, on vous demandera votre quotient familial. Donc, il y a un moment où il faut laisser un peu, voilà, une forme d'ouverture et de liberté. Celui qui a un terrain, qui a une villa, il ne va pas aller cultiver le jardin familial de toute façon.

Écoutez, en tout cas, c'est un terrain agricole. Moi, je demande à ce qu'on réfléchisse : acquisition, oui, on l'acquiert à la SAFER, donc destination agricole.

Le vrai problème qu'on a sur la CASA, vous le connaissez, c'est qu'on achète beaucoup de terrains, on travaille beaucoup avec la SAFER, et quand on a des terrains et qu'on dit : « On les met à la disposition de », on n'a pas de candidat aussi.

Mme MURATORE :

Il y a eu une réunion, il n'y a pas longtemps, à la CASA, à laquelle j'ai participé, où il y a de la demande. Regardez au lycée, le nombre de personnes, de jeunes ou pas, puisqu'il y a des adultes aussi, qui sortent du lycée, qui cherchent des terres pour s'installer.

M. LEONETTI :

Allez, on acquiert et puis on regarde. Mais voilà, on va trouver le maraîcher et le petit jardin familial à la fois. C'est un grand terrain. Et ne mettez pas des critères trop coercitifs, Khera BADAOU, sur le fait d'avoir droit. Il suffit de ne pas avoir de jardin pour qu'on puisse y aller. Après tout, si cela détend les uns, les autres, c'est mieux.

Adopté à l'unanimité.

MONSIEUR HENRI CHIALVA

21-1 - EAU POTABLE - SOUTIEN A LA COOPERATION INTERNATIONALE - DEMANDE D'AIDES FINANCIERES AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MEDITERRANEE CORSE

M. LEONETTI :

Alors, j'ai l'intervention : la Gauche Unie, Solidaire et Ecologique.
C'est de l'eau, ça. Cela devrait marcher cela, non ?

Mme MURATORE :

Oui, merci.

M. LEONETTI :

D'abord.

Mme MURATORE :

Alors tout d'abord, nous rappelons que dans la convention avec Veolia, une commission spécifique devait être mise en place. Cela n'a jamais été fait. Cela a été présenté à la Commission de délégation de service public, on ne comprend pas pourquoi. Donc, nous demandons que cette commission ad hoc soit mise en place.

Alors, il y a un problème de gestion de ces dossiers par la Ville. L'Agence de l'eau a changé sa procédure et demande, depuis 2018, que ce soit la collectivité qui a accordé la subvention qui lui transmette les dossiers des associations.

En 2018, le délai, réunion de la commission de l'Agence de l'eau en juin, n'a pas permis aux associations de bénéficier de cette aide complémentaire.

Concernant Rencontres Africaines, la subvention de la Ville a été versée en 2018 et la subvention de l'Agence de l'eau ne sera versée qu'en 2019. Donc, il serait nécessaire que dorénavant la Ville intègre cette nouvelle procédure pour ne pas faire perdre un an aux associations. Cette perte de temps est préjudiciable à la réalisation des projets. Toutefois, Madame LETSCHER, qui gère ces dossiers, a fait le maximum pour que ces dossiers puissent être traités à temps par l'Agence de l'eau.

Alors, nous rappelons que nous avons demandé que les sommes ne soient pas conservées par Veolia mais gérées directement par la Ville, ce qui, là aussi, aurait simplifié les procédures. Il nous a été annoncé en Commission finances un contrôle. Pouvez-vous nous donner des informations sur ce contrôle qui serait confié à un cabinet indépendant, sauf que c'est Veolia qui le proposerait, un gage d'indépendance. Et nous renouvelons notre demande d'un bilan financier année par année de ces sommes depuis le début de la DSP.

D'autre part, les réalisations devraient être présentées par les associations en Conseil municipal, comme cela se fait dans d'autres villes. Cela permettrait de valoriser le travail réalisé par ces associations, et un article dans *Infoville* serait aussi très bienvenu.

Merci.

M. LEONETTI :

Monsieur CHIALVA, vous voulez rajouter quelque chose ? Parce qu'on est boîte aux lettres là-dedans, je veux dire.

M. CHIALVA :

Bien, je crois que...

M. LEONETTI :

Il y a un contrôle qui est la Société Antea Group, qui contrôle cela. Ce n'est pas nous qui choisissons : c'est l'Agence de l'eau. Nous, on est simplement le véhicule qui permet effectivement, par le financement Veolia, et c'est plutôt mieux que ce soit Veolia qui le finance, de permettre, de donner à Rencontres Africaines et à Eau Top des cofinancements pour 31 000 € et 19 466,80 €. Franchement, la décision du Conseil municipal là-dedans, c'est un rôle de facilitateur, c'est tout.

Monsieur CHIALVA.

M. CHIALVA :

C'est simplement officialiser quelque chose qu'on avait besoin de faire. On va sortir donc, d'après ce que j'ai pu comprendre, une association. C'est la Mairie qui va demander les subventions. Elle les reversera, donc elle, après à l'association, et elle pourra se permettre de vérifier si cela a été fait correctement, comme cela devrait être fait. Mais cela s'est déjà produit deux fois.

M. LEONETTI :

Ils ne sont pas gérés par Veolia, ces fonds. C'est la Commune qui attribue. Elle le fait par l'intermédiaire...

M. CHIALVA :

Je ne vois pas où est-ce qu'il y a un problème.

M. LEONETTI :

Voilà. Et le choix de la commission, c'est une commission d'élus qui décide de l'affectation des fonds, donc...

M. CHIALVA :

On ne demandera pas chaque année quand même, ce sera...

M. LEONETTI :

Et il y a un contrôle, c'est la société Antea Group...

M. CHIALVA :

Pour les années à venir...

M. LEONETTI :

Enfin, ce n'est pas... Vous n'avez rien : il n'y a pas de suspicion sur Rencontres Africaines et Eau Top ? Ils vous conviennent ces deux-là ou pas ?

M. CHIALVA :

Monsieur le Maire, cela se fait couramment. Par exemple, le SILRDV avait fait également lui-même la même opération, et il y a la troisième opération qu'on fait avec eux.

M. LEONETTI :

Mais la seule chose qui pourrait me rendre réticent, c'est qu'on me dise que ces attributions sont mal orientées. Ce n'est pas le cas ?

M. CHIALVA :

Ce n'est pas le cas, non.

M. LEONETTI :

Madame MURATORE, vous êtes d'accord là-dessus ? Rends-lui le micro deux minutes qu'on en finisse de cette séance.

Mme MURATORE :

Alors la question, ce n'est pas...

M. LEONETTI :

Est-ce que ces deux associations vous conviennent ?

Mme MURATORE :

La question... Tout à fait !

M. LEONETTI :

Bon.

Mme MURATORE :

Mais la question, ce ne sont pas les associations ; c'est l'organisation qui a été mise en place. Et quand je suggère que les associations viennent présenter les dossiers, ce n'est pas là maintenant, mais c'est en termes de valorisation du travail qui est réalisé par ces associations.

De la même manière qu'on nous présente la CASA, on pourrait, ce serait bienvenu, demander à Rencontres Africaines, avant un Conseil municipal, de présenter son dossier. Cela se fait dans beaucoup de communes et on pourrait leur donner une demi-page, un quart de page ou une page dans *Infoville*.

M. LEONETTI :

Qu'ils nous l'envoient.

Mme MURATORE :

C'est les contribuables...

M. LEONETTI :

On ne va pas encore faire une commission d'attribution.

Vous avez, je lis : « Le fonctionnement est conforme au contrat ». Les projets réalisés au Burkina Faso sont arrivés à Veolia. C'est Veolia qui paye, on est d'accord ? Bon. Et ce n'est pas Veolia qui choisit puisqu'on informe la Mairie d'une consultation auprès des organismes, sociétés, présents au Burkina Faso pour assurer que cette mission de contrôle qu'ils proposaient, on propose une société de contrôle pour l'utilisation de ces fonds et pour la pertinence de ces fonds, organisme indépendant qui vérifie la bonne réalisation du projet. Cela va, je veux dire.

Quand je fais des commissions, il y a la moitié des élus qui ne sont pas là.

Si vous me dites que vous avez confiance dans ces associations, il y a une commission de contrôle, c'est Veolia qui paye, on sert de boîte aux lettres dans cette histoire, boîte aux lettres heureuse parce qu'on apporte un bienfait à des gens qui sont démunis, mais voilà. Ne compliquons pas les choses qui sont déjà un peu compliquées.

Allez, on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

Adopté à l'**unanimité**.

MADAME ALEXANDRA BORCHIO-FONTIMP

37-1 - JEUNESSE - SOLIDARITE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE UNICEF DES ALPES-MARITIMES - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI :

C'est Alexandra qui clôture cette belle séance.

Mme BORCHIO-FONTIMP :

Parce que nous sommes donc animés par une volonté de sensibiliser les enfants des centres de loisirs sur la Convention internationale des droits de l'enfant et favoriser le vivre ensemble au travers de différentes initiatives, et je veux y associer Yves DAHAN et Hassan EL JAZOULI qui travaillent dans le même sens, la Commune d'Antibes-Juan-les-Pins et le Comité donc UNICEF des Alpes-Maritimes sont engagés dans une démarche de partenariat. Cette convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2018, je vous propose donc de la renouveler pour une période de deux ans afin de poursuivre nos missions sociales, éducatives et culturelles.

M. LEONETTI :

Bravo Alexandra BORCHIO-FONTIMP !

Personne n'est contre, pas d'abstention.

Adopté à l'**unanimité**.

Merci à vous tous et puis prochaine séance le 17 mai.

La séance a été levée à 19 heures 16.

Le Directeur Général des Services,

La Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Alexandra BORCHIO-FONTIMP